
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 12 septembre 2011

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 7)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 7)
<i>Appel</i> nominal	(p. 7)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
<i>Hommage</i> à la mémoire de messieurs Henri Saint-Pierre, René Beauverie et Serge Tarassioux	(p. 7)
<i>Adoption</i> des procès-verbaux des séances publiques des 23 mai et 27 juin 2011	(p. 8)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossiers n° 2011-2370 et 2011-2371)	(p. 8)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2011-2372)	(p. 8)
<i>Désignation</i> d'un représentant suppléant au sein de la commission mixte chargée du suivi de la réalisation du tronçon ouest du périphérique (dossier n° 2011-2373)	(p. 12)
<i>Désignation</i> d'un représentant suppléant au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry (dossier n° 2011-2419)	(p. 29)
Questions orales des groupes :	
* <i>Centriste et démocrate</i> relative à l'A 45	(p. 46)
* <i>Ensemble pour le Grand Lyon</i> relative à sa non-participation à l'instance de coordination de la majorité	(p. 48)
* <i>Synergies-Avenir</i> relative à la nomination du DGS de la Ville de Lyon/DGS de la Communauté urbaine de Lyon	(p. 48)

Les textes des délibérations n° 2011-2370 à 2011-2391, 2011-2393 à 2011-2419 et 2011-2421 à 2011-2467 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 409.

N° 2011-2370	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 6 juin 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 8)
N° 2011-2371	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 4 juillet 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -</i>	(p. 8)
N° 2011-2372	<i>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière d'actions en justice intentées pour l'année 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée -</i>	(p. 8)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-2373	<i>Désignation d'un représentant suppléant au sein de la commission mixte chargée du suivi de la réalisation du tronçon ouest du périphérique -</i>	(p. 12)
N° 2011-2374	<i>Lyon 1^{er} - Parc de stationnement Rozier - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation -</i>	(p. 41)
N° 2011-2375	<i>Lyon 4° - Aménagement de la place des Tapis - Bilan de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)

N° 2011-2376	<i>Mise en place de services d'autopartage - Approbation de la charte Autopartage Grand Lyon et du tarif de permission de voirie pour les opérateurs respectant la charte -</i>	(p. 9)
N° 2011-2377	<i>Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu - Est lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Autorisation donnée à monsieur le Président de déposer les dossiers au titre de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 modifiée sur l'eau et à engager toute procédure réglementaire -</i>	(p. 10)
N° 2011-2378	<i>Réseau mutualisé de télécommunication - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2011-2379	<i>Bron, Chassieu, Saint Priest - Boulevard urbain est-Tronçon Aviation - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 11)
N° 2011-2380	<i>Craponne - Voie romaine - Création d'une voie de desserte - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2011-2381	<i>Marcy l'Etoile - Prolongement de l'avenue des Alpes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2011-2382	<i>Vaulx en Velin - Création d'une voie nouvelle entre les rues Jacques Tati et Rouget de l'Isle - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2011-2383	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Création de la voie V 19 et de la voie de desserte des Etablissements régionaux militaires (ERM) - Nouvelle imputation budgétaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2011-2384	<i>Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 11)
N° 2011-2385	<i>Feyzin - Aménagement de la rue du Docteur Jean Long - Transfert d'autorisation de programme pour les travaux préparatoires d'assainissement -</i>	(p. 41)
N° 2011-2386	<i>Saint Priest - Chemin de Saint Bonnet de Mure - Création d'une liaison modes doux - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 11)
N° 2011-2387	<i>Solaize - Sécurisation de la rue du Mourin - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2011-2388	<i>Décines Charpieu - Anneau bleu - Construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 42)
N° 2011-2389	<i>Décines Charpieu - Anneau bleu - Construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage - Autorisation de signer un marché de travaux de voirie suite à une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 42)
N° 2011-2390	<i>Schéma multimodal des grandes infrastructures autoroutières et ferroviaires de transport - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 12)
N° 2011-2391	<i>Dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid -</i>	(p. 42)
N° 2011-2392	<i>Dispositif de covoiturage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Demande de subvention à la région Rhône-Alpes et à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie -</i>	retiré
N° 2011-2393	<i>Lyon 3° - Réaménagement du boulevard Vivier Merle - Convention de mandat - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 41)
N° 2011-2465	<i>Lyon 6°, Caluire et Cuire - Construction d'une passerelle modes doux sur le Rhône entre la Cité internationale et le quartier Saint Clair - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de signer un marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence -</i>	(p. 12)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2011-2394	<i>Réseau Afric Partners - Organisation du 11° forum économique Europe-Afrique à Lyon du 8 au 10 novembre 2011 - Attribution d'une subvention à l'association Agence de développement des entreprises en Afrique (ADEA) -</i>	(p. 42)
N° 2011-2395	<i>Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Uni Est pour son programme d'actions 2011 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) -</i>	(p. 42)
N° 2011-2396	<i>Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Sud-ouest emploi pour son programme d'actions 2011 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) -</i>	(p. 42)
N° 2011-2397	<i>Attribution d'une subvention à l'Institut textile et chimique de Lyon pour l'organisation du Challenge ltech en 2011 -</i>	(p. 43)

N° 2011-2398	<i>Attribution d'une subvention à l'association Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations (COSIM) Rhône-Alpes pour l'organisation de la Fête des diasporas solidaires le 19 novembre 2011 -</i>	(p. 43)
N° 2011-2399	<i>Organisation du symposium scientifique Demain, vers une chimie choisie les 20 et 21 octobre 2011 - Attribution d'une subvention à l'association Santé Rhône-Alpes -</i>	(p. 43)
N° 2011-2400	<i>Attribution d'une subvention à l'association Jeune chambre économique de Lyon pour l'organisation du 57° congrès national de la Jeune chambre économique française (JCEF) du 10 au 13 novembre 2011 à Lyon -</i>	(p. 13)
N° 2011-2401	<i>Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation du forum INTERCOConnectés en 2011 -</i>	(p. 43)
N° 2011-2402	<i>Attribution d'une subvention à l'association Centre Jacques Cartier - Organisation des 24° entretiens Jacques Cartier - Année 2011 -</i>	(p. 15)
N° 2011-2403	<i>Attribution d'une subvention au Centre de recherche en nutrition humaine Rhône-Alpes pour la finalisation du montage d'un projet de Centre européen de nutrition pour la santé en 2011 -</i>	(p. 14)
N° 2011-2404	<i>Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Opération Institut national des sciences appliquées (INSA) 1^{ère} tranche - Restructuration pôle matériaux et 1^{er} cycle - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 14)
N° 2011-2405	<i>Lyon 7° - Contrat de projet Etat-Région (CPER) - Construction d'une résidence de chercheurs pour l'Institut d'études avancées (IEA) - Demandes de subventions -</i>	(p. 43)
N° 2011-2464	<i>Aide aux victimes de la sécheresse en Somalie et dans la Corne de l'Afrique - Attribution d'une subvention à l'association Action contre la faim -</i>	(p. 12)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2406	<i>Givors, Lyon 3°, Décines Charpieu, Villeurbanne - Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des collèges De Bans, Lucie Aubrac, Gilbert Dru, Georges Brassens, Maryse Bastié et Mûrice Leroux -</i>	(p. 17)
N° 2011-2407	<i>Transfert de compétences Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie - Lancement de l'élaboration d'un schéma directeur réseau de chaleur d'agglomération -</i>	(p. 18)
N° 2011-2408	<i>Exonération de cotisation foncière des entreprises des établissements ayant le label de librairies indépendantes de référence sur le territoire communautaire -</i>	(p. 24)
N° 2011-2409	<i>Organisation de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté urbaine - Définition des différents niveaux de service -</i>	(p. 25)
N° 2011-2410	<i>Nettoyage et inspection des réseaux aérauliques dans les immeubles et ouvrages gérés par la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 : nettoyage et inspection des réseaux aérauliques des sites autres que l'Hôtel de Communauté - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 43)
N° 2011-2411	<i>Services d'assistance rédactionnelle et retranscriptions pour réunions professionnelles diverses (transcriptions/discours, comptes-rendus exhaustifs/révisés/synthétiques, synthèses brèves, notes de synthèse, frappe de documents) - Lot n° 1 : réunions autour du thème des ressources humaines : vœux au personnel, séminaires management, instances consultatives collectives, organisation du travail, de l'hygiène et de la sécurité - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 26)
N° 2011-2412	<i>Lyon 2° - Remplacement et rénovation des circulations mécaniques au Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure de dialogue compétitif -</i>	(p. 43)
N° 2011-2413	<i>Augmentation de l'autorisation de programme globale 2011 - Logement social - Individualisation partielle et complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)
N° 2011-2414	<i>Sainte Foy lès Lyon - International school of Lyon - Travaux de remise en état - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 43)
N° 2011-2415	<i>Lyon 9° - Construction d'un Centre de viabilité hivernale (CVH) et d'un dépôt pour les brigades d'intervention de nettoyage - Diminution de l'autorisation de programme individualisée -</i>	(p. 43)
N° 2011-2416	<i>Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres au cours des exercices 2011 et 2012 -</i>	(p. 44)
N° 2011-2417	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 44)

N° 2011-2418 *Organisation et rémunération de l'astreinte Feux de circulation au sein de l'unité voirie mobilité maintenance du patrimoine de la direction de la voirie -* (p. 44)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-2419 *Désignation d'un représentant suppléant au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry -* (p. 29)

N° 2011-2420 *Désignation de représentants au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Corbas -* retiré

N° 2011-2421 *Service public d'assainissement non collectif - Règlement du service - Révision -* (p. 44)

N° 2011-2422 *Futur système de traitement des déchets de la Communauté urbaine de Lyon - Choix d'un scénario -* (p. 29)

N° 2011-2423 *Lissieu - Station d'épuration du Sémanet - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public du 4 avril 2007 -* (p. 44)

N° 2011-2424 *Saint Germain au Mont d'Or - Station d'épuration - Mise en conformité du système d'assainissement - Convention d'assistance avec la SNCF -* (p. 44)

N° 2011-2425 *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association de lutte pour un développement intégré et pour la protection de l'environnement (ALDIPE ONG) pour le projet d'approvisionnement en eau potable de 4 collectivités décentralisées de la commune de Cové au Bénin -* (p. 44)

N° 2011-2426 *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Humanité Madagascar pour le projet d'adduction d'eau potable et assainissement en pays Bézanozano à Madagascar -* (p. 44)

N° 2011-2427 *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Premier pas pour le projet de réalisation de 5 forages dans 5 villages ne disposant pas d'eau potable au Togo -* (p. 44)

N° 2011-2428 *Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'appui à la commune de Sadabé (Madagascar) dans la mise en oeuvre de son schéma directeur de l'eau -* (p. 44)

N° 2011-2429 *Partenariat avec la société danoise DHI Weather Radar Systems dans le cadre de la recherche et du développement dans le domaine du changement climatique - Autorisation de signer une convention -* (p. 44)

N° 2011-2430 *Projet stratégique agricole et de développement rural - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture du Rhône - Convention de mandat avec la Communauté de communes du pays de l'Ozon et la Communauté de communes de l'est lyonnais -* (p. 35)

N° 2011-2431 *Travaux de déplacements des réseaux de distribution de chaleur, froid et vapeur dans le cadre de la réalisation de la ligne de tramway T4 - Approbation d'un avenant à la convention tripartite avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise et la société ELVYA -* (p. 44)

N° 2011-2432 *Prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés de prestations de service suite à une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 44)

N° 2011-2433 *Transferts, transports et traitements des déchets ménagers et assimilés de la Communauté urbaine de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les marchés de prestations de service suite à une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 44)

N° 2011-2434 *Caluire et Cuire - Montée des Forts - Réhabilitation d'un collecteur de diamètre 800 mm et réalisation de sondages - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 44)

N° 2011-2435 *Vénissieux - Renforcement du réseau d'assainissement unitaire - Route de Corbas et rue Duclos - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 44)

N° 2011-2436 *Décines Charpieu - Renforcement du réseau d'assainissement unitaire - Rue Emile Zola - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 44)

N° 2011-2437 *Mions - Création d'un réseau séparatif eaux pluviales - Rues des Tilleuls, Ferrus, Buzy et Pasteur - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 44)

N° 2011-2438 *Rillieux la Pape - Captage de Crépieux-Charmy - Implantation de piézomètres - Engagement d'une procédure d'autorisation de défrichement -* (p. 44)

N° 2011-2439 *Lyon 1^{er}, Lyon 4^e, Lyon 5^e, Lyon 9^e - Participation à l'entretien des espaces conventionnés - Quartiers de la Croix-Rousse, des pentes de la Croix-Rousse, du Vieux Lyon et de la Duchère - Autorisation de signer une convention pluriannuelle -* (p. 44)

N° 2011-2440	<i>Genay, Montanay, Neuville sur Saône - Projet nature du vallon des Torrières - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la commune de Neuville sur Saône pour son programme d'actions 2011 -</i>	(p. 45)
N° 2011-2441	<i>Genay, Neuville sur Saône, Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or - Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Saône - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de prescription de l'élaboration du PPRT autour des établissements BASF AGR I Production et COATEX-Usine 1 situés sur la commune de Genay -</i>	(p. 45)
COMMISSION URBANISME		
N° 2011-2442	<i>Corbas - Requalification de la rue des Corbèges - Opération d'aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 45)
N° 2011-2443	<i>Rillieux la Pape - Terres Bourdin - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 45)
N° 2011-2444	<i>Saint Priest - Avenue C - Opération d'aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 45)
N° 2011-2445	<i>Villeurbanne - Terrains des Soeurs - Approbation du bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 45)
N° 2011-2446	<i>Saint Priest - Centre-ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) place Roger Salengro - Clôture et approbation du bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 45)
N° 2011-2447	<i>Contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 - Volet construction de logements pour étudiants - Convention d'application de la convention de site de Lyon -</i>	(p. 36)
N° 2011-2448	<i>Création d'un fonds participatif d'investissement pour la production d'habitat abordable en secteur tendu - Etude de faisabilité juridique, fiscale et financière - Participation financière de la Communauté urbaine - Demande de subventions auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), de la région Rhône-Alpes, de la Fondation Abbé Pierre, de la Fondation de France et de la Fondation MACIF -</i>	(p. 38)
N° 2011-2449	<i>Programme Concerto - Projet Européen Renaissance - Approbation des conventions avec les membres du consortium lyonnais -</i>	(p. 45)
N° 2011-2450	<i>Charte partenariale de mise en œuvre des secteurs de mixité sociale entre ABC HLM, la Fédération des promoteurs immobiliers, l'Union des constructeurs immobiliers, la Communauté urbaine de Lyon et les communes volontaires -</i>	(p. 45)
N° 2011-2451	<i>Soutien à la politique locale de l'habitat et à l'innovation - Convention-cadre de partenariat 2011-2013 avec la région Rhône-Alpes -</i>	(p. 40)
N° 2011-2452	<i>Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Attribution de subventions - Approbation d'une convention -</i>	(p. 45)
N° 2011-2453	<i>Lyon - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur plusieurs immeubles concernés par le programme d'intérêt général habitat indigne et le projet urbain de la Part-Dieu -</i>	(p. 45)
N° 2011-2454	<i>Bron, Lyon, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Point d'information médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération - Approbation de convention - Participation financière 2011 -</i>	(p. 40)
N° 2011-2455	<i>Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Couzon au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 9°, Lyon 5°, La Mulatière, Genay, Neuville sur Saône, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Caluire et Cuire, Lyon 4°, Lyon 1^{er}, Lyon 2° - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Approbation du principe de mécénat et de parrainage - Approbation de la convention-cadre de mécénat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation des modèles de conventions types de mécénat -</i>	(p. 46)
N° 2011-2456	<i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Renouvellement urbain du quartier du Mas du Taureau - Attribution d'une subvention aux 2 copropriétés du centre commercial du Mas du Taureau pour des travaux de maintien de l'activité commerciale dans l'attente de la démolition/reconstruction du centre commercial -</i>	(p. 46)
N° 2011-2457	<i>Vaulx en Velin - ZAC de la Grappinière - Indemnités de consultation des candidats -</i>	(p. 46)
N° 2011-2458	<i>Mions - Rue Léopha - Aménagement - Approbation du programme de l'opération -</i>	(p. 46)
N° 2011-2459	<i>Albigny sur Saône - Aménagement du centre-bourg - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2011-2460	<i>Meyzieu - Quartier du Mathiolan - Résidences Peyssillieu et Le Mathiolan - Aménagement des espaces publics - Conventions de participations financières avec les bailleurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)

N° 2011-2461	<i>Lyon 3° - Lyon Part-Dieu - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2011-2462	<i>Lyon 3° - Programme d'aménagement d'ensemble Vilette-Paul Bert - Opération de démolition de deux immeubles situés aux 48 et 50, rue Antoine Charial - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2011-2463	<i>Lyon 8° - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) Langlet Santy - Résidence Maurice Langlet - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat pour la réfection des parties communes - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2011-2466	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Action d'accompagnement du projet urbain par le collectif KompleXKapharnaüm - Attribution d'une subvention à l'association Eurêka pour les années 2011 et 2012 -</i>	(p. 46)
N° 2011-2467	<i>Lyon 1^{er}, Lyon 2° - Projet directeur Rives de Saône - Promenade du Défilé de la Saône - Demande de subvention auprès de la région Rhône-Alpes - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

Le lundi 12 septembre 2011 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 2 septembre 2011 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman).

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Bret (pouvoir à M. Llung), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Mmes Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Bocquet (pouvoir

à M. Petit), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Forissier (pouvoir à M. Quiniou), M. Lelièvre (pouvoir à M. Barret), M. Pili (pouvoir à M. Bolliet).

**Hommage à messieurs Henri Saint-Pierre,
René Beauverie et Serge Tarassioux**

M. LE PRÉSIDENT : Avant de débiter nos travaux, je tiens à rendre hommage à trois hommes de conviction qui nous ont malheureusement quittés ces dernières semaines.

Henri Saint-Pierre, Maire de la Commune d'Albigny sur Saône entre 1977 et 2001, décédé vendredi 2 septembre à l'âge de 91 ans.

Henri Saint-Pierre a été conseiller communautaire dans cette assemblée durant tout le temps de son mandat de Maire. Élu conseiller municipal à 26 ans, il a servi avec conviction et passion, durant de longues décennies, la cause de sa commune. Les habitants d'Albigny se souviendront des réalisations qu'il a initiées -salle polyvalente, groupe scolaire- mais aussi du désenclavement routier qu'il a pu mener. Jean-Paul Colin, ici présent, et qui lui a succédé à la mairie, a déclaré que Henri Saint-Pierre, sans étiquette politique, était du "parti des Albignolais". Ce n'est pas forcément nombreux en nombre mais c'est nombreux en densité.

Je crois que c'est un bel exemple pour nous, élus et responsables publics. Celui d'un homme en lien constant avec les citoyens, passionnément dévoué à la prise en compte de leurs préoccupations.

René Beauverie, qui fut conseiller communautaire de 1983 à 2008, plusieurs fois adjoint de la Commune de Vaulx en Velin, nous a quitté le 29 août dernier.

A titre personnel, je perds un ami de quarante ans et avec qui je partage sans doute mes plus beaux souvenirs de militantisme.

Passionné par la chose publique, René Beauverie était aussi un ambassadeur de l'école, de l'enseignement et de la transmission du savoir. Il croyait dans les forces émancipatrices de l'éducation.

Ces valeurs humanistes, il n'a cessé de les appliquer comme responsable public, comme adjoint notamment, à Vaulx en Velin de 1977 à 2008.

Plus récemment, au début des années 2000, il s'était trouvé avec l'urbanisme une nouvelle passion. C'est l'un des acteurs majeurs du renouvellement urbain de Vaulx en Velin. Président du SYMALIM, il a associé l'image du Grand Parc de Miribel-Jonage à celle de sa ville, voulant en modifier l'image et faire en sorte qu'elle soit le reflet du nouveau dynamisme de cette ville. Nous savons que c'est là notre souci commun, faire en sorte que demain il n'y ait plus de territoires ghettoïsés, paupérisés mais que nous puissions construire ensemble une ville multipolaire dans laquelle chaque secteur de notre agglomération puisse receler en soi ses beautés. Et pour celles et ceux qui sont venus avec nous inaugurer les premiers dispositifs de l'Anneau bleu, ils ont pu voir combien ce secteur de l'agglomération avait aujourd'hui une belle image.

Serge Tarassioux, Maire de Pierre Bénite depuis 2009, a été terrassé par un infarctus sur son lieu de vacances, à l'âge de 41 ans.

Les habitants de Pierre Bénite ont été, comme chacun d'entre nous, choqués par sa brutale disparition, profondément heurtés par la mort injuste d'un homme stoppé en plein élan. Membre du Parti Communiste Français, défenseur acharné de la justice sociale, Serge Tarassioux avait aussi une vraie vision pour sa ville. Nous étions ensemble la semaine dernière avec les Maires dans la vallée de la chimie et nous nous rappelions la façon dont il défendait ce territoire. Convaincu des bienfaits de la réhabilitation urbaine, il voulait son centre pour y recréer de l'urbanité. Toutes les personnes qui l'ont côtoyé ont salué sa grande humanité, sa capacité d'écoute et sa droiture. Pour nous tous, il incarnait aussi le dynamisme, le renouvellement et la jeunesse de l'engagement. Notre agglomération perd avec lui un homme plein d'avenir et de talent.

L'écrivain espagnol Garcia Lorca écrivait : "*Rien n'est plus vivant qu'un souvenir*".

Je souhaite qu'au-delà du néant, qu'au-delà de notre radicale incompréhension face à la mort qui fauche au hasard, nous puissions nous souvenir du sens de l'intérêt général de Serge Tarassioux.

Qu'il demeure vivant dans nos cœurs et dans nos actions.

Pour ces trois collègues, je vous propose d'observer une minute de silence.

Je vous remercie.

(Une minute de silence est observée).

Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 23 mai et 27 juin 2011

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 23 mai et 27 juin 2011. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2011-2370 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 6 juin 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2011-2371 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 4 juillet 2011 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet des rapports numéros 2011-2370 et 2011-2371. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président

N° 2011-2372 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière d'actions en justice intentées pour l'année 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée et qui font l'objet du rapport numéro 2011-2372. Ce compte-rendu a été transmis au secrétariat des groupes politiques. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2011-2375 - déplacements et voirie - Lyon 4° - Aménagement de la place des Tapis - Bilan de la concertation préalable - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2375. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. J'étais en train de voir avec le Maire du quatrième, David Kimelfeld, afin de m'assurer qu'il interviendrait bien sur ce dossier ; je ferai court pour lui laisser le loisir de s'exprimer.

Il s'agit donc d'autoriser aujourd'hui plusieurs choses concernant ce beau projet de rééquilibrage de l'espace public dans le quatrième arrondissement à la Croix-Rousse jouxtant le boulevard de la Croix-Rousse : approbation du bilan de la concertation mené sous l'égide de Pierre Abadie et de Gérard Claisse relatif à ce projet, puis adoption du programme et de l'enveloppe financière pour un montant de 4,505 M€ dont 1,6 M€ à la charge de la Ville de Lyon, de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Lyon et le Grand Lyon au bénéfice du Grand Lyon, l'autorisation donnée à monsieur le Président de signer cette convention et enfin l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant total de 910 000 €. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe GAEC.

M. TOULERON : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon

Mme LEVY : Monsieur le Président, chers collègues, il y a presque un an, nous votions le lancement des études pour le réaménagement de cette place des Tapis. La délibération est d'ailleurs fort bien faite, pour une fois, car elle retrace la concertation de façon très précise, même si -et oui, encore une fois !- certains élus n'y ont pas été associés bien que je vous l'avais expressément demandé à la fin du mois de février dernier. J'ai un peu l'impression de radoter mais passons !

La place des Tapis avait besoin d'être réaménagée, c'est un fait. Nous l'avons d'ailleurs également dans nos mallettes de campagne en 2008 et il n'y a rien de mieux que des projets partagés par tous !

Bien sûr, ce petit nœud routier coincé entre l'accès au boulevard de la Croix-Rousse et la desserte de la Poste, du Monoprix ou de la place de la Croix-Rousse ne pouvait rester en l'état. Les piétons et les voitures, le parking tout cela était bien touffu sinon tout fou.

L'objet de mon intervention est juste d'insister sur quelques points fondamentaux et veiller à ce qu'il y ait le respect par tous les usagers de cette place.

Il y a autour de cette place, comme dans bien d'autres lieux à Lyon, une difficulté à concilier toutes les sollicitations souvent contraires de nos concitoyens et, comme le dit un habitant de la Croix-Rousse, quand le Grand Lyon décide, il n'y a pas grand-chose à faire. En l'occurrence, le Grand Lyon est composé d'élus représentants des citoyens et nous devons les entendre, dans la mesure du possible, et prendre réellement en considération leurs inquiétudes toutes légitimes.

S'il faut veiller à l'intégration des différentes forces vives et économiques que sont les commerces, les cafés, la vogue et les bouquinistes, utilisateurs de ce lieu, il faut aussi faire un vrai choix pour aider au respect de la tranquillité des riverains, notamment des nuisances nocturnes. Bien que votre postulat de départ pour ce réaménagement fût la suppression totale de toute circulation et stationnement, je vous sais gré d'avoir su écouter les commerçants de la Croix-Rousse et leur Président en maintenant une voie de circulation et une dizaine de places de stationnement sur les cours à côté de la place des Tapis. Car il ne faut pas oublier que des gens travaillent place des Tapis et qu'ils participent ainsi au développement de nos quartiers. Nous avons donc l'obligation de prendre en considération leurs demandes.

Le tout piéton comme le tout voiture n'est jamais un bon choix. La question du stationnement reste posée car le parking du Gros Caillou reste cher et, même s'il n'est pas très éloigné, quand il faut parcourir quatre cents mètres les bras chargés ou avec des enfants, cela ne se fait pas aussi simplement que sur les beaux plans que l'on nous présente.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Kimelfeld.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Merci, monsieur le Président. Je voudrais remercier messieurs Pierre Abadie et Gérard Claisse pour leur investissement important sur ce dossier. Vous remercier aussi, monsieur le Président, d'être venu à plusieurs reprises sur le site pour ne pas que l'on se contente d'avoir un dossier -comme le décrivait Fabienne Lévy- qui soit hors-sol mais un dossier qui soit bien en prise avec les préoccupations de l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices de cette place.

La délibération qui est présentée, finalement, traduit fidèlement la synthèse et les objectifs poursuivis, les préoccupations au quotidien des riverains, des commerçants, en somme des utilisateurs de cet espace public.

Nous avons deux objectifs : une plus grande sécurité des traversées piétonnes, une meilleure fluidité de la circulation, une amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'espace public dans un secteur propice notamment à l'activité commerciale et touristique. La concertation nous a permis finalement d'enrichir cet objectif avec la nécessité de porter une attention particulière au confortement de l'attractivité commerciale de ce secteur et au maintien d'une desserte raisonnable pour les riverains.

La concertation -vous l'avez dit- a été importante. Je regrette que vous n'ayez pas eu les dates mais vous êtes sans doute une des rares puisqu'il y a eu, aux deux réunions publiques, plus de 500 personnes, trois ateliers de concertation avec plus de 150 personnes et plus de six réunions avec les commerçants et les forains, c'est-à-dire plus de 700 personnes qui ont participé activement à la concertation, des personnes issues pas seulement des conseils de quartiers ou d'associations spécialisées mais bien l'ensemble des riverains, des commerçants, des citoyens uniquement mobilisés pour ce projet qui vise le quartier.

C'est sans doute, en conclusion, ce qui donne la force à la délibération de ce soir, qui est parfaitement équilibrée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2011-2376 - déplacements et voirie - Mise en place de services d'autopartage - Approbation de la charte Autopartage Grand Lyon et du tarif de permission de voirie pour les opérateurs respectant la charte - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2376. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Comme vous le savez, l'autopartage est voué à se développer sur l'agglomération. Il est défini par l'article 54 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 qui prévoit l'attribution d'un label autopartage qui permet aux sociétés désireuses de fournir ce service de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'avantages, notamment en provenance des collectivités, comme, par exemple, des conditions forfaitaires annuelles pour les autorisations de stationnement sur l'espace public. Alors, il se trouve que ces conditions d'attribution du label seront fixées par un décret en cours de préparation, dont la publication est attendue d'ici la fin de l'année 2011.

En attendant et afin de ne pas bloquer les projets en cours, dont on a déjà parlé dans cette assemblée, que sont la montée en surface du service Autolib sur 14 nouvelles stations en surface et l'arrivée très probable, au vu des discussions en cours, du service Car2go sur l'espace public de la Ville de Lyon, il est proposé l'approbation, par notre conseil de ce jour, d'une charte qui définit les attentes du Grand Lyon en matière d'autopartage et qui permettra d'être opposée à toute nouvelle compagnie désireuse d'offrir ce service sur notre territoire, sur le territoire de la ville de Lyon.

La Ville de Lyon a négocié un tarif forfaitaire annuel de 70 € par emplacement et par mois, qui sera la base du tarif appliqué à la société Car2go et qui sera aussi le tarif par emplacement des stations réservées aux prestations d'autopartage telles qu'Autolib ou Car2go.

Voilà, cette charte définit un certain nombre de conditions, dont notamment l'obligation d'un accès à tous et d'un service 24 heures sur 24 sur l'espace public.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Europe-Ecologie les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, l'autopartage fait partie des nouvelles pratiques de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et qui permet -je vais essayer d'avoir des réflexions complémentaires à celles qu'a faites monsieur Gilles Vesco- de réduire l'encombrement de la voiture sur l'espace public.

En effet, un véhicule en autopartage correspond en moyenne à cinq ou dix véhicules personnels. Cela entraîne une démotorisation des ménages, c'est-à-dire que l'on constate que certains d'entre eux abandonnent leur deuxième voiture voire leur première voiture ou certains décident de ne pas acquérir de voiture individuelle et donc d'utiliser les services de l'autopartage. Cela a été confirmé par une enquête à Paris auprès des usagers de l'autopartage et qui indique qu'un tiers des usagers l'ont fait. Cela entraîne aussi une diminution des déplacements en voiture et un report sur les modes doux et les transports en commun et, toujours d'après cette enquête, est indiqué qu'ils réduisent de 50 % leurs déplacements en voiture. La charte -comme vient de l'indiquer Gilles Vesco- proposée à notre approbation permet d'encadrer les propositions de services d'autopartage avec des stations qui doivent être proches de celles des transports en commun, des véhicules propres pour limiter la pollution.

La charte prévoit aussi -et cela est intéressant- une évaluation qui concerne les effets sur la motorisation pour vérifier que les objectifs de réduction de l'utilisation de la voiture individuelle sont bien atteints. Il est vrai qu'il est important de vérifier que l'aide apportée par la collectivité -comme l'a indiqué Gilles Vesco- par des permissions de voirie ou des tarifs préférentiels pour des services d'autopartage correspondent bien aux effets attendus sur la diminution de l'usage de la voiture individuelle.

Alors, le système -comme il vient d'être indiqué- qui existait déjà dans les parcs de stationnement de Lyon Parc Auto va désormais pouvoir être implanté sur la voirie, ce qui permettra vraiment d'accroître sa visibilité, donc son développement, et c'est une avancée dont nous nous félicitons.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons cette délibération avec satisfaction.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2011-2377 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Chassieu - Meyzieu - Est lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Autorisation donnée à monsieur le Président de déposer les dossiers au titre de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 modifiée sur l'eau et à engager toute procédure réglementaire - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2377. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Avis favorable de la commission pour cette délibération qui concerne l'accessibilité au site du Montout dans le cadre d'un dossier déposé au titre de la loi sur l'eau.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, une simple explication de vote.

En effet, nous n'allons pas prendre part au vote parce que ce dossier est prématuré, compte tenu que vous voulez lancer les procédures réglementaires en fonction de la loi sur l'eau sur un terrain qui, à ce jour, n'est toujours pas constructible. Pour nous, la difficulté, ce n'est pas la conformité avec la loi sur l'eau, cela reste le problème des déplacements et de l'atteinte plus générale au cadre de vie des populations qui vivent dans ce secteur.

Je citerai encore un élément. Aujourd'hui, on sait tous que Rhônexpress est mis à mal dans son exploitation déjà par la cohabitation avec LEA et on sait que, demain, si par malheur ce projet arrivait à terme, nous ne serions plus en mesure de tenir les fréquences sur la navette aéroportuaire avec la Part-Dieu et Saint-Exupéry.

Donc il me semble que ce dossier est prématuré et nous ne prendrons donc pas part au vote pour un dossier qui concerne un terrain qui n'est pas prêt d'être constructible.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je rencontrais tout à l'heure le Président du Conseil général qui ne me faisait pas part de ces difficultés concernant Rhônexpress.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - M. Barral, Crimier, Da Passano, Uhlrich, Vincent, Vurpas (Centriste et démocrate) - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),

- contre : MM. Augoyard, Geourjon et Joly (Centriste et démocrate),

- abstentions : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour) - M. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne).

Adopté, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon n'ayant pas pris part au vote (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour).

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2011-2378 - déplacements et voirie - Réseau mutualisé de télécommunication - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubos a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2378. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Le projet de délibération concerne le réseau mutualisé de télécommunication avec une individualisation d'autorisation de programme. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. VERGIAT : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je dois dire que les remarques que vous souhaitiez faire et dont je me suis enquis me semblent justifiées. Je partageais votre avis.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2011-2379 - déplacements et voirie - Bron - Chassieu - Saint Priest - Boulevard urbain est-Tronçon Aviation - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2379. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. IMBERT, rapporteur : Il s'agit d'une délibération sur le BUE qui constitue une nouvelle voie qui devrait faciliter l'organisation des déplacements sur l'est. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, cette intervention sera une simple explication de vote parce qu'en fait, lors de délibérations précédentes concernant d'autres tronçons du boulevard urbain est, nous avons indiqué notre critique importante sur ce projet qui est une armature routière à deux fois deux voies qui ne peut conduire qu'à un très fort accroissement de la circulation automobile, en opposition aux objectifs du plan de déplacements urbains et du futur plan climat.

On nous a dit qu'une emprise sur cette portion sera réservée pour la future ligne forte de transport en commun A8 ; elle aurait pu être d'ores et déjà aménagée, ce qui aurait permis, à terme, un gain de temps pour sa réalisation.

Comme nous l'avons fait pour les précédentes délibérations concernant ce boulevard urbain est, notre groupe votera contre et nos Vice-Présidents s'abstiendront.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ils auront de la sagesse, ils pourraient faire un pas supplémentaire parce qu'il s'agit d'une ligne qui permettra le développement de l'est lyonnais avec à la fois, effectivement, un peu de circulation -il en faut bien quelque part- et la ligne A8. Evidemment, pour mettre en place la ligne A8, il faudra bien attendre d'avoir construit le boulevard urbain est, ce qui va nous prendre quelques années.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Broliquier, Mme Palleja),

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),

- abstentions : MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : M. IMBERT.

N° 2011-2384 - déplacements et voirie - Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2384. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ce dossier qui concerne une individualisation d'autorisation de programme pour le réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Dans ce cas-là, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2011-2386 - déplacements et voirie - Saint Priest - Chemin de Saint Bonnet de Mure - Création d'une liaison modes doux - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubos a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2011-2386. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce rapport qui concerne la création d'une liaison modes doux sur le chemin de Saint Bonnet de Mure à Saint Priest. Il s'agit d'une individualisation partielle d'autorisation de programme.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, la ville de Saint Priest a cette particularité d'être étalée sur une superficie de quelque 3 000 hectares avec des quartiers fort éloignés les uns et des autres, y compris le centre-ville où sont concentrés les services publics. De tout temps, l'organisation spatiale et son harmonisation ont été matières à réflexion pour les élus et la population pour rapprocher ou lier les quartiers éloignés entre eux.

Les liaisons modes doux, dont le chemin de Saint Bonnet de Mure, peuvent être une réponse permettant des déplacements sécurisés, notamment sur cet itinéraire qui est essentiellement sur un secteur agricole entre le quartier de la Fouillouse à l'extrémité "est" de la commune, terminus du T2. Il y a une véritable opportunité de lien entre un déplacement mode doux et la jonction des transports en commun, d'autant plus que sur ces moyens de portée d'un à trois kilomètres, les usagers du vélo doivent pouvoir progresser de façon complémentaire, alternativement à la voiture. Le plan de modes doux a été adopté en 2009 par notre assemblée. Dans cette logique, nous ne pouvons qu'encourager cette initiative qui apportera un plus, tant pour le quartier de la Fouillouse que pour toute la ville. Il y a là une forte attente de la population.

Notre groupe approuvera donc cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Et puisqu'on parle de vélos, je veux confirmer ce que monsieur Vesco avait annoncé, à savoir que le Grand Lyon encouragerait financièrement l'achat de vélos électriques ; ce sera fait en novembre prochain.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2011-2390 - déplacements et voirie - Schéma multimodal des grandes infrastructures autoroutières et ferroviaires de transport - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2390. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ce dossier qui concerne le schéma multimodal des grandes infrastructures autoroutières et ferroviaires de transport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate a retiré son intervention. Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2011-2465 - déplacements et voirie - Lyon 6° - Caluire et Cuire - Construction d'une passerelle modes doux sur le Rhône entre la Cité internationale et le quartier Saint Clair - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de signer un marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2465. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Il s'agit d'une passerelle modes doux qui relie la Cité internationale dans le sixième arrondissement au quartier de Saint Clair à Caluire et Cuire qui lutte depuis des années pour sa réhabilitation ; et c'est une bonne nouvelle en tant qu'ancien élu de Caluire et Cuire car on parle de cette passerelle depuis tant d'années !

Voilà un rapport qui tend à prouver la motivation du Grand Lyon et de son Président pour le développement du réseau modes doux, eu égard à l'écart -qui est dans ce même rapport- entre l'estimation du maître d'œuvre initial à 7 619 000 € et le coût final qui a doublé. C'est un très bel ouvrage avec double accroche qui relie à la fois les quais hauts et le bord de l'eau, où se trouve également, de part et d'autre, une piste cyclable avec deux circulations : une sur la courbe et une au niveau du quai haut ; très bel ouvrage d'entrée sur Lyon qui se voit du TGV, la première impression étant souvent la bonne.

Il s'agit d'approuver la réévaluation de la dépense puis de valider l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale et d'autoriser monsieur le Président à signer le marché pour les travaux qui vont -si je ne m'abuse- démarrer à la fin de l'année. Avis favorable de la commission.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate retire son intervention. Ensuite, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Un très beau projet de lien entre Caluire et Cuire et Lyon ; et c'est plus qu'un lien de modes doux, c'est un lien du cœur.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2011-2373 - déplacements et voirie - Désignation d'un représentant suppléant au sein de la commission mixte chargée du suivi de la réalisation du tronçon ouest du périphérique - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2373. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette délibération qui vise à désigner un représentant suppléant au sein de la commission mixte chargée du suivi de la réalisation du TOP.

**Désignation d'un représentant suppléant
au sein de la commission mixte chargée du suivi de la
réalisation du tronçon ouest du périphérique**

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose la candidature de monsieur Bernard Rivalta. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

Je mets cette proposition aux voix :

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, MM Brolquier (non inscrit), Augoyard et Geourjon (groupe Centriste et démocrate) s'étant abstenus.

(Monsieur Bernard Rivalta est désigné).

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2011-2464 - développement économique - Aide aux victimes de la sécheresse en Somalie et dans la Corne de l'Afrique - Attribution d'une subvention à l'association Action contre la faim - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2464. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Mes chers collègues, la famine sévit en Somalie et dans la Corne de l'Afrique depuis maintenant plusieurs mois et notre collectivité, le Grand Lyon, a souhaité -parce que vous l'avez souhaité, monsieur le Président- accorder une subvention de 50 000 € à l'association Action contre la faim.

Vous le savez, notre collectivité fait de plus en plus en matière de solidarité internationale, par le biais de conventions de coopération décentralisée avec beaucoup de collectivités partenaires mais la loi de 2007 autorise les collectivités locales également à intervenir en matière d'aides d'urgence, de catastrophes ou de drames humanitaires comme celui que connaît la Somalie et plus largement la Corne de l'Afrique.

Nous avons souhaité pouvoir aider Action contre la faim parce que c'est une association qui à la fois intervient dans l'urgence mais également après coup dans la reconstruction pour effectivement pouvoir reconstruire avec les populations de la Corne de l'Afrique, y compris des projets économiques. Je crois que c'est bien aussi d'aider Action contre la faim parce que cette association nationale a une délégation à Lyon ; nous sommes en contact régulier avec eux et il est important, je crois, dans des drames comme ceux-ci qui mobilisent beaucoup la générosité de l'ensemble de nos concitoyens, que nous puissions avoir ce contact régulier avec Action contre la faim pour discuter avec eux de l'utilité de notre aide. Je crois que notre collectivité s'honore à voter cette subvention de 50 000 € à Action contre la faim.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Julien-Laferrière. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

N° 2011-2400 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Jeune chambre économique de Lyon pour l'organisation du 57° congrès national de la Jeune chambre économique française (JCEF) du 10 au 13 novembre 2011 à Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2400. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une subvention à l'association Jeune chambre économique de Lyon qui organisera son 57° congrès national du 10 au 13 novembre 2011 pendant les journées de l'économie à Lyon. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Cinq minutes de parole pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, avec cette délibération, il s'agit d'accorder une subvention pour l'organisation à Lyon du 57° congrès de la Jeune chambre économique. Il traitera de thématiques autour de l'innovation, et plus particulièrement des innovations technologiques, éco-innovations et innovations urbaines.

Pour avoir participé le 16 juin dernier à un débat de cette Jeune chambre économique de Lyon sur l'innovation et être intervenu au cours de celui-ci, je ne peux, chers collègues, que vous encourager à participer -et je pense aussi aux journées de l'économie qui auront lieu en novembre- et à proposer votre point de vue et vos idées dans ces lieux de confrontations où il convient de contester la pensée unique et l'idéologie économique et politique dominante et faire progresser l'esprit critique, la capacité de penser par soi-même et des propositions d'avenir.

Deux remarques à partir de là :

Premièrement, au cours de ce débat sur l'innovation, il a été souligné notamment par l'animateur la difficulté à financer l'implication technique des innovations dans les processus de production : "Pour la recherche et le développement, ça va», dit-il -ce n'est pas tout à fait mon point de vue mais là n'est pas la question- mais pour l'investissement productif et l'emploi qualifié, pas de financement." ; ce qui n'est pas pour nous surprendre tant la part de l'investissement des grands groupes dans l'économie est faible par rapport à la part sans cesse croissante ces dernières années des circuits financiers, auxquels il convient d'ajouter -et ce n'est pas le moindre- la faiblesse extrême de leur participation fiscale, nulle pour certains, et sociale. Et nous, élus, nous avons en mémoire les 8 milliards d'euros de la TP qui manquent dans les caisses et qui ne sont plus dans les nôtres.

La deuxième remarque : lors de notre commission générale sur l'économie, plusieurs groupes avaient attiré l'attention à propos des investissements d'avenir ou d'excellence sur le risque de voir se développer une agglomération à deux vitesses : celle d'une vitrine innovante, compétitive et attractive et celle de territoires engorgés et en déclin. Nous y veillons bien sûr; je sais qu'on y est attentif au Grand Lyon et qu'on y travaille, mais le risque est là. Et, comme nous ne sommes pas seuls, tout ne dépend pas de nous et il y a tout de même besoin d'intervenir sur ces questions.

Ces deux remarques, vous en conviendrez, chers collègues, nous renvoient à la crise qui se déroule et dont le pire est à venir, comme nous le savons.

Tout l'été, l'offensive idéologique et politique fut pesante pour faire accepter le dictat de la dette à rembourser par des plans d'extrême rigueur que, pour l'essentiel, les peuples paient ; cela en est même le premier principe.

Pour accumuler toujours plus de richesses, les puissances de l'argent, par leurs batailles idéologiques et leurs pressions, font taire la misère. C'est la reine du folk, Joan Baez, qui le déclare ainsi ; elle sera en spectacle à la Fête de l'Humanité, à laquelle nous vous invitons, chers collègues ; et soyez assurés que les membres de notre groupe vous y accueilleront avec plaisir.

J'en reviens au plan d'austérité -c'est un peu moins marrant- : il ne s'attaque ni aux causes réelles des dettes publiques ni aux mesures de relance économique qui, si elles reposent sur les capacités humaines durables et démocratiques -pour faire court-, sont seules susceptibles de sortir par le haut de cette crise.

Les causes des dettes publiques proviennent de l'argent éjecté sans contrepartie utile des banques en 2009 et des transferts de richesses produites au profit du capital ces trente dernières années. Le cancer financier a rongé l'économie et les métastases sont là.

Non, la rigueur, de notre point de vue, n'est pas le passage obligé, d'autant qu'elle est déjà là pour beaucoup d'entre nous. La rigueur n'est ni le passage obligé ni le commencement d'un redressement éventuel car la rigueur casse nos atouts alors qu'il faudrait au contraire les développer. Ces atouts, ils sont là aussi : il s'agit de la qualité de nos forces productives et d'innovation, de leur formation ; cela concerne l'école et la formation, il y a notre jeunesse qui constitue un atout, nos capacités industrielles et nos services publics, nos collectivités territoriales. La rigueur s'attaque à ces atouts. Or, il convient au contraire de les développer.

Et c'est vrai que ce n'est pas d'alternance dont nous avons besoin mais de véritable alternative ; c'est là qu'il faut agir. J'ai un développement mais je passe parce que je vais être un peu trop long. Les mesures gouvernementales d'austérité auront pour conséquence -je vais arriver à la conclusion- de faire payer par les ménages les deux tiers de la contribution demandée. C'est radicalement l'inverse qu'il conviendrait de faire pour ne pas étouffer les possibilités de relance et de transformation de la machine économique. Pour cela, il convient bien sûr de ne pas se résigner ni subir mais d'avoir l'ambition de dépasser ce qui s'est fait jusque-là. Notre collectivité peut y contribuer et, dans cet esprit, nous voterons cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Jacquet. Je vous emmènerai dans quelques temps dans la vallée de la chimie, où nous sommes allés il y a quelques jours avec quelques collègues, pour regarder ce qui se passe autour de Rhodia, d'Arkema, de l'IFP, etc., je serais heureux de vous faire partager ces investissements que je pense productifs pour l'agglomération.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2011-2403 - développement économique - Attribution d'une subvention au Centre de recherche en nutrition humaine Rhône-Alpes pour la finalisation du montage d'un projet de Centre européen de nutrition pour la santé en 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Arrue a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2403. Monsieur Arrue, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARRUE, rapporteur : La délibération est relative au Centre de recherche en nutrition humaine (CRNH) qui, sous l'égide de Lyon 1, occupe une place au campus Mérieux Lyon sud.

C'est un établissement qui regroupe 110 chercheurs appartenant à trois universités et à dix-huit services hospitaliers et qui développent une activité de recherche en nutrition et en micro-nutrition, tant chez l'homme sain que chez l'homme malade. Son activité scientifique regroupe celle d'un certain nombre d'autres organismes : le cancéropôle Clara mais également le Centre international de recherche contre le cancer (CIRC), le pôle de compétitivité LyonBiopôle et l'Institut de recherche technologique, qui travaille lui aussi sur la relation entre la flore microbienne et l'infection.

Mais elle recoupe aussi celle d'un grand nombre d'entreprises pharmaceutiques et agroalimentaires de notre territoire qui ont marqué un intérêt vif pour l'activité développée au CRNH. D'où l'idée de constituer une structure transversale qui regrouperait l'ensemble de ces partenaires, dans le cadre de leurs activités respectives, au sein d'un Centre Européen de Nutrition pour la Santé (CENS) qui serait un centre de recherche de visibilité véritablement internationale, orienté tant sur la recherche fondamentale que sur son application immédiate au travers des grandes firmes agroalimentaires ou pharmaceutiques dont je parlais tout à l'heure.

La faisabilité de ce projet, qui a été labellisé dans le cadre du plan Campus, suppose un certain nombre de partenariats financiers de la part des industriels que j'évoquais. Et, pour aider à la gestation de ce Centre Européen de Nutrition pour

la Santé, il convient de mettre en forme, de finaliser sur le plan administratif un certain nombre d'engagements financiers qui ont été pris par ces industriels.

C'est au titre de la charge administrative que représente cet effort que je vous propose d'adopter une délibération accordant au CENS une subvention assez modeste de 50 000 €, venant compléter celle que l'université Lyon 1 met d'ores et déjà à sa disposition sous forme de prestations de service.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, donc j'ai une demande de temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARRUE.

N° 2011-2404 - développement économique - Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Opération Institut national des sciences appliquées (INSA) 1^{ère} tranche - Restructuration pôle matériaux et 1^{er} cycle - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Arrue a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2404. Monsieur Arrue, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARRUE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération porte sur un chantier j'allais dire relativement classique puisqu'il fait partie du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 et qu'il a déjà fait l'objet d'une délibération le 11 février 2008.

Il s'agit de la réfection de la partie la plus ancienne des bâtiments de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) sur le campus de la Doua et notamment des bâtiments dédiés au premier cycle. Cette halle Louis Néel qui abrite le premier cycle remonte en effet à 1958. Elle est flanquée de quatre bâtiments en préfabriqué et il faut bien reconnaître que les jeunes étudiants de l'INSA y travaillent dans ces conditions assez inconfortables.

Il avait donc été prévu, dans le cadre du CPER, de moderniser ce bâtiment, qui en a bien besoin, dans le cadre d'une opération tiroir mettant en jeu un bâtiment voisin qui a fait l'objet d'une délibération distincte.

Cette initiative tombe d'autant mieux qu'elle s'inscrit également dans le projet de redéfinition du campus de la Doua dans le cadre du plan Campus avec, vous vous en souvenez, nous en avons parlé récemment, le redécoupage du campus en quartiers, donnant une meilleure visibilité aux différentes disciplines qui s'y côtoient.

La halle Louis Néel que nous allons rénover s'inscrira dans ce nouveau quartier de la chimie du campus de la Doua.

C'est une opération que nous finançons en partenariat avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine de Lyon. Je vous remercie de bien vouloir accepter cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est une des nombreuses de notre assemblée qui concerne notre soutien à des actions concernant l'Université ; ici, un investissement sur deux bâtiments de l'INSA de Lyon. Si tous les utilisateurs de ces locaux, et plus généralement l'ensemble du monde universitaire, ne peuvent que se féliciter du lancement de ces chantiers, il est toutefois indispensable de souligner deux choses qui font qu'il ne peut y avoir consensus sur l'ensemble de la démarche.

6 000 mètres carrés représentent 10 % de la surface bâtie de l'INSA, des bâtiments pour la plupart de quarante ans, fortement dégradés malgré les efforts de l'établissement. Permettez-moi de vous donner un exemple : le réseau de chauffage qui est intégré dans les dalles est fortement dégradé, ce qui conduit le gestionnaire à en couper certains segments dans lesquels la réparation des fuites supposerait une intervention trop lourde ; résultat, comme les ouvrants d'origine ne sont absolument pas isolants et de plus très dégradés, il est impossible de réguler le chauffage sur l'ensemble des bâtiments concernés, ce qui génère des bureaux qui sont des frigos pendant que d'autres sont des fours au même étage. Une grande part du parc immobilier universitaire lyonnais est confrontée à de tels défis qui supposeraient une intervention massive.

Or, que constate-t-on dans le financement de ce dossier ? Pour 7,7 M€ de travaux, l'Etat ne verse que 650 000 €, moins de 10 % ! Or, à l'échelle où les besoins de rénovation et reconstruction pour l'ensemble des installations universitaires sont posés, ni la Région ni l'agglomération ne pourront se substituer totalement à la nécessaire intervention de l'Etat.

Or, plan Campus, PRES, IDEX sont tous tournés vers l'identification de "l'excellence" : les thèmes et les équipes seront félicités et financés et les bâtiments refaits pendant que la majorité des activités universitaires, des personnels et donc des bâtiments resteront les perdants de réformes qui transforment notre université en un terrain de concurrence libre et non faussée bien sûr, une université à plusieurs vitesses qui devra s'adapter rapidement à la baisse des dépenses publiques. Le principe de financement par les intérêts du Grand emprunt comme la dévolution qui conduira à privatiser la gestion de ce qui est rentable est un outil de division dans l'université et c'est malheureusement le cadre de nos financements.

C'est pourquoi nous profitons de cette délibération pour souligner l'importance que le représentant de notre assemblée dans les conseils des établissements supérieurs -entre autres au conseil d'administration de l'INSA- prépare son intervention dans le dialogue avec les représentants des personnels.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons écouté et entendu vos remarques.

Donc je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARRUE.

N° 2011-2402 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Centre Jacques Cartier - Organisation des 24^e entretiens Jacques Cartier - Année 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2402. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DACLIN, rapporteur : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, ce dossier concerne les entretiens Jacques Cartier.

Je voudrais, si vous le permettez, avoir quelques mots introductifs qui font écho à la commission, aux échanges et aux questions plutôt intéressantes et convergentes qui ont fait jour en commission.

Nous tous, nous devons bien sûr nous poser des questions sur l'utilisation rigoureuse de l'argent public mais nous devons aussi juger des faits en toute équité.

Factuellement, que sont les entretiens Jacques Cartier ? Les entretiens Jacques Cartier sont une rencontre organisée alternativement à Lyon et à Montréal depuis vingt-quatre ans précisément. Nous surveillons de façon très stricte l'utilisation de notre participation financière. Je vous rappelle que, depuis l'année dernière, nous fléchons nos dépenses en les affectant à telle ou telle manifestation identifiée, un soutien direct en quelque sorte. Enfin, nous conditionnons notre soutien à un rattachement de l'organisation à une structure universitaire ou à une fondation ; seul ce rattachement permet le contrôle continu que nous souhaitons.

Dans ces conditions, je n'ai aucun état d'âme en vous proposant de voter ce rapport qui attribue une subvention de 20 000 € au centre Jacques Cartier.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le Président et chers collègues, je suis désolé, monsieur Daclin, mais je ne partage pas le point de vue qui vient d'être exprimé.

Nul ne met en doute, je crois, la qualité des entretiens Jacques Cartier mais il y a eu tout de même, tout au long de ces deux dernières années, suffisamment de mises en cause sur la gestion et suffisamment de chiffres donnés sur l'état des réserves, qui faisaient apparaître tout de même que ce ne sont pas nos 20 000 € de subvention qui étaient absolument nécessaires et qui montrent qu'il aurait fallu au moins une pause -ne serait-ce que cela- jusqu'à que toutes les questions en cours aient été réglées sur le plan des controverses entre l'Université et l'association Jacques Cartier. Je pense que c'était le minimum, dans la mesure où, apparemment, l'état des réserves avoué montrait qu'il n'y avait pas besoin du soutien public cette année. Il ne s'agit pas de remplacer la justice dans les conflits en cours, bien évidemment, mais là je pense que ce serait une simple mesure de précaution.

Nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. Bruno BERNARD : Monsieur le Président et chers collègues, nous avons un avis proche de celui exprimé par monsieur Fournel.

Tout d'abord, nous souhaitons souligner la qualité des entretiens Jacques Cartier qui permettent à notre Région et au Québec de créer des liens intéressants entre les établissements d'enseignement supérieur et des synergies économiques.

Nous regrettons que les problèmes de gestion et de gouvernance nuisent à la réputation de ces entretiens. Il faut rappeler qu'une

cagnotte d'environ 1,5 M€ a été accumulée au fil du temps. Ceci démontre la bonne santé financière des entretiens Jacques Cartier avant le conflit avec l'Université Lyon 2. Pendant des années, les comptes équilibrés présentés au Grand Lyon et aux autres collectivités dissimulaient le bénéfice accumulé. L'enquête de la direction générale des finances publiques et le rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sont critiques sur la gestion des entretiens ; de nombreux dysfonctionnements ont été révélés : frais de mission remboursés sans rapport avec l'activité du centre, double remboursement de frais de repas, absence de contrôle financier, etc. La gestion était peu rigoureuse et il semble qu'il y ait eu une confusion entre le budget du Centre et les activités personnelles de son représentant.

Aujourd'hui, il nous est demandé de voter une subvention de 20 000 € à l'association Centre Jacques Cartier créée en mai 2010. Nous partageons le souhait de monsieur Daclin que cette structure puisse être transformée en fondation ou rattachée à une structure universitaire qui présenterait plus de garanties à nos yeux. Même si nous soulignons l'intérêt de ces entretiens, nous n'avons aujourd'hui aucune garantie sur la bonne gouvernance de cette association et nous nous interrogeons sur le montant des financements publics nécessaires pour le bon déroulement des entretiens. Il nous semble, monsieur le Président, qu'il est urgent, pour la pérennité de cette action, d'apporter des garanties juridiques et financières.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : L'interpellation que nous avons eue en commission développement économique jeudi dernier a atteint me semble-t-il son objectif. Parce qu'il y a effectivement de réelles questions qui sont posées par le rapport de la direction générale des finances publiques. Ces questions, qui ont fait écho dans la presse, nécessitaient une prise de position et de clarification du Grand Lyon par l'intermédiaire de monsieur le Vice-Président Jean-Michel Daclin.

Notre souci, en soulevant ces questions, ce n'est pas de créer des difficultés aux entretiens Jacques Cartier, c'est d'avoir une vision claire de l'utilisation des fonds publics de notre collectivité. Comme il a été dit en commission, dans la mesure où Jean-Michel Daclin, Vice-Président en charge, dit publiquement ici, devant la presse, les efforts faits, en ayant réduit les subventions ces dernières années, en ayant essayé de résoudre les problèmes du conflit avec l'Université, en fléchissant les dépenses pour que notre argent soit bien utilisé dans des initiatives dans lesquelles nous participons, il me semble que cela répond au caractère de contrôle de l'utilisation de ces fonds et la réponse nous satisfait.

Nous voterons le dossier, libres pour certains d'entre nous, il n'y a pas enjeu terrible ici en la matière.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. GUIMET : Monsieur le Président, chers collègues, je prends la parole ce soir pour vous expliquer l'abstention d'une partie de notre groupe.

Nous ne mettons pas en cause l'existence même et la nature des échanges Jacques Cartier ; ceux-ci représentent un partenariat actif et un fantastique échange de bonnes pratiques avec nos homologues de Montréal et plus généralement du Québec, beaucoup d'entre nous peuvent en témoigner.

Cependant, notre groupe a toujours été très vigilant et attentif à la répartition et à l'utilisation de l'argent de notre collectivité. En tant qu'élus, il est de notre responsabilité de garantir le bon emploi des fonds publics. C'est pourquoi nous avons sollicité la mise en place de comités de suivi et d'évaluation politique et technique d'instances et organismes bénéficiant de financements de la Communauté urbaine de Lyon. Nous nous réjouissons d'être associés à ce comité mis en place prochainement.

Aussi, dans cette logique et cette continuité, nous tenons à rappeler que nous dissocions totalement l'intérêt évident et la légitimité des entretiens Jacques Cartier de sa gestion et nous n'alimenterons pas une polémique médiatique.

Nous ne sommes pas satisfaits des éléments financiers et budgétaires qui nous ont été présentés à l'occasion de cette délibération, voire de l'absence de certains qui nous permettraient de nous prononcer. Aussi attendons-nous plus de clarté quant à la gestion financière de l'association Jacques Cartier et des entretiens car il semblerait qu'il s'agisse de deux entités distinctes. Nous demandons plus de précisions quant aux critères qui président au choix des intervenants et de l'organisation des entretiens ainsi que la justification de coûts qui nous semblent particulièrement importants.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. VATÉ : Monsieur le Président, à l'évidence, ce dossier provoque une certaine émotion, je dirai même un certain malaise palpable dans les échanges que nous avons eus en commission. Pour notre part, qu'il soit clair que nous refusons de hurler avec les loups qui semblent vouloir régler les comptes avec le délégué général du centre Jacques Cartier, sur la base de rumeurs ou d'informations partielles. Si des faits délictueux devaient être avérés, nous serions sans indulgence mais pas aujourd'hui, à partir de brèves de comptoir. Nous récusons aussi toute forme d'immixtion dans la conduite des activités du centre Jacques Cartier.

Mais vous êtes l'un des cofinanceurs publics majoritaires, je redis bien "majoritaire" : 228 000 € sur 447 000 €, cela fait bien 51 %, monsieur le Président ! Et, à ce titre, vous avez un droit de regard et même un devoir de vigilance sur la régularité de la gestion financière des organismes que nous subventionnons.

D'abord, une première question : toutes ces interrogations sur le fonctionnement du Centre Jacques Cartier ne sont pas nouvelles, elles ne datent pas d'hier ni même de l'année dernière ! Lorsque vous avez voulu en avoir le cœur net, que vous a-t-on répondu, en particulier sur la justification de la réserve de 1,5 M€, dont le partage est objet de litige avec l'Université Lyon 2 ?

Maintenant, nous formulons trois demandes :

1° - Dans l'attente d'une clarification complète et complètement rassurante, nous vous demandons de faire usage du principe de précaution et de retirer ce rapport 2011-2402.

2° - La réserve en question représente un surplus moyen de 56 000 € par an depuis vingt-sept ans. Cela équivaut à sept années de subventions publiques totales sur la base du budget 2011, sept années ! Dans la mesure où elle est un cumul oisif de subventions inutilisées, elle appartient davantage aux contribuables qui l'ont abondée indûment qu'aux parties qui se la disputent.

Nous vous demandons donc de veiller à ce que les intérêts des contribuables grand lyonnais ne soient pas lésés et, puisque vous êtes l'un des cofinanceurs publics majoritaires, de vous mettre en rapport avec les autorités compétentes pour trouver une solution conforme à l'intérêt général.

L'énormité de la somme en cause permet de prendre son temps pour trouver la bonne solution, cela sans dommage pour l'événement subventionné car l'association, cela est clair, n'a pas pour objet de faire des bénéfices ni besoin d'un capital de sécurité.

3° - Enfin, nous vous demandons de vous mettre en rapport dans les meilleurs délais, parce que nous tenons aussi à la préservation des entretiens Jacques Cartier, avec le Président du PRES de Lyon et avec vos homologues du Québec pour organiser l'avenir des entretiens Jacques Cartier. Les trois parties pourraient assumer conjointement la période de transition vers une nouvelle gouvernance, afin d'éviter la solution de facilité que constituerait le transfert pur et simple vers quelques associations ou fondations privées.

Pour notre groupe, ces entretiens sont un capital précieux qu'il faut par tout moyen sauvegarder et développer. Soyez certain que vous aurez tout notre appui dans les efforts que vous accomplirez en ce sens. Mais, à nos yeux, la solution ne peut être qu'une vraie innovation -et pas un simple rafistolage- car, comme le disait Einstein : "On ne résout pas un problème avec les modes de pensée qui l'ont engendré".

A défaut d'une réponse favorable de votre part, notre groupe devrait voter contre, à regret.

(Applaudissements du groupe Ensemble pour le Grand Lyon).

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, quelques mots.

Tout d'abord, concernant les surplus de l'association, j'en connais trop dont je suis obligé de gérer les déficits. Pour une fois que le problème est du surplus, cela nous change relativement de ce que nous avons fait !

Deuxièmement, bien évidemment, c'est une question qui concerne à la fois les rapports entre le délégué général, monsieur Bideau, et l'Université qui effectivement conteste aujourd'hui la propriété du capital qui est celui de l'association Jacques Cartier. C'est une question que j'ai posée aux différents responsables du PRES, c'est une question à laquelle ils n'ont, pour le moment, pas mis un grand empressement à répondre.

Alors on peut toujours dire que l'on supprime tout d'un trait de plume ! J'ai peur tout de même qu'en l'occurrence, entre l'existence même des entretiens Jacques Cartier et la personnalité de son délégué général, il y ait quelques concordances. Et c'est parce que l'un a fait cela que nous nous posons aussi des questions.

Pour avoir toute assurance, je me permettrai d'écrire au Ministre des universités pour lui poser ce problème. Je me rends au Canada et j'en discuterai avec les autorités du Québec parce qu'enfin, c'est gentil, les entretiens Jacques Cartier, ce sont des entretiens conjoints. Donc, pour prendre des décisions, il faut déjà être deux. Je verrai effectivement ce que me disent à la fois le Maire de Montréal et les autorités du Québec et donc, ensuite, j'aurai quelques idées pour trancher. Aujourd'hui, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'entretiens avec des grandes villes au rayonnement international qui aient l'écho qu'ont aujourd'hui les entretiens Jacques Cartier.

Avant de détruire d'un revers de main, je vais essayer d'aller consulter nos homologues québécois de manière à ce que, quel que soit le devenir du délégué général, nous ne tuions point les entretiens Jacques Cartier qui représentent pour moi une grande richesse pour notre agglomération.

M. BUFFET : Je reprends la parole pour une explication de vote. Simplement, dans la lignée de ce que vient de dire Michel Vaté, je rappelle que, pour nous, il n'est pas question de remettre en cause les entretiens Jacques Cartier eux-mêmes, à telle enseigne que, budgétairement, il n'y a pas de fragilité de ce point de vue-là, compte tenu du versement ou pas de la subvention votée par la Communauté urbaine. On ne veut pas la fin des entretiens Jacques Cartier. Nous demandons simplement à ce que les choses soient clarifiées et à avoir des assurances. Dans ces conditions-là, le groupe votera contre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui s'est abstenue) - MM. Calvel et Barge (Ensemble pour le Grand Lyon) - MM. Abadie, Bouju, Colin, Desseigne, Reppelin et Mme Vullien (Synergies-Avenir) - groupe Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts), Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate,

- contre : M. Barret, Mme Bocquet, MM. Buffet, Cochet, Mme Dagorne, MM. Dumas, Forissier, Gentilini, Mme Laval, M. Lelièvre, Mmes Lépine, Lévy, MM. Louis, Petit, Quiniou, Terrot, Thévenot, Turcas et Vaté (Ensemble pour le Grand Lyon),

- abstentions : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) - MM. Assi, Chabert-pouvoir à M. Buffet-, Gignoux, Havard, Huguet (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Gauche alternative, écologique et citoyenne - Synergies-Avenir (sauf MM. Abadie, Bouju, Colin et Desseigne, Reppelin et Mme Vullien qui ont voté pour) - Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour) - Mme Palleja et M. Broliquier (Non inscrits).

M. LE PRÉSIDENT : Je n'assisterai pas personnellement aux entretiens Jacques Cartier, j'irai simplement rencontrer le Maire de Montréal.

(Rumeurs).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président DACLIN.

N° 2011-2406 - finances, institutions et ressources - Givros - Lyon 3° - Décines Charpieu - Villeurbanne - Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des collèges De Bans, Lucie Aubrac, Gilbert Dru, Georges Brassens, Maryse Bastié et Mûrice Leroux - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2406. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de désigner les représentants au sein des conseils d'administration des collèges De Bans, Lucie Aubrac, Gilbert Dru, Georges Brassens, Maryse Bastié et Mûrice Leroux. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Les élus siégeant actuellement en tant que suppléants, à savoir :

- M. Guy Corazzol pour le collège Gilbert Dru à Lyon 3^o,

- Mme Michèle Pédrini pour le collège Gratte-Ciel Môrice Leroux à Villeurbanne,

m'ont fait savoir qu'ils souhaitaient présenter leur candidature en tant que représentants titulaires.

Je vous propose donc de pourvoir également les postes de suppléants laissés vacants par leur désignation en tant que titulaires.

Je vous propose donc les candidatures suivantes :

- M. René Balme en tant que suppléant au sein du conseil d'administration du collège De Bans à Givors,

- M. René Balme en tant que suppléant au sein du conseil d'administration du collège Lucie Aubrac à Givors,

- M. Guy Corazzol en tant que titulaire et M. Roland Jacquet en tant que suppléant au sein du conseil d'administration du collège Gilbert Dru à Lyon 3^o,

- Mme Corine Dubos en tant que suppléant au sein du conseil d'administration du collège Georges Brassens à Décines Charpieu,

- M. Daniel Goux en tant que suppléant au sein du conseil d'administration du collège Maryse Bastié à Décines Charpieu,

- Mme Michèle Pédrini en tant que titulaire et M. Richard Llung en tant que suppléant au sein du conseil d'administration du collège Gratte-ciel Môrice Leroux à Villeurbanne;

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

Je mets cette proposition aux voix :

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, M. Broliquier s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° 2011-2407 - finances, institutions et ressources - Transfert de compétences Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie - Lancement de l'élaboration d'un schéma directeur réseau de chaleur d'agglomération - Délégation générale aux ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2407. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, chacun d'entre nous est convaincu que la question énergétique est de celles qui conditionnent l'avenir de notre pays, du monde, de la planète et de chacun des habitants par le prix que risque d'avoir l'énergie dans les années à venir et des conditions de modification de la vie de chacun.

Chacun sait aussi que le territoire communal ne suffit pas pour mettre en œuvre des politiques pertinentes et qu'il est sans doute utile que l'intercommunalité, la Communauté urbaine, prenne des compétences qu'elle n'a pas aujourd'hui, qu'elle n'a pas de façon un peu étonnante puisque les communautés urbaines qui ont été constituées postérieurement à la loi de 1999 ont d'office ces compétences.

Nous avons la possibilité de prendre cette compétence qui nous permettra de conforter ce que nous faisons déjà dans un certain nombre de domaines mais sans que ce soit inscrit dans notre statut et d'élargir ou d'introduire des actions nouvelles dans le domaine du logement, des transports, du développement des énergies renouvelables, des économies d'énergie. C'est cela l'objet de notre délibération.

Elle s'inscrit évidemment en pleine cohérence avec le travail que nous conduisons sur le plan climat qui fera l'objet de délibérations prochainement et qui est nécessaire pour la mise en œuvre de celui-ci. Cette délibération contient non seulement, dans son premier alinéa, la proposition de prendre une compétence en termes de maîtrise d'énergie mais également, dans son deuxième alinéa, de permettre aux Communes de travailler avec le Grand Lyon pour que soit élaboré un schéma directeur pour les réseaux de chaleur.

Cela résulte de souhaits émis par les membres de la commission nouvelles compétences qui ont considéré qu'avant de prendre cette compétence, qui serait donc pour le 1^{er} janvier 2013, il était nécessaire que nous ayons une visibilité plus grande en élaborant un schéma directeur. Nous ne pouvions le faire sans délibération puisque les schémas directeurs sont pour l'instant de compétence communale. Pour que nous puissions le faire, nous devons délibérer et travailler évidemment avec les Communes ; c'est ce qui sera fait. Cette délibération résulte d'un travail important puisque de nombreux allers-retours ont eu lieu entre la commission nouvelles compétences et les groupes politiques ; je crois qu'il y a eu quinze ou dix-sept versions de cette délibération qui tente de prendre en compte le souhait du plus grand nombre d'entre vous.

La conséquence de cette délibération, si elle est adoptée, c'est qu'au 1^{er} janvier 2012, nous aurons une compétence en matière énergétique. Chacune des communes devra délibérer à partir de la notification de cette délibération. Par contre, nous ne réunirons pas la commission locale d'évaluation des transferts de charges en considérant que ce transfert de compétence se fait sans transfert de charges. Il en sera différemment pour la prise de compétence réseaux de chaleur -si elle est adoptée- qui, elle, implique la réunion de cette commission.

Voilà, mes chers collègues, cette délibération que je vous incite évidemment à voter, comme l'ont fait d'ailleurs les membres de la commission nouvelles compétences que je remercie chaleureusement pour le travail qu'ils ont produit.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Cela va être très rapide, monsieur le Président. D'abord, je voudrais souligner l'importance et la qualité du travail réalisé par la commission, sous la présidence de monsieur Jacky Darne, qui nous a permis de bien identifier à la fois les enjeux et les différentes étapes. Nous prenons acte du fait qu'il était nécessaire d'avoir une démarche progressive et donc qu'il s'agit là d'une étape, certes timide, mais tout à fait nécessaire pour aller plus loin. Et je relève d'ailleurs que la délibération s'inscrit bien dans la poursuite de la démarche en

vue des prises de compétences qui doivent suivre logiquement pour aller au bout des objectifs car, si on arrêtaient là, évidemment, nous n'atteindrions pas les objectifs annoncés.

Donc nous soutiendrons cette démarche et ce rapport, tout en appelant à poursuivre ce travail et nous voudrions insister sur quelques enjeux et quelques objectifs pour les délibérations à venir.

D'abord, monsieur Jacky Darne, vous avez souligné à juste titre l'importance du deuxième alinéa, à savoir l'élaboration du schéma directeur ; c'était absolument indispensable pour avoir une démarche cohérente pour la suite.

Ensuite, il nous faut affirmer un certain nombre de principes -me semble-t-il- qui ne sont pas encore aujourd'hui dans cette première délibération. L'objectif de convergence des coûts et des tarifs et des conditions d'organisation qui doit permettre d'assurer aux usagers, sur l'ensemble du territoire du Grand Lyon, une égalité d'accès à une énergie moins chère, de qualité et issue majoritairement des énergies renouvelables. Donc je crois qu'il nous faudra l'affirmer assez rapidement, étant donné la diversité existant aujourd'hui entre les différentes villes.

En tout cas, il est évident que c'est bien au niveau de l'agglomération -quand on observe les difficultés rencontrées par un certain nombre de communes- que se situe le niveau pertinent pour réunir les compétences techniques nécessaires à la maîtrise de l'exercice de ces compétences et en particulier du développement des réseaux de chaleur nécessaire pour atteindre les objectifs du Grenelle.

Nous soutenons cette délibération et nous serons vigilants sur les objectifs d'équité entre les communes et les habitants.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai oublié le groupe Centre gauche démocrate à qui je donne la parole.

M. DESBOS : Monsieur le Président, "Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme", cette célèbre formule pourrait presque être une lettre de mission pour la politique énergétique du Grand Lyon.

Cette nouvelle compétence est un pass juridique pour agir sur l'ensemble de la chaîne de l'énergie : production, distribution, consommation. On va pouvoir -si je peux me permettre- avoir une vision macro-écologique de nos politiques publiques.

Le Grand Lyon a d'ores et déjà une démarche empirique. Il mène des actions ciblées sur les secteurs en "top liste" des émetteurs de gaz à effet de serre, c'est-à-dire les déplacements et l'habitat, responsables de 30 % et 17 % des émissions. Les outils déployés pour cibler les 7,6 M€ de tonnes de CO² produites sur l'agglomération sont nombreux et innovants : mobilité durable, écoquartiers, intermodalité, rénovation thermique, référentiel durable, soutien des cleantechs. Nos objectifs le sont aussi à travers les documents de planification : agenda 21, PLU et plan climat. Bref, nous avons les outils, nous avons les objectifs.

Mais comment passe-t-on d'une politique des petits pas à l'invention d'une gouvernance ? De la clarification juridique à la lisibilité d'un service de l'énergie, le chemin est important.

Le premier défi, me semble-t-il, est de définir la place du Grand Lyon dans l'animation de la politique énergétique sur le territoire. D'une part, le Grand Lyon ne peut agir que sur 25 % des objectifs du plan climat pour maîtriser l'énergie, ce qui signifie que l'on doit mener une action d'influence sur les trois quarts restants

avec les entreprises et les ménages. D'autre part, avec la diversité des acteurs institutionnels dont le SIGERLY, il nous faut avoir une clarification du partage de cette compétence. Enfin, il faudra trouver un mode de coopération intercommunalité/communes efficace. En impliquant un principe de subsidiarité et en additionnant les actions des deux échelons.

Le deuxième enjeu sera d'irriguer toutes les politiques sectorielles du Grand Lyon, ce qui se met déjà en place. Nous en avons un bel exemple ce soir avec la stratégie déchets qui prévoit la valorisation énergétique des déchets par une hausse de 21 % de la production de chaleur et de 15 % pour l'électricité.

Troisième remarque, il semble que, pour atteindre une efficacité énergétique, il faut que nos politiques publiques atteignent une masse critique. A ce titre, le développement des réseaux de chaleur et des énergies renouvelables est essentiel. La chaleur, premier poste de consommation énergétique, reste produite à 85 % par des énergies non renouvelables. Sur le Grand Lyon, on utilise 5 % des énergies renouvelables, notre objectif est à 20 %. La prise de compétence sur les réseaux de chaleur devra nous amener à l'extension des réseaux sur l'agglomération : pour booster l'utilisation des énergies renouvelables et avoir une maîtrise des coûts de l'énergie.

J'insiste sur ce point car, au-delà de l'intérêt écologique, le Grand Lyon doit avoir sur cet équipement un rôle péréquateur par une maîtrise des coûts de l'énergie. Les prix du gaz et de l'électricité ont augmenté respectivement de 15 % et de 3,4 % sur l'année 2010. En vingt-cinq ans, la part du budget des ménages les plus pauvres est passée de 24 % à 48 % et un cinquième des ménages est en état de vulnérabilité sur le Grand Lyon. La stabilité des prix est donc essentielle.

Pour finir, je dirai qu'en plus de ces objectifs, l'énergie doit être un atout compétitif. En sa qualité de développeur, le Grand Lyon doit mettre le progrès au service de l'écologie afin que nous gardions un temps d'avance. Nos partenariats avec LUTB, Axelera et Tenerrdis sont essentiels et l'expérimentation de l'énergie intelligente comme le *smart grid* est tout à fait pertinente. C'est un projet prometteur car il ouvre la possibilité de combiner les énergies et de manager son usage le plus efficacement.

Cette prise de compétence concrétise un peu plus le fameux "penser global, agir local" car c'est une décentralisation supplémentaire des politiques énergétiques.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais à mon tour souligner et féliciter le Vice-Président Darne dans la qualité des travaux conduits par la commission nouvelles compétences et souligner d'abord que nous entrons dans un processus -c'est une première délibération- dans lequel le Grand Lyon s'empare d'une compétence et d'un domaine où il n'était pas entré jusqu'à présent.

Je voudrais revenir rapidement sur les raisons qui poussent à l'engagement du Grand Lyon.

La première raison c'est d'abord l'évolution du prix de l'énergie et son impact sur le revenu des ménages. Je crois que le domaine de l'énergie est un domaine clé de ce que l'on appelle la "société en sablier", c'est-à-dire la société où, petit à petit, tous les revenus des ménages sont siphonnés vers le bas, où

chacun est tiré vers le bas. Nous avons fait une étude dans le cadre du plan climat qui montre que, sur la seule part de l'énergie consacrée au logement essentiellement au chauffage, 20 % de la population est en situation de vulnérabilité par rapport à l'évolution du prix de l'énergie et cela sans même compter les déplacements et les dépenses énergétiques dus aux dépenses. En conséquence, le Grand Lyon ne peut se désintéresser du domaine de l'énergie, sinon il assistera à une paupérisation d'une partie importante de sa population.

La seconde raison c'est évidemment que la question du prix de l'énergie est une question clé pour les acteurs économiques de notre agglomération -c'est tellement vrai qu'ils sont nombreux- et leur implication dans le cadre du plan climat mais aussi dans des projets, comme l'Institut national pour le développement des écotechnologies et des énergies décarbonées ou encore Gaïa ou encore Smart Green, montre qu'ils en font eux-mêmes une question de compétitivité et d'avenir.

La troisième raison est que les réseaux énergétiques constituent un réseau structurant. Notre collectivité maîtrise l'urbanisme à partir de ses documents de planification qui sont le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le plan local d'urbanisme (PLU), maîtrise aussi l'organisation des transports avec le plan des déplacements urbains. Il est donc logique que notre collectivité qui maîtrise l'organisation du territoire maîtrise l'organisation des réseaux énergétiques, d'autant plus qu'ils sont connectés les uns aux autres. A titre d'exemple, à Paris, pour étendre le réseau de chaleur, la Ville de Paris a utilisé les travaux du tramway plutôt que de saccager la rue deux fois. Elle a utilisé les travaux du tramway pour mettre un tuyau important en-dessous des rames de tramways et, ensuite, pour développer de manière radiale le réseau de chaleur. On pourrait avoir quelques idées pour notre part avec, par exemple, la future ligne A 7 qui serait une nouvelle colonne vertébrale du réseau de chaleur Lyon-Villeurbanne.

Enfin, bien évidemment -mais cela est tellement évident que je n'y reviendrai pas-, la connexion entre la substitution d'énergies renouvelables aux énergies fossiles et la baisse des émissions de gaz à effet de serre est tellement évidente que je passerai assez vite sur ce point.

Oui, mais voilà, nous sommes face à plusieurs obstacles :

Le premier est une autre législation -et là nos parlementaires pourraient peut-être faire avancer la législation- ; elle est particulièrement incohérente : effectivement, les nouvelles communautés urbaines issues de la loi Chevènement disposent de la compétence énergie. Est-ce qu'une ancienne Communauté urbaine comme la nôtre, qui s'est dotée des outils de gestion du territoire, ne l'a pas ?

La deuxième incohérence est, à mon sens, une position de l'Etat qui privilégie une vision dans le cadre départemental, donc la création d'un syndicat départemental de l'énergie, plutôt qu'une vision de l'énergie centrée sur le fait urbain. Sans aucun jugement de valeur, je ne crois pas que les problèmes d'approvisionnement de réseaux énergétiques du nord du département soient comparables à ceux de la Communauté urbaine. Et donc, pour notre part, nous privilégions une vision articulée autour de l'agglomération, autour du fait urbain, plutôt qu'une division administrative qui n'a plus de sens.

Le troisième obstacle est effectivement une crainte des communes qui avaient l'habitude de négocier dans le cadre des syndicats d'électrification -qui, l'enterrement des réseaux, qui des équipements pour son gymnase- et cette impression de perte de

proximité qu'elles peuvent ressentir vis-à-vis du Grand Lyon, qui est un peu un cas général dans tous les domaines mais sur lequel il faudra bien déterminer ce qui est d'intérêt communal, conjuguer la subsidiarité pour ce qui est mieux géré au niveau communal et pour ce qui est d'intérêt communautaire revienne dans notre giron.

Après cela, plus fondamentalement, je voudrais faire des remarques de fond parce qu'en fait, ce que nous vivons c'est la fin du modèle énergétique qui dure depuis 1945.

Après la seconde guerre mondiale, cela a été la création des grands monopoles énergétiques qui avaient la fonction, contrôlée par l'Etat, d'assurer à la fois un rôle social et une régulation sociale avec le tarif réglementé et un aménagement du territoire avec la péréquation tarifaire. Cette organisation institutionnelle a petit à petit été vidée de sa substance. En 2004 puis en 2007, l'Union européenne a forcé à ce que nous ayons le choix, pour l'approvisionnement, du fournisseur d'énergie. L'Etat français a, pour sa part, décidé de privatiser EDF et GDF. Au passage, j'observe qu'il l'a mis sur le dos de l'Europe et c'est la seule fois où l'Union européenne a fait un communiqué en disant qu'elle n'y était pour rien et que ce n'était absolument pas l'Union européenne qui décidait du statut public ou privé des entreprises. Mais, face à cette dérégulation de l'énergie, nous sommes aussi à une période critique sur l'épuisement des ressources fossiles, sur l'accroissement de la demande mondiale et, évidemment, sur les impératifs liés à la lutte contre le réchauffement climatique.

La conjonction de ces deux phénomènes (la dérégulation au niveau national et la montée de la contrainte écologique) nous oblige donc à avoir une vision locale -et c'est ce que nous faisons- ; la construction de cette vision locale se traduit évidemment aujourd'hui par la demande et le soutien aux actions de demandes de maîtrise de l'énergie mais aussi surtout effectivement au schéma directeur du réseau de chaleur et, pour finir -je l'espère-, au statut d'autorité organisatrice. Donc, si nous ne le faisons pas, nous ne pourrions garantir dans notre territoire une équité des habitants et une égalité vis-à-vis de l'approvisionnement énergétique.

Alors, évidemment, nous voterons cette délibération avec enthousiasme mais on notera simplement que le 29 septembre prochain le nouveau scénario négaWatt montrera la voie pour atteindre les objectifs écologiques de substitution d'énergies renouvelables et de baisse des émissions de gaz à effet de serre en maintenant le niveau d'activité économique et en maintenant l'accès de tous à l'énergie. Nous commençons par le soutien à la maîtrise en énergie, c'est-à-dire par les actions dans le domaine de la sobriété. Nous sommes donc parfaitement dans l'actualité nationale et nous voterons cette délibération avec enthousiasme.

M. LEPRÉSIDENT : Mercibien. Legroupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez de prendre une nouvelle compétence en matière de maîtrise de la demande d'énergie.

D'un point de vue juridique, cela semble naturel. En effet, les communautés urbaines créées après 1999 sont compétentes de matière obligatoire dans ce domaine. Les enjeux énergétiques ne sont pas moins importants chez nous parce que le Grand Lyon a plus de quarante ans ! Il importe donc que nous puissions avoir une action pour inciter les habitants et les entreprises à consommer moins d'énergie. Il s'agit là d'un enjeu crucial, tant la dépendance énergétique devient un problème économique et politique de plus en plus grand. Les ressources se raréfient, nous

le savons tous, il est temps d'inventer des modèles alternatifs. La précarité énergétique n'est pas un sujet nouveau mais c'est un problème qui risque de s'amplifier. Or, comme disait Epicure : "Ne pas avoir faim, ne pas avoir soif, ne pas avoir froid ; celui qui dispose de cela, et a l'espoir d'en disposer à l'avenir, peut lutter comme il arrive, et coulera des jours heureux."

La commission spéciale nouvelles compétences a longuement travaillé sur ce sujet en entendant de nombreux experts. Nous avons vu qu'il était possible d'avoir des actions très diverses. L'aide à la requalification énergétique des logements en est une ; nous pourrions nous en saisir mais il ne saurait être question d'agir seuls compte tenu des montants et l'Etat doit être partenaire. Mais les travaux ont aussi mis en évidence que l'une des principales applications de cette prise de compétence -mais ne serait-ce pas plutôt sa cause ?- est le chauffage urbain.

Cette délibération doit permettre l'élaboration d'un schéma directeur. Nous serons très attentifs à ce travail et souhaitons que les élus soient associés. En effet, il est évident que, pour l'instant, les réseaux de chaud et froid urbains ne concernent et ne vont concerner qu'une partie de l'agglomération. Il faudra bien mettre en place des actions sur le reste du territoire. Il faudra peut-être aussi penser à une compensation pour les communes dont on sait que la topologie, l'éloignement du centre font que jamais elles ne seront raccordées à un réseau de chaleur urbain. C'est là une question d'équilibre et d'équité.

Ce Conseil est aussi l'occasion de choisir notre stratégie pour le traitement des déchets. Nous avons proposé que les deux dossiers soient couplés tant ils sont étroitement liés ; cela n'a pas été fait et nous le regrettons. Il faudra toutefois faire attention : si nous réduisons trop notre production de déchets, nous ne pourrions plus les valoriser pour en faire de l'énergie et nos investissements, qui s'annoncent lourds, seront perdus.

Cette compétence va nécessiter en effet des dépenses importantes. Nous devons être vigilants lors de nos choix futurs car, aussi importante que soit la question énergétique, il ne faut pas oublier l'ensemble des services publics et équipements de base que nous devons gérer avec une égale qualité dans l'ensemble des communes : la voirie, l'eau, la propreté.

Enfin -et je crois que je le ferai dorénavant à chaque transfert de compétence-, je m'interroge tout de même sur cette volonté de ne pas prendre la compétence piscines alors que c'est une compétence de toutes les intercommunalités ou presque. Je ne doute pas que vous mettez -c'est le cas de le dire- toute votre énergie pour faire avancer ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Vincent. Dans notre prise de compétence énergie, pour que votre Commune ne soit pas défavorisée par rapport à celles qui peuvent être raccordées à un réseau de chaleur, on vous aidera pour mettre du photovoltaïque car, si vous n'êtes pas raccordé, vous avez beaucoup de toitures.

Je passe la parole au groupe Communiste.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous partageons le constat des enjeux de l'énergie mais nous dénonçons le désengagement de l'Etat. La privatisation d'EDF et GDF, les restructurations autour d'Areva dans le bal géopolitique franco-allemand génèrent la perte de maîtrise publique du nucléaire et accompagnent une déréglementation des marchés de l'énergie qui fragilise les transformations nécessaires des consommations

et du mix énergétique. C'est la cause de ce que la délibération désigne comme une "précarité énergétique", qui n'est qu'un des aspects de la précarité sociale et appelle d'abord, de notre point de vue, l'affirmation des droits et non des mesures d'assistance.

Cette politique promet la hausse de l'électricité pour permettre aux opérateurs privés d'entrer sur le marché. Elle défend les spéculateurs sur un marché du pétrole qui aurait, au contraire, un besoin urgent de planification pour prioriser les usages non thermiques et réduire rapidement ceux du transport routier. Elle favorise les bulles, comme celle du photovoltaïque, sans atteindre les objectifs affichés et on sait qu'on n'atteindra pas les objectifs de Kyoto.

Puisque Bruno Charles en a parlé, je me permets de rebondir : il y a le scénario négaWatt qui fait partie du débat et dont la nouvelle version va être présentée prochainement. Je souhaite que l'on ait à l'esprit qu'il existe des alternatives et je remercie d'ailleurs Bruno Charles d'avoir répondu à mon invitation de venir en débattre avec une présentation du scénario Négatep, qui ne part pas de l'hypothèse qu'il faut à tout prix sortir du nucléaire quelles que soient les conséquences sur les émissions de gaz à effet de serre mais qui pose comme premier principe qu'il faut prioriser les actions dont le résultat immédiat est la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Permettez-moi aussi, concernant les objectifs, de souligner que, quand on mesure le niveau de dépenses nécessaires pour l'efficacité énergétique du logement collectif, on se demande ce que peut faire le logement social au-delà de quelques opérations énergétiques.

Alors oui, le contexte qu'évoque la délibération est celui de la fin de l'Etat garant de l'égalité territoriale. C'est pourquoi l'affirmation que la Communauté est le bon niveau de réponse doit être étudiée avec soin sur chaque question car le Grand Lyon ne compensera pas l'éclatement des missions historiques de l'Etat en éducation, en recherche, en logement, en énergie... et que sais-je !

Pour la maîtrise de l'énergie, cette délibération évoque une compétence partagée. Pourquoi d'ailleurs alors parler de "transfert" de compétence ? Nous soutenons l'affirmation de la volonté d'agir pour la maîtrise de l'énergie et nous soutenons les efforts pour identifier les moyens nécessaires, avec cette question majeure pour le logement social. D'ailleurs, le Grand Lyon n'a pas attendu cette délibération pour travailler sur le programme d'intérêt général de l'énergie et, même avec cette délibération, nous ne savons toujours pas comment nous pourrions intervenir au niveau nécessaire sur le logement social. Qui peut dire aujourd'hui ce qu'il faudrait pour fixer l'objectif au Grand Lyon Habitat de diviser par deux sa consommation énergétique moyenne qui doit être aux alentours de 200 kWh par mètre carré sur l'ensemble du parc ? Mesurons-nous les efforts qui sont nécessaires ?

Concernant les réseaux électriques et de gaz, avant d'affirmer que le bon niveau est celui de la Communauté, ne faut-il pas d'abord faire le bilan du fonctionnement actuel, des acquis et limites des syndicats existants ? La bonne solution n'est pas toujours de n'avoir qu'une seule tête. Sauf à faire entrer par la fenêtre la métropole -que nous n'avons pas choisie-, rien n'oblige à ce que le Grand Lyon intègre toutes les structures politiques de son périmètre.

Au contraire, nous affirmons la nécessité de rechercher, sur chaque sujet, les meilleures formes institutionnelles de gouvernance qui permettent la cohérence d'agglomération

dans le contexte départemental et régional, sans déposséder les communes de leur autorité politique -et un syndicat intercommunal a, de ce point de vue, des avantages identifiés par la plupart des villes-, qui peut s'articuler avec un cadre construit et suivi au niveau communautaire.

C'est pourquoi nous demandons que le travail en cours concernant les réseaux de chaleur prenne en compte les situations particulières de chaque ville, en se donnant le temps de la construction d'une décision partagée, comme nous l'avons fait pour la stratégie des déchets. L'enjeu principal à Lyon-Villeurbanne est certainement celui du renouvellement de la DSP dans le cadre d'un fort potentiel de développement urbain du réseau, l'incinération ne pouvant, à terme, assurer seule une part majoritaire d'énergie renouvelable ; la Ville de Vaulx en Velin affirme sa volonté de mettre en débat le mode de gestion incluant l'hypothèse de la régie ; la Ville de Vénissieux, après la reconstruction nécessaire de la première chaufferie bois, conduit plusieurs projets pour étendre son réseau en centre-ville et dépasser les 50 % d'énergie renouvelable. La taille du réseau de la Ville de Givors, le plus petit de nos réseaux urbains, lui permet difficilement de financer les investissements nécessaires pour accéder à des énergies non fossiles et moins chères. Le réseau de la Ville de Rillieux la Pape est fortement lié à l'incinérateur qui lui donne accès, au contraire de Givors, à une énergie non fossile et peu chère.

Le schéma directeur doit aider à tenir compte de cette diversité de situations. Il est possible que, vu de Lyon, Commune et Communauté soient assimilables mais, des grandes villes de la première couronne aux plus lointaines, chacun est sensible à la place de la Commune comme premier niveau institutionnel de vie politique et citoyenne. Ce n'est pas une question de détail, de mise en œuvre, d'accompagnement, ce n'est pas non plus d'abord une question de gouvernance et il ne suffit pas que les décisions du Grand Lyon se prennent dans un processus associant les villes.

On peut comprendre que certains pensent que la Communauté a la taille pour acquérir les compétences nécessaires et faire au minimum aussi bien que ce qui existe. Mais ce n'est pas une question technique, c'est une question politique et qui n'est pas nouvelle. Nous travaillons sur la propreté pour associer les compétences du Grand Lyon, des Communes mais aussi des autres acteurs urbains (Département, SYTRAL) sur les différentes domanialités des espaces ouverts au public. De fait, la propreté est une compétence partagée. L'urbanisme aussi : le PLU est de compétence communautaire mais les Communes délibèrent, construisent et délivrent les permis de construire. La politique de la ville est un domaine aussi stratégique que l'énergie et fait l'objet d'une politique partenariale associant Communes, Communauté, Etat, offices. La voirie est de compétence communautaire mais des voies sont jugées comme départementales ou communales.

C'est pourquoi, concernant l'objectif cité d'un transfert de compétence ultérieur concernant les réseaux de chaleur, nous soutenons une prise de compétence communautaire qui permette au Grand Lyon d'agir tout en défendant la capacité des Villes qui le souhaitent à agir aussi de leur côté, ce qui suppose de préciser ce qui relève de l'intérêt communautaire et ce qui peut être efficacement assuré au niveau communal. Le groupe de travail doit nous proposer une solution souple sans se limiter à un transfert simple de compétence.

Avec cette demande forte pour la suite, nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies-Avenir. Chers collègues, pour la prochaine délibération, je ferai respecter davantage le temps de parole que nous nous donnons en commun.

M. GUIMET : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier le Vice-Président Darne pour le travail accompli avec les équipes de la Communauté urbaine de Lyon sur ce dossier. Car, en effet, il a suscité de longs mois de travaux, tant en commission avec les élus qu'avec les services. C'est un dossier ambitieux et nécessaire pour assurer l'avenir dans un contexte où les enjeux de la maîtrise de l'énergie sont fondamentaux et dépassent largement les seules considérations économiques puisqu'il a des résonances sociales et sociétales et interfère sur les changements de comportements de consommation.

Notre groupe a activement travaillé sur le dossier et a fait part à plusieurs reprises de ses remarques, voire de ses inquiétudes, relatives à la mise en œuvre de cette compétence. Nous avons d'ailleurs produit un document que nous avons transmis.

Nous nous prononçons ce soir sur le premier niveau du transfert de compétence, le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie intégrant les énergies renouvelables, compétence partagée entre différents acteurs, mais également sur l'élaboration d'un schéma directeur des réseaux publics avec vente de chaleur.

Il nous est dit que le contenu de cette compétence n'est pas défini et donc ouvert à de nombreuses possibilités en confortant d'autres politiques conduites par la Communauté urbaine tel le plan climat, la stratégie déchets ou encore le PLU et en tenant compte des obligations des lois du Grenelle de l'environnement de 2009 et 2010 et des engagements pris par le SCOT. Il n'y a pas de transfert de charges des Communes vers le Grand Lyon mais ces opérations et le programme suggéré ambitieux ont un coût réel pour la Communauté. Quel sera-t-il ? Quelles sont les actions retenues ?

Sur l'élaboration d'un schéma directeur pour le réseau de chaleur d'agglomération, il est indispensable que les Communes soient associées ; non seulement les six communes identifiées et retenues pour la présence d'un réseau de chaleur sur leur territoire selon des critères particuliers mais également les cinquante-deux autres qui adhèrent à la Communauté urbaine.

Les réseaux de chaleur sont un outil de maîtrise de l'énergie. Au nom de la solidarité intercommunale, nous nous devons donc de prendre en charge ces-dits réseaux de chaleur. Nous savons que la maintenance et l'état de ces réseaux sont loin d'être des plus performants, ce qui peut engendrer des dépassements de coûts pour la Communauté urbaine. Cependant, cette solidarité doit pouvoir s'exercer dans tous les sens et des actions de maîtrise de l'énergie dans les Communes ne disposant pas de réseau de chaleur doivent être engagées au titre d'une certaine compensation ; nous ne pouvons pas envisager un territoire communautaire à deux vitesses sur cette thématique.

Enfin, quid des syndicats actuels de gestion d'électricité et portant sur ces aspects de la maîtrise de l'énergie dans le cadre de la réforme territoriale ou du SDCI ?

Nous voterons cette délibération et je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme BOCQUET : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, depuis les Grenelle de l'environnement 1 et 2, initiés par monsieur Jean-Louis Borloo, chaque collectivité a pris la mesure de ses responsabilités et s'est vu attribuer un certain nombre d'objectifs en matière de maîtrise de la demande de l'énergie, de promotion des énergies renouvelables et de contrôle des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit là d'enjeux tant sociaux qu'environnementaux. Les Communes, à travers notamment l'agenda 21, ont déjà initié des efforts.

Or, sur le schéma directeur proposé, nous observons que la majorité des Communes du Grand Lyon ne sont pas concernées. Nous serons vigilants sur son élaboration, soucieux de voir les territoires traités avec équité et bon sens. S'il n'y a pas de perspectives de développement des réseaux de chaleur en dehors de ceux déjà existants et de quelques autres zones restreintes, on pourrait s'interroger s'il est pertinent d'y réfléchir à l'échelle de la Communauté urbaine. Cette question nous laisse d'autant plus perplexes que les échelons actuels ne disparaîtront pas (syndicats d'énergie, Communes, associations). D'ailleurs, comment les Communes seraient-elles représentées au sein du collège associé à la gestion de ces réseaux de chaleur du Grand Lyon et quelle serait leur autonomie ?

La solidarité intercommunale est pourtant évidente en matière d'énergie, d'environnement et l'un des objectifs est la maîtrise des prix de vente pour aider à combattre la précarité énergétique. C'est pourquoi il est impératif que soit élaborée une stratégie énergétique à l'échelle de la Communauté urbaine. Avoir la maîtrise de la demande d'énergie c'est nécessairement avoir un mot à dire sur l'offre d'énergie, quantitativement et qualitativement. Mais il ne faut pas oublier qu'un transfert de compétence est nécessairement un transfert de risques -je m'expliquerai dans un instant-.

Tout d'abord, je m'interroge sur l'absence totale de charges après ce transfert de compétence. N'y aura-t-il aucun service dédié ?

Il y a des enjeux économiques et la promotion de la filière bois par le biais de la biomasse est un risque de déstabilisation des industries du secteur : d'abord, les acteurs des secteurs concurrents aux filières bois -dont certains sont d'ailleurs des acteurs de l'innovation énergétique, qui cherchent des technologies- dont on aurait tout intérêt à soutenir le développement pour atteindre des niches commerciales plutôt que de saper leurs efforts en soutenant une filière qui présente un intérêt qui pourrait n'être que provisoire. Mais c'est aussi un ensemble d'acteurs qui ont l'habitude d'acheter le bois à un certain prix et qu'une hausse de la demande, liée au développement de nouveaux réseaux de chaleur -on parle tout de même ici d'une quantité notable-, pourrait conduire, comme ce fut le cas dans le Limousin, à la multiplication par deux voire par trois du prix du bois. Je me demande alors si le consommateur final ne paiera pas plus que ce qu'il a gagné en tant qu'utilisateur. Combien de temps ces réseaux de chaleurs seront-ils pertinents ? La multiplication des logements haute qualité environnementale et le développement d'énergies alternatives pourraient conduire à rendre inopportun le développement à moyen ou long terme des réseaux de chaleur. Que deviendront alors les acteurs du secteur ?

Mais avant de penser à la fin de cycle de cette micro-économie, peut-être pourrions-nous déjà savoir ce qui est prévu dans la région en termes de sylviculture : en termes environnementaux, il serait absurde de ne pas fonctionner en circuits courts pour l'approvisionnement en bois. Je n'ai pas vu de document traitant de ce sujet.

Enfin, une réflexion sur la logique de cette prise en charge par la Communauté urbaine : considérant qu'un nouveau modèle de

société est souhaitable, soulignons qu'il ne faut pas que l'offre publique d'énergie crée l'illusion d'une énergie abondante et intarissable. Si la Communauté urbaine décide de prendre la responsabilité de proposer une offre énergétique à bas coût -et c'est tout à son honneur dans un contexte de crise économique et sociale- ne doit-elle pas, dans le même temps, pousser le citoyen à avoir lui-même une attitude toujours plus responsable ?

Notre conseil délibère également ce soir sur la stratégie des déchets du Grand Lyon à l'horizon 2030 et le choix d'une valorisation énergétique. Ces deux délibérations sont liées et doivent être considérées ensemble. C'est pourquoi je mets l'accent sur l'accompagnement de cet effort de notre collectivité par une politique pédagogique pour maintenir l'effort sur la réduction des déchets à la source.

En conclusion, l'importance de la maîtrise de la demande en énergie nous conduit à approuver le transfert de la compétence Soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie, intégrant les énergies renouvelables et nous affirmons plus globalement la nécessaire stratégie énergétique et la solidarité intercommunale sur les coûts de l'énergie.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Darne.

M. le Vice-Président DARNE : Peu de précisions puisque chacun a exprimé son analyse sur la situation mais plusieurs ont évoqué la question des structures intercommunales existantes, Syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) ou du Syndicat départemental des énergies du Rhône (SYDER), en posant la question d'incohérence. C'est une précision que je n'ai pas donnée dans mon exposé introductif, que je fais maintenant.

Le schéma départemental de coopération intercommunale donné par le Préfet a entraîné, pour nous, une délibération il y a quelques mois, dans laquelle nous avons demandé au Préfet de constituer un groupe de travail de façon à examiner l'organisation départementale en matière énergétique. Le Préfet a accepté la constitution du groupe de travail ; il va donc se tenir et il sera évidemment tout à fait pertinent pour que le SIGERLY, le Grand Lyon et l'Etat trouvent le bon mode de fonctionnement. Avec le Président du SIGERLY, Pierre Abadie qui est ici, un certain nombre de contacts, y compris avec la préfecture, des échanges en direct ont eu lieu pour qu'en effet, nous ne superposions pas des structures qui auraient les mêmes finalités -ce serait du gaspillage-. Ce travail là est en cours.

Quant au reste, un certain nombre de commentaires.

Evidemment, les actions qui seront déclinées à partir du plan climat feront l'objet de délibérations, de budgets et d'engagements en matière de logements, en matière de production ou en matière de filière bois -comme madame Bocquet l'énonçait dans son exposé-. Il y a aura un certain nombre de prévisions. Donc prendre la compétence énergétique est une nécessité pour que l'on puisse mettre en œuvre un certain nombre d'orientations du plan climat, avec d'autres acteurs aussi bien évidemment, puisque la Communauté urbaine n'est pas à même de conduire seule l'ensemble des projets. La réunion qui a eu lieu récemment montrait que beaucoup d'acteurs, d'entreprises et de structures diverses, sont engagés pour aboutir à cet objectif-là.

Je précise aussi que, pour le schéma directeur, le dialogue qui a eu lieu avec chacun des groupes politiques sera naturellement poursuivi comme on l'a fait. Il me semble avoir montré, dans

les deux années qui viennent de passer, la volonté de prendre en compte l'ensemble des demandes. Le schéma directeur, par exemple, n'était pas prévu au départ par la commission nouvelles compétences ; c'est parce que plusieurs groupes l'on demandé que nous avons procédé de cette façon-là.

Par rapport à ce que disait Hubert Guimet, j'insiste sur le fait qu'il n'y a pas simplement les six communes impliquées et si nous prenons une compétence en matière de réseaux de chaleur, c'est évidemment dans une perspective d'élargissement et que le nombre de communes et d'habitants concernés soit très supérieur à ce qu'il est aujourd'hui ; cela n'aurait pas de sens autrement. Cela ne veut pas dire que toutes les Communes seront raccordées mais qu'évidemment, toutes les Communes sans exception sont concernées, tant par la pollution de l'air que par les économies d'énergie, que par le développement des énergies renouvelables. Donc il y a de quoi dépenser de l'argent -si c'est le souci de certains- de façon équitable sur tout le territoire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne. Quelques mots simplement. C'est une délibération extrêmement importante que nous prenons et qui se situe dans le droit fil de ce que nous avons déjà lancé sur le plan climat.

Je le disais tout à l'heure dans le point de presse, nous avons tenu la semaine dernière un comité de pilotage sur le plan climat qui était extrêmement intéressant parce qu'il mettait autour de la table des acteurs extrêmement différents qui abordaient des problématiques de réduction des gaz à effet de serre par des aspects très différents. Cela allait, par exemple, de grands groupes de la distribution jusqu'au SYTRAL évidemment, jusqu'aux acteurs du logement en passant par GDF-Suez, EDF, l'Institut français du pétrole, etc.

Cela veut dire qu'évidemment, dans notre réflexion, on n'est pas uniquement focalisé sur tel ou tel type d'action. On verra que ces actions sont extrêmement vastes et qu'elles convergent les unes avec les autres ; par exemple, les grands producteurs, aujourd'hui grands consommateurs d'énergie comme les grands groupes chimiques, réfléchissent sur la façon dont ils peuvent transformer la chaleur qu'ils émettent, la retransformer en énergie et la distribuer dans les réseaux que nous pouvons avoir, dont ils peuvent produire aussi de la chaleur qui peut être réinsérée dans nos réseaux de chaleur. C'est donc à ces problématiques globales que nous réfléchissons.

Cela veut dire que cela concerne à la fois une série d'acteurs et, sur notre territoire, toutes nos Communes. Dans le plan que nous montrerons pour le plan climat, bien entendu, il s'agit d'insérer et de faire en sorte que les plans communaux et les plans du Grand Lyon puissent se coordonner et converger. Cela n'aurait aucun sens qu'il y ait, d'un côté le plan du Grand Lyon et de l'autre des plans communaux qui ne seraient pas pensés en commun. C'est pour cela que Jacky Darne a déjà fait un travail de concertation extrêmement fort en amont et que nous souhaitons le continuer en aval.

Chers collègues, nous allons avoir une réunion plus vaste que le comité de pilotage sur ces problématiques du plan climat. Le 28 novembre prochain, j'invite toutes celles et tous ceux qui se sentent concernés par ces problématiques et, d'ailleurs, par les problématiques industrielles -j'en disais un mot tout à l'heure à notre collègue Jacquet- parce que c'est vraiment extrêmement intéressant.

On voit comment, à travers ces dynamiques qui portent les problématiques écologiques, on porte aussi un nouveau modèle

de croissance ; et on n'est pas sur la décroissance durable, on est toujours sur de la croissance. On voit bien, dans les périodes de crise, qu'avoir un petit peu de croissance tout de même ce n'est pas mal et si l'on pouvait en avoir un point de plus, ce serait pas mal du tout. Mais, en même temps, ce n'est pas la croissance d'hier et donc c'est en fonction des impératifs écologiques que nous avons à refonder cette croissance. Aujourd'hui, les problématiques sont extrêmement intéressantes et pertinentes et, à mon avis, fondent les piliers de l'économie de demain.

Ce que nous avons à faire c'est prendre appui à la fois sur cette expertise et en même temps sur leur capacité d'investissement pour porter aux limites de l'agglomération, plus loin encore si nous le pouvons ce nouveau modèle de croissance de ce point de vue-là. Il n'y a pas à porter le désengagement de l'Etat. Il est clair que l'on ne peut pas -et je vous le dirai tout à l'heure dans un dossier sur le logement étudiant- dire que le Grand Lyon interviendra dans tous les domaines parce que, si effectivement il intervenait dans tous les domaines, à un moment donné, il n'aurait plus les moyens d'intervenir nulle part. Donc c'est bien dans une espèce de concertation et de partenariat avec l'Etat et les autres acteurs que nous pouvons et souhaitons mettre en place de ce point de vue du plan climat mais en même temps de nos autres grandes politiques.

Je vais mettre ce dossier aux voix, qui évidemment est en concordance avec le dossier que nous allons aborder tout à l'heure sur un schéma directeur des déchets dans l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2011-2408 - finances, institutions et ressources - Exonération de cotisation foncière des entreprises des établissements ayant le label de librairies indépendantes de référence sur le territoire communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2408. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Chers collègues, par cette délibération, il s'agit d'exonérer de cotisation foncière des entreprises les librairies qui disposent du label "librairies indépendantes de référence".

Ce dossier donne lieu à une note au rapporteur déposée sur les pupitres. Au sein du dernier paragraphe de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Actuellement, 14 librairies sont labellisées LIR sur le territoire communautaire : 12 à Lyon, une à Neuville sur Saône et une à Craponne. L'exonération permettrait aux librairies en question d'économiser environ 20 000 € de contribution économique territoriale par an. Cette exonération est applicable aux librairies labellisées LIR existantes ou futures."

au lieu de :

"Actuellement, 13 librairies sont labellisées LIR sur le territoire communautaire : 11 à Lyon, une à Neuville sur Saône et une à Craponne. L'exonération permettrait aux librairies en question d'économiser environ 17 000 € de contribution économique territoriale par an."

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération nous pose un certain nombre d'interrogations et de problèmes.

En effet, l'objet de cette délibération est-il de soutenir le commerce indépendant ? Auquel cas, nous sommes bien évidemment en phase avec cet objectif. Mais le commerce indépendant ne se limite pas aux librairies.

L'objet de cette délibération est-il de soutenir la culture ? Là aussi, nous sommes bien évidemment en phase avec cet objectif. Mais pourquoi ne pas soutenir également les disquaires, les magasins de musiques, les galeries d'art et, dans une région historique de la soierie, pourquoi également ne pas soutenir les créateurs de mode ?

Au-delà de ce problème de périmètre, l'exonération de CFE est-elle la bonne réponse ? Qui peut croire sérieusement qu'avec 19 500 € répartis sur 14 entreprises, on va réussir à pérenniser une activité économique sur l'agglomération ? Je crois qu'il faudrait réfléchir à une autre politique de soutien, basée sur l'accompagnement à la transition technologique avec le développement des achats sur Internet ainsi que le développement du livre numérique, le partenariat avec les institutions culturelles comme la bibliothèque municipale, le développement d'actions ludiques et éducatives dans les écoles de notre agglomération. C'est en effet tout petit que l'on attrape le virus de la lecture.

Dernière question, monsieur le Président, que deviennent les librairies qui ne bénéficieront pas de cette réduction ? Quelles sont les politiques menées pour les aider ?

A titre personnel, je connais au moins deux libraires installés sur la rive gauche de Lyon, des libraires passionnés, des libraires qui y croient, des libraires qui partagent avec leurs visiteurs leur passion des livres, leur passion de la lecture ; ces deux librairies ne sont pas dans votre liste.

Monsieur le Président, ce que vous nous proposez de voter aujourd'hui ce n'est ni plus ni moins qu'une niche fiscale. Il est pour le moins surprenant, à l'heure où l'ensemble de la classe politique vilipende les niches fiscales, que vous nous proposiez d'en créer une nouvelle dans notre agglomération ou tout au moins de la mettre en œuvre ! Une niche fiscale créée il y a quelques années, qui n'a pas été mise en œuvre par beaucoup de collectivités ; en effet, les autres collectivités n'ont-elles pas jugé ce système très efficace.

En conclusion, au vu de la situation internationale, développer dans le Grand Lyon de nouvelles niches fiscales ne nous paraît pas satisfaisant. Aussi, les élus du groupe Centriste et Démocrate voteront contre cette délibération, à l'exception des membres de l'exécutif.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vois qu'il y a des formules qui font école !

Quelques mots, chers collègues. D'abord, comme vous le savez, je suis un Président à l'écoute. Et il se trouve que nous avons réuni avant les vacances l'ensemble des libraires de France. Alors, vous voyez, j'écoute ce qu'ils disent ! Vous qui vous intéressez à la librairie, il vous a peut-être échappé qu'il se tenait cette grande réunion à Lyon. Donc, évidemment, ils ont évoqué les problèmes de leur profession. Et ils n'ont pas évoqué que ce problème-là, ils ont évoqué bien d'autres problèmes.

La problématique, effectivement, du passage à Internet et donc les difficultés que peut leur créer le passage aux technologies nouvelles. En même temps, ils nous disaient ce qu'ils faisaient pour essayer d'affronter ce passage aux nouvelles technologies, comment eux-mêmes s'organisaient avec les nouvelles technologies. Mais ils nous disaient que cette période, depuis le mois de février à peu près, était une période terrible pour eux. Et donc vous comprenez bien que la réduction que nous allions faire (19 500 €) n'était évidemment pas quelque chose qui allait fondamentalement changer leur sort. Mais, quelque part, il y a des décisions qui peuvent être un peu symbolique et, pour eux, le fait que nous prenions cette décision comptait comme un symbole. C'est donc cette action symbolique que nous allons faire.

Il se trouve, chers collègues, que j'ai bien aimé le mot -on va s'en apercevoir dans les temps qui viennent- de l'ancien Président de la République Jacques Chirac. Je n'ai pas toujours apprécié ce qu'il disait sur tout, je ne pense pas d'ailleurs qu'il ait forcément raison sur le fond mais sur la forme oui -on a pu déjà s'en apercevoir- ; il disait : "Attention ! dans chaque niche fiscale, il y a un chien méchant qui mord." Vous voyez, le Gouvernement s'en est déjà un peu aperçu et donc, quand on regardera en détail les niches fiscales et leurs éventuelles suppressions, on s'apercevra qu'il y a beaucoup de chiens auxquels il faut que l'on prenne garde.

Voilà je mets donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Buffet et Forissier qui ont voté contre) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - MM. Barral, Crimier et Da Passano (Centriste et démocrate) - groupes Europe Ecologie-Les Verts - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),

- contre : MM. Buffet et Forissier (Ensemble pour le Grand Lyon), groupe Centriste et démocrate (sauf MM. Barral, Crimier, et Da Passano qui ont voté pour),

- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2011-2409 - finances, institutions et ressources - Organisation de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté urbaine - Définition des différents niveaux de service - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2409. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, par cette délibération, il s'agit de définir les différents niveaux de service de la collecte des ordures ménagères en vigueur sur le territoire de la Communauté urbaine. Sept niveaux de services sont distingués, qui vont d'une fréquence de 1,5 collecte par semaine et une fréquence de 6 collectes par semaine en service complet. Voilà avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je crois que le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne s'est expliqué. Nous sommes d'accord.

M. FOURNEL : Nous sommes d'accord pour retirer l'amendement mais seulement si le problème soulevé est pris en compte.

(L'amendement est retiré).

M. LE PRÉSIDENT : Je l'ai bien compris ainsi. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2011-2411 - finances, institutions et ressources - Services d'assistance rédactionnelle et retranscriptions pour réunions professionnelles diverses (transcriptions/discours, comptes-rendus exhaustifs/révisés/synthétiques, synthèses brèves, notes de synthèse, frappe de documents) - Lot n° 1 : réunions autour du thème des ressources humaines : vœux au personnel, séminaires management, instances consultatives collectives, organisation du travail, de l'hygiène et de la sécurité - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2411. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Il s'agit de l'autorisation de signer le marché de services d'assistance rédactionnelle et de retranscriptions pour des réunions professionnelles diverses. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc j'ai une intervention ; d'abord vous, monsieur Darne ?

M. le Vice-Président DARNE : Non, je répondrai à la fin.

M. LE PRÉSIDENT : Alors le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous interpelle dans la mesure où elle contribue au mouvement de démantèlement du service public visant à privatiser une partie des missions des métiers de la filière administrative. Ceci n'a rien d'anodin.

En effet, les entreprises privées viendraient dans des réunions internes organisées par la direction des ressources humaines pour en rédiger les comptes-rendus. Or, la rédaction et la retranscription de comptes-rendus ne constituent-elles pas le cœur de métier d'adjoints ou de rédacteurs territoriaux ? Le Grand Lyon souhaite-t-il s'inscrire sur les traces d'André Santini, Maire d'Issy les Moulineaux, lequel a fini par confier l'intégralité de sa gestion des ressources humaines à un prestataire privé ?

Notre position ne consiste pas à dénigrer l'intervention du privé dans l'absolu. Certains services publics peuvent justifier de recourir au mode de gestion privée mais, dans ce cas précis, il s'agit tout de même de notre direction des ressources humaines, le cœur même de notre administration et de ses relations avec nos instances paritaires. Plutôt que de faire appel à deux équivalents temps plein dans le secteur privé, pourquoi pas tout simplement recruter ou former au sein de la DRH deux fonctionnaires, lesquels seraient affectés à des rédactions de comptes-rendus des vœux du personnel, des séminaires de management, des instances consultatives, des réunions du CHS et des missions prévues dans la délibération. Si le besoin de formation se faisait ressentir en interne, pourquoi ne pas proposer à nos propres agents d'acquérir des compétences en suivant la formation «prendre des notes et rédiger un compte-rendu» proposée par le CNFPT ? Nous croyons dans la capacité d'apprentissage de chacun.

La solution de facilité, laquelle consisterait à recourir au secteur privé dès qu'un dysfonctionnement venait apparaître au sein du Grand Lyon, est en soi une solution pas acceptable. Croire que la logique du marché serait plus performante et répondrait mieux à nos attentes nous conduit inévitablement à dénigrer l'excellence de l'emploi territorial, d'autant plus injustement que la qualité des comptes-rendus actuellement sous-traités par d'autres directions laisse pour le moins à désirer, les agents du privé ne comprenant pas forcément très bien notre vocabulaire.

Le dictat de la nécessaire non-augmentation des effectifs, + 2,5 % de la masse salariale, conduit à ce genre de situation aberrante. Le Grand Lyon bloque ainsi sa masse salariale mais accepterait par ailleurs, dans un tour de passe-passe, une augmentation de ses crédits de fonctionnement.

Chers collègues, nous demandons que les agents communaux puissent disposer convenablement de moyens humains et financiers afin d'accomplir leurs missions de service public. Les élus d'Europe Ecologie-Les Verts voteront majoritairement contre cette délibération, nos Vice-Présidents s'abstiennent.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, notre groupe a toujours eu à cœur le développement de l'initiative privée. Quand le Grand Lyon peut confier des missions à des entreprises, favorisant ainsi l'efficacité, le développement économique et l'emploi, nous approuvons. Mais il faut que ce soit justifié. Or, sur ce dossier, nous avons quelques doutes. Il s'agit en effet de confier la rédaction de comptes-rendus des réunions dans le domaine des ressources humaines à une entreprise extérieure. Cette délibération amène donc quelques interrogations.

Nous avons déjà de nombreux agents dont c'est le métier et qui le font bien d'ailleurs, nos collègues qui siègent dans les instances paritaires peuvent en témoigner. Par ailleurs, comment cela se passera-t-il dans les réunions dont le huis clos est exigé par la loi ? Cela ne nuira-t-il pas à la sérénité des débats alors qu'il s'agit souvent de décider de l'avenir professionnel de nos agents et nous savons combien ce sont des questions sensibles. Aussi, que vont devenir les agents qui aujourd'hui sont chargés de ces comptes-rendus ? Où seront-ils réaffectés ? Y aura-t-il une diminution de l'effectif proportionnelle au montant du marché en équivalents temps plein ? Les syndicats ont-ils été consultés ? Vraisemblablement non : les manifestations devant l'hémicycle nous l'ont montré tout à l'heure. Pour des comptes-rendus de réunions des ressources humaines, cela aurait été normal. Cette situation inquiète les organisations syndicales. Par ailleurs, il s'agit d'un lot numéro 1 ; y en aura-t-il d'autres par la suite ?

Toutes ces questions, nous vous les posons afin de déterminer notre vote.

Monsieur le Président, vous vous faites le champion d'une social-démocratie moderne, réformiste et pragmatique, d'ailleurs bien minoritaire au Parti socialiste. Vous avez d'ailleurs souligné tout à l'heure être un Président à l'écoute. Mais dans le dialogue social, cela a l'air de peiner ! Mais, dans la réalité, les exemples du Grand Lyon et de la Ville de Lyon montrent combien vous avez des difficultés à installer durablement la paix sociale dans les services dont vous avez la charge, avec les répercussions que cela peut avoir auprès de nos concitoyens. Ce dialogue social est pour nous un gage d'efficacité et de respect des agents qui

concourent aussi à la réussite de nos actions. Nous espérons donc que l'union des personnels des directions générales des services du Grand Lyon et de la Ville de Lyon, au lieu d'être un gage d'élargissement d'un climat social lourd, sera au contraire l'occasion de mutualiser les bonnes pratiques.

Plus généralement, ce dossier doit donc nous faire réfléchir sur notre politique en matière de ressources humaines, de recrutement, de formation et sur le climat social déjà bien lourd au sein du Grand Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. THÉVENOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes assez surpris qu'une majorité qui s'est rassemblée autour de valeurs de gauche vote ainsi sans sourciller l'externalisation du service public, et de plus concernant les agents les plus faibles, parce qu'évidemment, quand ils se mettent en grève, on ne le voit pas trop : c'est la filière administrative. C'est sûr que vous prendriez davantage de gants avec les égoutiers, avec le nettoyage ou avec la voirie, mais avec les agents de la filière administrative, c'est un peu différent.

Je rappellerai notamment à nos collègues communistes, qui sont prompts à tenir des propos révolutionnaires, que les agents qui vont être employés par la société privée et qui effectueront le travail à l'heure actuelle effectué par les agents du Grand Lyon seront payés nettement moins que les agents du Grand Lyon. Donc vous vous rendez complices en quelque sorte d'une exploitation, mes chers collègues, celle que vous dénoncez si souvent !

(Rumeurs).

Je voudrais souligner aussi un paradoxe : dans le rapport 2417, vous nous proposez, monsieur le Président, la création d'un certain nombre d'emplois dans des Délégations. Ce ne sont pas des emplois administratifs, ce sont des emplois d'experts, de chargés de mission divers que l'on recrute au grade d'attaché ; là, on n'externalise pas ; c'est-à-dire que, dans la partie noble de la fonction publique, on peut faire appel aux agents mais, pour les agents de catégorie C, on va s'adresser à l'extérieur. Je cite notamment dans les créations évoquées dans le rapport 2417 un poste de chargé de mission de catégorie A "expérimentation/smart city" ; j'aimerais bien que l'on m'explique tout de même ce que c'est l'expérimentation/smart city. C'est assez savoureux !

Tout à l'heure, il y avait une organisation syndicale qui distribuait des tracts signalant que, parmi les reproches qui sont faits, au sein de la direction des ressources humaines, aux agents administratifs, c'est qu'ils seraient trop lents dans l'exécution de leurs tâches. Alors je m'étonne, monsieur le Président, que, par contre, au sommet de la hiérarchie, vous trouviez un Directeur général assez rapide pour diriger deux collectivités à la fois !

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne.

M. le Vice-Président DARNE : Merci. Ce dossier a été évoqué en commission des finances et donc permettez-moi d'y revenir.

Je trouve d'abord les déclarations un peu fortes. Je veux bien prendre toutes les leçons que vous voulez, l'exécutif n'est peut-être pas sans reproches mais, pour le coup, c'est prendre un gros marteau pour peu de choses. Il ne s'agit pas du tout d'affecter autrement les collaborateurs. C'est un contrat, un appel d'offres qui existe depuis 2004, c'est un renouvellement ;

le montant qui existait jusqu'ici était de 60 000 € par an, il est maintenant de 240 000 € pour quatre ans, c'est-à-dire exactement le même montant : 60 000 € annuels. Donc il n'y a pas de changement d'effectifs, il n'y a pas de personnel à réaffecter, il n'y a pas de surcoût, il n'y a pas de modification. Il se trouve simplement qu'il y a un appel d'offres qui est passé d'une direction des affaires juridiques à la DRH dans la rédaction et l'émission de cet appel d'offres. Donc il y a un côté dans la direction qui l'a proposé, il y a eu un changement mais pas du tout sur le fond.

C'est fait pour quel type de travaux ? Pour des travaux que chacun, comme élu dans une Commune, peut avoir choisi de la même façon de confier à ses collaborateurs, rédacteurs ou autres ; quand il s'agit de fonctions pour lesquelles il est besoin d'avoir une impartialité très grande ou une rapidité plus grande ou une difficulté parce qu'il y a des éléments techniques plus difficiles que d'habitude, il est donc fréquemment utilisé dans toutes collectivités des prestataires extérieurs pour cela.

Les réunions qui sont visées ne sont absolument pas les réunions courantes de Bureau, de commissions ou autres qui sont toujours assurées par les collaborateurs qui font bien leur travail et dont nous félicitons évidemment la qualité. Mais, pour les délibérations de nos assemblées plénières pour lesquelles il y a un compte-rendu exhaustif, pour les réunions des organes d'échanges avec les collaborateurs salariés qui se félicitent de la rapidité et de la précision et qui ne contestent en rien les comptes-rendus. Ici, d'ailleurs, pour les comptes-rendus d'assemblées, il y a extrêmement peu de retours négatifs. Il y a donc un certain nombre de réunions de ce type pour lesquelles un compte-rendu exhaustif est nécessaire et rapide et, même s'il y a deux réunions en même temps, l'entreprise extérieure peut fournir les deux en disposant du matériel adéquat ; par exemple, chacun sait qu'une sténotypiste dispose d'un matériel et que la sténotypie n'est pas forcément maîtrisée partout et que nos collaborateurs n'auraient pas forcément le volume de travail nécessaire. Donc, évidemment, d'autres formules sont possibles. Celle-ci donne satisfaction et est rapide dans l'exécution, sans critique sur la qualité du travail et donc je vous propose que l'on continue comme cela.

Quant à la gestion du personnel, je me permets tout de même de rappeler que nous avons proposé pour le vote du budget une création d'emploi, nous avons proposé une réforme du régime indemnitaire -la filière administrative pour les catégories C et B bénéficiera d'un rapprochement qui fera moins d'écart avec la filière technique- et je crois que les créations d'emplois que vous avez bien voulu accepter à travers le budget sont des éléments d'une politique sociale autrement plus important qu'assurer de façon indiscutable les comptes-rendus.

Très franchement, dans cette Communauté urbaine, il y a avec Pierre Crédoz, avec les services, avec les directions, la volonté justement de faire que nos collaborateurs aient plaisir à être ici parce qu'ils y trouvent un intérêt au travail, une considération et un niveau de rémunération convenable et on va progressivement compenser un certain nombre d'insuffisances. C'est ce que nous faisons. Cela ne veut pas dire que je promets que tout ira bien dans l'avenir parce que la responsabilité que l'on a dans un exécutif n'est pas la même qu'une organisation syndicale mais on a ce sens du service public et je crois aujourd'hui que c'est d'autant plus important pour nous que les services publics sont trop souvent remis en cause et qu'il faut au contraire leur redonner toute leur place.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, chers collègues, un peu de calme ! Oui, monsieur Plazzi, pour dénoncer l'exploitation.

M. PLAZZI : Puisque notre groupe a été mis à contribution par notre collègue Thévenot, d'abord, il est mal placé parce que lui c'est le fossoyeur de la fonction publique, c'est lui et son Député, monsieur Cochet, qui ont mis en œuvre la RGPP, c'est lui qui supprime les postes de la fonction publique, c'est lui qui est responsable de la situation qui est faite aux fonctionnaires et les salaires des fonctionnaires qui n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années, il en est le responsable. Par contre, pour les salariés qui seraient victimes de discrimination dans cet établissement, nous ferons en sorte qu'il n'en soit pas ainsi et que tout le monde soit traité sur le même pied d'égalité, que l'on soit statutaire ou non. Voilà la réponse que l'on voulait faire à notre collègue Thévenot.

M. LE PRÉSIDENT : Bravo ! Simplement quelques mots, oui, monsieur Cochet.

M. COCHET : Je suis toujours un petit peu étonné de ces attaques qui existent de la part de certains. Je vous rappelle que nous sommes dans une collectivité où on peut échanger des points de vue différents sans aller à l'encontre de tel ou tel. Malheureusement, c'est une pratique qui existe assez fortement au sein du Grand Lyon et je la réprime ardemment parce que le poids de vos arguments, recevables ou pas, peuvent avoir exactement la même portée sans attaquer telle personne directement. Donc je souhaite simplement rappeler à cette occasion, monsieur le Président -et sous votre présidence, vous avez un rôle important là-dessus-, que les débats puissent s'exercer en toute sérénité, que des arguments puissent être échangés de manière constructive et non pas à l'encontre de tel ou tel ou tourner en dérision tel ou tel. C'était la seule précision que je voulais apporter, monsieur le Président, et je vous remercie de m'avoir permis de le faire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vous signale que notre collègue n'avait strictement rien demandé. On vient le chercher, il répond. Je veux dire qu'il ne faut pas s'étonner, lorsqu'on déclenche la foudre, de recevoir un choc en retour. Vous êtes tout de même dans une opposition extraordinaire : vous voudriez attaquer sans cesse et que tout d'un coup personne ne réponde et que vous puissiez effectivement intervenir sans qu'il y ait de réponse. C'est cela le charme du débat démocratique, monsieur Cochet. Et si vous voulez monter dans les intentions de vote au niveau de cette agglomération, il faudra tout de même vous y faire ! Vous savez, un combat politique est un long combat.

Je ne suis pas sûr de moi, j'arbitre un débat entre vous. Qu'est-ce que vous dit monsieur Darne ? D'abord, que ce débat n'a pas lieu d'être, vu que nous sommes sur un contrat qui existe depuis 2004. Simplement, cette année, quelqu'un s'est aperçu que l'on passait ce contrat, qui est renouvelé depuis longtemps, et à un moment donné il s'inquiète parce que cela a changé de direction, que l'on est passé d'une direction à l'autre et tout d'un coup cela apparaît bizarre sur le dialogue syndical. Avant que ce problème n'existe, j'ai décidé de mettre à mon agenda, le 19 septembre 2011, une réunion avec les organisations syndicales pour parler des problèmes qui peuvent se poser dans la maison, comme je le fais toutes les années.

Et alors, je ne sais pas si je vais vous choquer, monsieur Cochet, mais je vais me permettre de répondre à monsieur Thévenot sur le problème des smart cities où, avec ironie, il dit : "Mais qu'est-ce que c'est ce truc ?". Les smart cities c'est justement tout ce dont on vient de discuter tout à l'heure sur le plan de l'énergie, sur le plan des réseaux de chaleur où, en face de nous, nous avons un certain nombre de grands groupes (EDF, GDF-Suez, Veolia -j'en passe et des meilleurs-) qui nous disent : "Monsieur Collomb, nous sommes totalement conscients que

nous avons à vous proposer des solutions nouvelles sur le plan énergétique et nous avons, en interne, les capacités de vous proposer un certain nombre de solutions".

Il faut tout de même que nous, en interne, on ait les capacités de pouvoir expertiser les solutions qui vont nous être présentées, de pouvoir choisir les plus pertinentes et c'est pour cela, monsieur Thévenot qu'on va effectivement embaucher un personnel de catégorie A ; excusez-nous s'il est de catégorie A mais on souhaitait que, par rapport aux ingénieurs que vont nous envoyer demain EDF GDF, Veolia et d'autres groupes, il y ait une capacité d'expertise dans cette Communauté urbaine. Et le service public n'est fort que s'il a les capacités de fonctionnement et les capacités intellectuelles de pouvoir discuter d'égal à égal avec le secteur privé. Voilà c'est notre conception, peut-être comme vous le dites "sociale réformatrice" des choses.

Voilà, mes chers collègues, je mets le dossier aux voix :

pour : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf MM. Augoyard, Geourjon et Vincent qui ont voté contre et M. Uhlrich qui s'est abstenu) - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Non inscrits (M. Brolquier, Mme Palleja),

contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui se sont abstenus) - MM. Augoyard, Geourjon et Vincent (Centriste et démocrate) - groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna, Charles et Mme Chevallier qui se sont abstenus),

abstentions : MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - M. Uhlrich (Centriste et démocrate) - MM. Buna, Charles et Mme Chevallier (Europe Ecologie-Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° 2011-2413 - finances, institutions et ressources - Augmentation de l'autorisation de programme globale 2011 - Logement social - Individualisation partielle et complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2413. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable pour ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, nous souscrivons bien sûr à la proposition du présent rapport d'affecter 6,4 M€ afin de préempter des biens dans l'agglomération pour permettre de réaliser du logement social, notamment dans les secteurs les plus tendus de Lyon et de Villeurbanne. Chacun sait ici la crise que nous traversons depuis plusieurs années dans l'agglomération, crise nationale dont les politiques nationales ne nous aident pas à en sortir. Dans l'agglomération, plus de 40 000 ménages sont demandeurs d'un logement social, donc la production est bien évidemment une priorité.

Néanmoins, deux remarques sur ce sujet, lesquelles sont même des propositions :

Première remarque, le foncier est de plus en plus cher dans l'agglomération et nous soulevons une fois de plus l'inéquité totale du système actuel qui consiste à faire payer aux collectivités, et donc aux contribuables, les plus-values foncières réalisées par les propriétaires fonciers qui vendent leurs biens alors que ces biens sont souvent valorisés par tous les aménagements et équipements publics réalisés par ces mêmes collectivités, notamment en matière de lignes de transports collectifs.

Pour parer à cette injustice qui coûte cher à la puissance publique, les lois Grenelle 1 et 2 ont prévu que les collectivités puissent taxer la valorisation des terrains nus et des immeubles bâtis résultant d'un projet de réalisation d'infrastructures de transports. Mais, à ce jour, aucun décret n'est sorti, rendant cette disposition jusque-là inopérante. Alors, en cette période où les Français auront à débattre de choix importants, nous tenons à rappeler que la résorption de la crise du logement social -que tous les partis appellent de leurs vœux- doit aussi passer par des dispositifs volontaristes de ce type qui relèvent de notre cadre législatif et réglementaire et, en l'occurrence, afin de pouvoir affecter une partie des plus-values foncières pour partie aux transports en commun mais aussi au logement social.

Deuxième remarque, laquelle relève d'une décision locale : dans cette nouvelle enveloppe foncière affectée au logement social, nous vous demandons, monsieur le Président, de bien vouloir réexaminer les solutions à apporter aux populations sans papiers vivant dans les squats. Bien sûr, nous devons le faire avec l'Etat dont c'est la compétence et le Conseil général dans le cadre de sa politique sociale. Mais, avec plusieurs centaines de personnes, notamment les Roms, vivant aujourd'hui dans l'agglomération dans des conditions d'insalubrité, d'inconfort et de grande précarité (à Villeurbanne, Lyon ou Saint Fons), nous pensons qu'un partenariat doit être à nouveau tenté pour proposer des terrains d'accueil à ces ménages, avec un suivi social ad hoc. D'autres villes de France qui engagent ce genre d'actions ne connaissent pas le fameux appel d'air souvent évoqué.

Nous vous remercions par avance de vos réponses et voterons bien sûr ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2011-2419 - proximité et environnement - Désignation d'un représentant suppléant au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2419. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission concernant la désignation d'un représentant pour l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry.

**Désignation d'un représentant suppléant au sein de la
Commission consultative de l'environnement
de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry**

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je vous propose la candidature, en tant que suppléant, de monsieur Christophe Quiniou. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Monsieur Christophe Quiniou est désigné).

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2011-2420 - proximité et environnement - Désignation de représentants au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Corbas - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2011-2420 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2011-2422 - proximité et environnement - Futur système de traitement des déchets de la Communauté urbaine de Lyon - Choix d'un scénario - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Philip a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2422. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Cette délibération concerne le traitement des déchets à l'horizon 2030 parce que l'usine existant à Rillieux la Pape doit arrêter son activité en 2019 et celle de Gerland en 2022.

Cette délibération a été réalisée en travaillant à trois niveaux différents : d'abord, au niveau des groupes politiques ; groupe de travail que j'ai co-animé avec Jacky Darne, qui s'est réuni dix fois en dix-huit mois et a essayé d'aborder toutes les questions que vous avez vues dans la délibération. Ensuite, au niveau de la société civile, avec deux tiers des membres du Conseil de développement et un tiers de la CCSPL qui se sont réunis huit fois pour faire un rapport que je trouve assez remarquable, que vous avez en annexe et que je vous conseille de lire. J'en profite pour remercier messieurs Gérard Claisse, Bruno Charles et bien sûr tous les membres de la société civile qui ont travaillé. Et, en dehors de ces groupes politiques et société civile, nous avons fait des visites de sites et nous les avons faites ensemble, société civile et élus, pour essayer de vous présenter cette délibération que vous avez entre les mains aujourd'hui.

Cette délibération, *in fine*, est assez simple. Elle répond à deux questions :

- première question : combien de déchets produirons-nous en 2030 par habitant ? Est-ce que le type de déchets va évoluer ? Et quelle sera la population du Grand Lyon en 2030 ?

- deuxième question : comment faire avec les déchets une fois qu'on les a collectés et quelle sera la part respective du recyclage matières et du recyclage énergétique ? Tout cela ayant pour but de diminuer au maximum l'enfouissement.

Dans cette deuxième question, l'enjeu métropolitain doit être pris en compte et même d'ailleurs au-delà de la métropole future puisque, dans le cadre d'Organom, nous travaillons déjà avec la plaine de l'Ain, avec Villefranche et avec Chambéry.

Voilà donc le décor de cette délibération : deux questions.

La première c'est la prévention : combien d'habitants aurons-nous en 2030 ? On a choisi le chiffre de 1,385 millions et nous nous sommes fixé l'objectif ambitieux de - 15 % de déchets en 2030. Pourquoi c'est ambitieux ? C'est ambitieux d'abord parce que cela ne dépend pas que de nous, cela dépend des citoyens, cela dépend aussi des producteurs -c'est ce qu'on appelle la responsabilité élargie des producteurs- et c'est ambitieux aussi parce que le Grand Lyon a déjà fait beaucoup d'efforts. Des villes de notre taille ont en général 400 kilogrammes de déchets par habitant et par an. On est déjà à 319. Donc, pour arriver à notre objectif de 184 kilogrammes par habitant et par an, c'est-à-dire - 15 %, il va falloir faire des efforts importants.

Ces efforts portent aussi sur la création de postes de messagers du tri. C'est indispensable, en particulier dans les immeubles qui sont -comme vous le savez- très fréquents. Cela passe aussi par le compostage individuel et collectif, en lien avec les associations. On peut et on doit progresser aussi sur le plastique où on peut récupérer beaucoup plus qu'aujourd'hui et sur le verre où on ne récupère que quatre des dix bouteilles qui sont vendues dans le Grand Lyon. Vous voyez une marge de progression très importante, d'autant que nous avons un collecteur de verre pour 520 habitants et que nous sommes en train de déployer des nouveaux containers pour passer à un pour moins de 500 habitants.

Ensuite, il y a les déchèteries, autre façon de progresser sur la récupération. Il y en a dix-sept aujourd'hui dans le Grand Lyon, bientôt dix-huit et on voit donc que le traitement des déchets en 2030 c'est d'abord l'affaire des citoyens mais qu'il faut les aider en faisant un certain nombre d'actions, ce que nous avons d'ailleurs déjà commencé puisque, dans le cadre de la convention ADEME, on s'était engagé en 2007 à diminuer de 7 % notre production de déchets d'ici 2012 et que nous étions à la fin 2010, dernier chiffre connu, à - 4,3 %.

Voilà donc pour la première question : la prévention, la diminution de la production des déchets. "Le meilleur déchet c'est celui qui n'est pas produit", c'est l'expression consacrée.

Deuxième question : une fois que l'on a produit des déchets, comment fait-on pour en enfouir le moins possible en décharge et pour en récupérer le plus possible ?

Il y a deux façons de récupérer : le recyclage matières, c'est-à-dire refaire du plastique avec du plastique, du verre avec du verre, du papier avec du papier, etc., et la deuxième façon c'est de produire de l'énergie par l'intermédiaire d'un incinérateur ; et j'aime bien la phrase du rapport de la société civile qui dit qu'il faut considérer que l'incinérateur c'est d'abord une chaudière, qu'elle produit de la chaleur, d'où les liens évidents avec les réseaux de chaleur et que cette énergie peut donc se produire sous forme de chaleur ; elle peut aussi être fabriquée sous forme d'électricité ou de biogaz.

Aujourd'hui, l'incinérateur au nord, celui de Rillieux la Pape, alimente le réseau de chaleur de la ville et au sud, celui de Gerland chauffe une partie du quartier, le boulevard scientifique et au total ce sont 230 000 mégawatts par heure qui sont produits tous les ans à Gerland et 52 000 mégawatts par an qui sont produits en électricité dont la plupart (60 %) est utilisé pour l'usine, c'est-à-dire que l'usine produit sa propre électricité lors de la valorisation énergétique.

Un mot sur les normes de santé : vous savez qu'il y a eu beaucoup de questions sur la santé autour des incinérateurs.

L'incinérateur de Gerland, qui est de la responsabilité de la Communauté urbaine, produit en vingt ans ce que la tristement célèbre usine de Gilly sur Isère produisait en deux mois et vous savez aussi que l'on peut trouver sur le site Internet du Grand Lyon, de façon continue, la production tous les jours des différents produits rejetés dans l'air.

Par ailleurs, il faut dire un mot de la proximité nécessaire de la voie ferrée, que nous utilisons déjà aujourd'hui, pour réduire les gaz à effet de serre et de la réflexion que nous avons eue au cours de la rédaction de cette délibération autour du fleuve Rhône puisque, pour diminuer la production de gaz à effet de serre, il y a la possibilité d'utiliser l'eau.

Voilà ce que je voulais dire. Donc, *in fine*, on a fait un certain nombre de choix ; d'autres ne sont pas terminés puisqu'il est prévu de prendre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour travailler sur les questions qui ne sont pas encore résolues :

- première question : faut-il continuer comme aujourd'hui avec une délégation de service public d'un côté et le service public de l'autre, faut-il tout au service public ?

- deuxième question : le nombre de fours, question évidemment importante aujourd'hui. Il y a trois fours au sud et deux au nord, cela fait cinq et on peut imaginer éventuellement, puisque l'on va diminuer la production de déchets, d'avoir un four de moins -c'est la première hypothèse- et de passer de cinq à quatre. Si l'on passe à quatre fours, dans l'hypothèse où l'on se tromperait dans les calculs, il est tout de même prudent de mettre dans le cahier des charges la place dans la future usine pour éventuellement mettre un cinquième four, si l'on s'était trompé.

Il y a une deuxième option, c'est effectivement de diminuer le nombre de fours et de passer de cinq à quatre mais d'en rajouter un, non pas pour les ordures parce qu'il y en aura moins mais pour les DIB (déchets industriels banaux) qui aujourd'hui vont en décharge et qui demain pourraient être récupérés pour fabriquer de l'énergie ; mais ce ne sont pas les mêmes fours, ce sont des fours qui ont un pouvoir calorifique plus important.

Voilà, globalement. Tout de même pour conclure, cela représente des investissements colossaux ; c'est pour cela qu'il faut bien réfléchir avant de décider : si on le fait en investissement, c'est un investissement de l'ordre de 200 à 250 M€ ; si on le fait en DSP, c'est environ 20 M€ par an pendant une vingtaine d'années. Donc vous voyez qu'il y a nécessité de continuer à travailler et donc qu'il y aura, après cette délibération, d'autres délibérations plus spécialisées quand nous entrerons dans la phase opérationnelle qui a pour objectif de livrer une première usine vers 2019 et une deuxième au plus tard en 2022, le but étant de trouver la solution des opérations tiroirs pour que les usines actuelles continuent à fonctionner pendant que l'on construit les deux suivantes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

Mme YÉRÉMIAN : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons un choix important à faire ce soir sur le futur système de traitement des déchets de la Communauté urbaine de Lyon.

Il est primordial d'anticiper et d'agir dès aujourd'hui si l'on veut qu'à l'horizon 2030, la gestion de nos déchets soit la mieux adaptée aux besoins de notre agglomération. Même si le Grand Lyonnais aujourd'hui est bien classé avec une production de

déchets de 319 kilogrammes par habitant par an par rapport à la moyenne nationale de 400 kilogrammes, le plan de réduction des déchets, de récupération, de recyclage et de valorisation énergétique reste à améliorer.

Les études menées depuis des mois, en concertation avec la CCSPL et le Conseil de développement, -il y a des membres ici présents, je les remercie d'être là- et les visites de sites en fonctionnement ont permis d'enrichir les constats et les données actuels afin d'aboutir à un scénario qui respecte les objectifs du Grenelle de l'environnement, optimise nos installations existantes au nord et au sud de Lyon jusqu'à la reconstruction de deux usines de valorisation énergétique sur ces mêmes sites. Effectivement, nos deux usines de Rillieux et Gerland arriveront en fin de vie respectivement en 2019 et 2022 et il est judicieux de garder ces sites, de construire deux nouvelles unités à proximité des anciennes et d'adapter le nombre de fours -quatre ou cinq, comme vient de le préciser le Vice-Président Thierry Philip- à la production des déchets. L'évolutivité du système est primordiale.

Ensuite, le mode de traitement des déchets doit tenir compte également des besoins et de la demande en électricité et en réseau de chaleur de la population en 2030. Peut-on envisager que l'incinérateur de Gerland produira suffisamment d'électricité pour alimenter en totalité le futur métro d'Oullins ? ou que Lyon sera maillée d'un réseau de chaleur réversible comme à Göteborg ? ou que nos jardins soient enrichis uniquement par la production de compost ménager ?

A l'heure où la réduction des déchets est un critère de premier choix, n'en faisons point trop, diminuons effectivement la production mais surtout sachons en tirer profit, recycler, valoriser et éviter l'enfouissement le plus possible. Le scénario retenu tient compte de tous ces critères, c'est la raison pour laquelle nous voterons cette délibération.

Mais je voudrais conclure sur un souhait : aujourd'hui, nous constatons que la plupart de nos interventions s'inscrivent dans le cadre de préoccupations environnementales dont les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 ont fixé les contours et défini le contenu. Dès lors, notre politique énergétique concerne de nombreux domaines touchant à nos compétences : l'urbanisme, les transports, le logement, le traitement des déchets, les réseaux de chaleur, la gestion du patrimoine, etc. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que l'organisation politique et administrative de notre collectivité s'adapte à cette nouvelle donne et réponde à ces nouveaux défis. Il nous paraît désormais opportun de créer, au sein des services du Grand Lyon, une direction de l'énergie qui soit en mesure de garantir la cohérence de l'ensemble de nos actions. Je remercie l'exécutif de notre collectivité de bien vouloir indiquer à l'assemblée s'il est disposé à s'engager sur cette voie.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe GAEC.

M. TOULERON : Monsieur le Président, chers collègues, sans revenir sur l'ensemble du dossier, nous nous limiterons à quelques remarques.

La première, une fois de plus, pour souligner la qualité de la méthode qui a été suivie pour arriver aujourd'hui à cette proposition de scénario. Tous les groupes politiques du Grand Lyon ont pu participer à l'ensemble des étapes depuis plus d'un an ainsi que des représentants de la CCSPL et du Conseil de développement dont l'association à ce travail a été très utile.

Toutes les hypothèses ont pu être discutées et travaillées. Le temps nécessaire aux groupes de travail pour approfondir sérieusement la question a été pris. Chacun a pu mesurer la grande complexité de ce dossier à entrées multiples, a pu confronter des idées de départ au bilan concret d'une série d'expériences en Europe, visites de sites à l'appui.

Cette confrontation réelle a permis aux divers participants d'évoluer dans sa perception du dossier sans remettre en cause les ambitions de départ -et c'est ma deuxième remarque-. Les ambitions du scénario sont à souligner : nous retenons notamment une hypothèse de départ où la réduction des déchets en 2030 atteindra les 15 % par rapport à 2009, la priorité en matière de traitement des déchets étant effectivement la réduction à la source bien sûr. C'est à la fois difficile car nous partons d'un résultat qui est plutôt meilleur sur notre agglomération qu'ailleurs, mais c'est une nécessité et cela suppose que soient maintenues et sans doute amplifiées les politiques de réduction des déchets à la source, par ailleurs mises en œuvre aux différents niveaux, communautaire bien sûr mais aussi national et européen.

L'ambition affichée se lit aussi dans les prévisions 2030 issues du scénario : + 25 % pour la valorisation matières, + 39 % pour le compostage, avec entre autres la mise en place d'une collecte sélective des bio-déchets pour les gros producteurs et, a contrario, - 61 % pour l'enfouissement, avec entre autres le traitement d'une partie des encombrants et - 11 % pour l'incinération.

Enfin, une dernière remarque sur un sujet habituellement peu abordé : les déchets industriels ; un sujet qui n'est d'ailleurs curieusement pas pris en compte dans les objectifs du Grenelle de l'environnement et qui ne fait pas partie non plus de nos compétences en tant que Communauté urbaine, mais un sujet qui est tout sauf mineur dans ses impacts, puisqu'il représente une quantité globale qui est à peu près la moitié de celle des ordures ménagères ou assimilées. Le traitement de ces déchets n'est actuellement pris en charge que par le secteur privé, une grande partie partant en enfouissement dans des centres de stockage. Dans le scénario proposé, nous décidons désormais de nous y intéresser -et c'est pour nous un point positif- à hauteur de 100 000 tonnes par an qui seraient valorisées pour les réseaux de chaleur, avec un pouvoir calorifique supérieur à celui des ordures ménagères.

En conclusion, nous dirons que le scénario proposé correspond bien aux conclusions que l'on peut tirer tant du groupe de travail politique que du groupe de travail issu de la CCSPL et du Conseil de développement et c'est pourquoi nous l'approuvons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, les objectifs du scénario du Grand Lyon, travaillés de façon collective -et je remercie aussi monsieur le Vice-Président Philip comme mes collègues pour ce travail bien collectif- vont dans le bon sens, avec un objectif de réduction dont nous parlons tous, le développement de la récupération et du réemploi par le biais de ressourceries-recycleries et un engagement d'évolution du recyclage matières et même des déchets organiques.

Ce plan s'inscrit effectivement dans le cadre d'une coopération territoriale (COVADE) et intègre les objectifs du Grenelle ainsi que la logique du plan climat. La cohérence de ce scénario repose pour nous aussi et surtout -et je crois que c'est partagé- sur les fameux «trois R régulièrement proposés par les écologistes, à savoir réduction, réutilisation, recyclage.

Concernant les traitements *in fine*, nous notons bien l'affirmation d'une diminution du recours à l'enfouissement ainsi qu'à l'incinération ; c'est la première fois, monsieur le Président, ici au Grand Lyon, il me semble.

Pour améliorer les résultats futurs de ce programme, à notre sens -et comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises dans des interventions ici en séance ou en groupe de travail-, il faut dès 2012 lancer trois choses :

- un plan d'accompagnement des changements de comportements, en complément de l'embauche ou en tout cas du lien avec des messagers du tri -je parle là d'éducation populaire et citoyenne- ;

- des partenariats précis avec les régies de quartiers, les artisans et opérateurs de proximité pour assurer de la récupération et du réemploi ;

- un dernier point -mais Thierry Philip l'a indiqué dans son intervention-, avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser une étude des coûts *in fine* en service public pour voir si la régie directe ne serait pas des plus intéressantes.

L'étude de caractérisation de nos poubelles qui doit être menée début 2012 -c'est inscrit dans la délibération- permettra aussi éventuellement de réajuster ce scénario.

Et, pour l'anecdote, monsieur le Président, comme je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, des villes comme Barcelone et New York ont ouvert une déchetterie, offrant ainsi un service de proximité de récupération et de réemploi. Dans notre ville centre, ici, dans l'agglomération, il existe un opérateur associatif prêt à relever ce défi ; vous connaissez cette association.

La stratégie de traitement des ordures ménagères dont il est question ce jour nous amène à vous faire partager quelques constats et analyses d'écologistes, courtes -je vous rassure- mais globales sur ce sujet des déchets.

Notre société vit encore trop souvent avec le mythe de l'abondance et subit l'obsolescence programmée. Je vous rappelle que 66 % des appareils qui tombent en panne en France sont jetés. Ce développement à courte vue à trois conséquences :

- elle épuise nos ressources naturelles en eau et en pétrole ;

- elle pollue nos sols et notre air et, dans la continuité de la question du pétrole, je vous interpelle quant aux multiples impacts de l'ère du plastique dans laquelle nous vivons depuis quarante ans ;

- et, dernier point, elle permet à quelques industriels, sous couvert de créations d'emploi parfois et de solutions techniques rassurantes, d'y trouver leur compte pendant que l'argent public ou l'argent du contribuable, en quelque sorte, est mobilisé pour éponger tous les dégâts.

L'augmentation du volume de déchets n'est pas inexorable mais dépend bien d'un système de production et de consommation que l'on doit ensemble décider de modifier. Les membres du Conseil de développement et de la commission des services publics du Grand Lyon l'ont bien indiqué : le pouvoir agir des Grands Lyonnais est à prendre en compte, susciter, mobiliser !

Globalement, deux approches du traitement des ordures ménagères sont régulièrement présentées : des solutions industrielles

ou l'implication des acteurs locaux avec des démarches de proximité privilégiant les circuits courts commerciaux, la sobriété, le lien social. Dans le cadre du groupe de travail, c'est une solution mixte qui est retenue. Il est tout de même question, à terme -comme nous l'a indiqué Thierry Philip-, d'un investissement de 200 à 400 M€, ce qui n'est pas anodin. J'ai la conviction que si une partie de ces financements était affectée aux premières missions de réduction, de récupération et de réemploi, tout ceci permettrait l'implication des habitants et concourrait aux objectifs à atteindre, ces deux premiers objectifs qui, pour les écologistes, sont essentiels.

Je m'autorise ici à souligner que 100 000 tonnes de déchets incinérés ne créent que 20 à 40 emplois locaux alors qu'une filière locale de récupération et réemploi proposerait 200 emplois.

J'en termine en vous disant que le vote favorable des élus Europe Ecologie-Les Verts au regard de la position des écologistes sur l'incinération n'allait pas de soit. Par contre, notre vote positif ce jour est la preuve de notre implication -et Thierry Philip en sait quelque chose- en tant qu'élus et notre vigilance durable sur ce sujet. L'implication des élus écologistes du Grand Lyon pour faire vivre ce plan déchets dans l'avenir sera sans faille pour affiner le scénario, continuer avec le groupe de travail et pour assurer sa mise en œuvre en coopération avec Thierry Philip et, pour partie, avec Bruno Charles et surtout en coopération avec chacun des élus qui, dans leur arrondissement et dans leur commune, accompagneront les initiatives portant la réduction, la récupération, le recyclage.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et nous voterons favorablement le rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VURPAS : Merci, monsieur le Président. Je vais vous dire que monsieur le Vice-Président Thierry Philip m'a enlevé tous mes arguments, ce sont exactement les mêmes. Je ne vais pas lire mon intervention pour ne pas faire perdre le temps à tout le monde, on a exactement mis la même chose.

Je le remercie parce que j'ai été moi-même atteint d'un lymphome, j'ai donc été particulièrement sensible à la question des incinérateurs puisque, quand je suis allé visiter pour la première fois les incinérateurs, j'ai trouvé qu'il y avait des vieux compteurs et je me disais que cela faisait vingt ou trente ans que cela durait et qu'on avait beaucoup de fumée et que c'était peut-être l'explication pourquoi les médecins, les infirmiers et les pharmaciens me disaient qu'ils avaient des augmentations du cancer du sein et des lymphomes dans le secteur sud-ouest de Lyon, donc pas très loin de ces installations. Je suis donc allé visiter les installations, j'ai vu les vieux compteurs et j'y suis retourné, avec l'accord de Thierry Philip, pendant les vacances, puisque, étant salarié, je suis en arrêt de travail mais en matière de collectivité, nous n'avons pas de contrat de travail, donc j'ai pu utiliser mon temps pour cela. Donc j'ai fait des visites surprises avec son accord, sans prévenir sur place et j'ai constaté que pour la dioxine, avec 850 degrés, on était «dans les clous» au niveau du Grand Lyon. Je ne suis pas encore allé voir le groupe Suez -je crois que c'est Suez- à Rillieux la Pape ; je pense qu'ils sont sans doute aussi dans les clous. Au niveau du lavage des fumées, les additifs étaient bien prévus. Donc les choses étaient faites en ordre. En 2009, un certain nombre de travaux ont été faits, ce qui, à mon avis, a permis de revenir aux normes.

On est aujourd'hui victimes. Le Professeur Philip les récupère dans son hôpital, dans le centre Léon Bérard. Vous n'êtes plus

le directeur aujourd'hui mais voyez les deux aspects des choses. Donc c'est très bien que vous ayez été choisi parce que le travail que vous avez fait est remarquable, je l'admire, je le félicite et j'espère que l'on mènera ce dossier à bout. Mais ce qui m'ennuie un petit peu, c'est qu'il s'agissait de 2020 et maintenant il s'agit de 2030. Je vous en avais donné l'explication et j'ai dit si l'on peut avancer plus rapidement parce qu'entre 2011 et 2030, il y a vingt ans et, en vingt ans, beaucoup de choses peuvent se passer. La population est différente et il y a un certain nombre de choses que l'on ne connaît pas à l'avance. Vous l'avez évoqué, je ne vais pas revenir là-dessus.

Je voulais vous remercier, en tout cas, Professeur Philip, pour tout ce que vous avez fait dans ce dossier. Je pense que vous avez été très bien choisi par le Président du Grand Lyon pour ce sujet. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous tenons à souligner la qualité du travail technique et politique conduit depuis deux ans sous la direction de Thierry Philip et qui permet d'aboutir a priori à un large consensus.

Notre premier commentaire porte sur l'objectif de réduire le volume des ordures ménagères de 15 % d'ici 2030. Oui, bien sûr, il faut réduire ce qu'on peut appeler les "sur-déchets", notamment ces suremballages qui finissent, pour appâter le chaland, par représenter plus de volume que le produit lui-même. Mais faut-il s'inscrire dans une réduction continue de déchets qui seraient considérés comme mauvais par principe ? Faut-il penser une société sans déchets ?

Si vous me permettez l'expression, "Oui à la sobriété mais l'anorexie est une grave maladie". Nous considérons que le déchet est le "coproduit" naturel et légitime de toute activité humaine et non pas une tare de notre système de consommation, bien que beaucoup de déchets soient effectivement un défaut de notre société de consommation. Il y a donc un enjeu de pensée d'intérêt général en socialisant les coûts nécessaires à la meilleure gestion possible du cycle des matières, du contrôle de la consommation de ressources reproductibles ou non jusqu'à la valorisation finale qui réintègre les matières consommées dans des cycles physiques, biologiques et économiques.

Travaillons donc de manière pragmatique sur cet objectif de 15 %, objectif ambitieux -comme l'a fait remarquer Thierry Philip- en éclairant avec les citoyens les avancées, les points sur lesquels on peut aller plus loin que 15 %, d'autres, au contraire, sur lesquels l'objectif est peu réaliste.

Prenons l'exemple des marchés forains, lieux d'usage d'emballages plastiques et de déchets compostables malheureusement non traités pour l'instant. Il y a là de vrais progrès urgents et possibles en concentrant nos moyens sur l'organisation et le suivi du marché lui-même plutôt que sur le nettoyage après coup. Par contre, dans certains immeubles collectifs, le volume de collecte actuel peut être jugé parfois insuffisant. S'il faut de nouvelles expériences fortes comme celle des silos de collecte sélective, il faut aussi d'abord résoudre les dysfonctionnements locaux, ce qui peut conduire à augmenter le volume collecté.

Cela conduit pour nous à souligner la dimension sociale de cette question des déchets car, malgré la qualité du service public de la collecte, la valeur potentielle des déchets devient la base d'une économie de survie autour de la récupération et de la revente. Nous n'en sommes certes pas à la situation italienne ou

brésilienne où des enfants de la rue survivent de l'exploitation de décharges mais nous voyons en apparaître des prémices partout en France et dans plusieurs lieux de notre agglomération. S'il peut exister bien sûr des métiers artisanaux autour du recyclage et de la réparation et des réponses associatives, il faut, pour en créer les conditions, une présence massive du service public pour garantir la qualité sociale et environnementale de la récupération.

Cette délibération conduit aussi à renouveler la capacité d'incinération que nous partageons car elle est une des formes de valorisation des déchets et Thierry Philip nous a montré qu'elle pouvait se réaliser dans de très bonnes conditions environnementales et sanitaires. C'est aussi un enjeu fort pour les réseaux de chaleur et nous défendons la proposition de reconstruction d'une forte capacité d'incinération en préservant d'éventuels besoins futurs. N'oublions pas que si nous intégrons dans ce scénario 100 000 tonnes de déchets industriels banals, il y en a six fois plus qui sont actuellement massivement enfouis. Que deviendront, par exemple, les 500 000 tonnes de Roche la Molière après 2026, fin d'autorisation d'exploitation ?

Reste la question politique du mode de gestion. Les données actuelles confirment que la régie est plus efficace et moins chère que la délégation au privé. L'argument d'avoir des modes de gestion différents selon les installations pour permettre en quelque sorte l'émulation a sa pertinence mais, puisque le service public a fait la démonstration sur le long terme de son efficacité, nous considérons que le choix de la régie doit être mis en débat pour l'ensemble des installations.

Avec l'ensemble de ces commentaires, nous votons bien entendu cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies-Avenir ?

M. le Vice-Président REPELIN : Monsieur le Président, chers collègues, je raccourcirai mon intervention puisque le Vice-Président Philip a fourni un certain nombre de données et de précisions qui ne figuraient pas dans la délibération. Donc il m'a rassuré puisque c'étaient des questions que je voulais lui poser sur le qui, le quoi, le comment, où et pourquoi, il a répondu à une grande partie de ces données.

L'autre question que je voulais poser et qui m'étonne un peu c'est qu'on a parlé, au détour d'un paragraphe, du précédent plan des déchets de 2007 à 2017 -on n'y fait pas référence, on le cite juste-. Je pense que c'est tout de même un outil qui a dû être analysé et on est à peu près à mi-parcours. Quelle est sa trajectoire, comment les choses ont-elles évolué ? J'aurais aimé avoir des données sur ce point pour savoir quelles rectifications on voulait faire et si ce plan existait encore jusqu'au lancement officiel et bien bâti de ce nouveau plan des déchets.

Je pense qu'évidemment, le plus difficile va être devant nous et sur les deux questions "comment et avec qui" nous allons travailler, je dirai que c'est une autre histoire mais une histoire qui devrait être avec les habitants, puisqu'il y a bien sûr les industriels générateurs de déchets mais il y a aussi beaucoup d'habitants et si l'on veut les entraîner avec nous, les Maires des Communes, dans des agendas 21 ou dans des plans déchets communaux, je pense qu'il faudra nous fournir un outil très didactique avec des fiches actions. Je pense que l'on pourrait avoir un document fondamental -qui arriverait, je pense, dans les mois ou dans les années à venir- qui soit du type plan climat énergie, où là c'est clair, c'est précis, on sait qui produit quoi, quels sont les enjeux dans chaque filière, etc. Donc je souhaite qu'il en soit de même et que l'on n'ait pas trop de verbiage autour

des déchets et de la stratégie mais vraiment des logigrammes, des histogrammes et des camemberts comme il y en a dans le plan climat énergie.

Voilà, je vous remercie et nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, la gestion des déchets est une compétence fondamentale de notre Communauté urbaine. Depuis plus de quarante ans, les services du Grand Lyon coordonnent l'élimination de quantités de déchets toujours croissantes, reflet d'un monde économique basé sur la consommation.

Cette délibération nous propose un engagement vers un scénario de gestion des déchets à l'horizon 2030. Donc, sans revenir vers les chiffres de production des déchets et leurs évolutions dans les années à venir qui ont tous été rappelés, par monsieur Philip et par un grand nombre d'intervenants, cette délibération nous donne à réfléchir à la fois, d'une part, sur le mode de fonctionnement de la Communauté urbaine et l'augmentation de ses compétences et, d'autre part, sur l'avenir de notre agglomération vis-à-vis de la future métropolisation.

Il nous semble que ce dossier, contrairement à certains autres plus polémiques, a fait l'objet d'une réelle volonté de pragmatisme : une démarche d'analyse de l'existant en France et en Europe et deux retours d'expériences qui ont permis de nous proposer un scénario le plus acceptable possible, que ce soit pour la population ou pour les finances publiques. L'intégration dans les groupes de travail de représentants d'instances de participation citoyenne dans ce dossier est une bonne initiative et, comme nous le propose cette délibération, la pérennisation de cette représentation de ces instances comme invité permanent est une bonne chose.

Le scénario proposé met bien l'accent sur la valorisation énergétique -choix que notre groupe évidemment soutient- qu'elle soit sous forme de chaleur ou sous forme électrique. Avec la prise de la compétence énergie -comme on l'a vu tout à l'heure-, les interactions avec les syndicats d'énergie vont aller de manière croissante et notre groupe souhaiterait avoir une meilleure lisibilité quant aux limites des actions de chacun et savoir comment s'organisent transversalement ces nouvelles compétences.

Concernant l'échelle territoriale, il nous semble important que la stratégie globale intègre dès à présent le futur de notre territoire avec les contraintes et avantages qui peuvent en découler. De ce fait, la stratégie de traitement et d'élimination des déchets doit être menée en étroite collaboration avec les territoires englobant Villefranche, Bourgoin, Saint Etienne, voire Grenoble afin de pouvoir trouver d'éventuelles synergies.

Enfin, même en souhaitant aller plus loin que la réglementation nationale, l'obtention de réelles améliorations dans la limitation de la production de déchets passera, dans les décennies à venir, par une éducation permanente évidemment mais également par des changements de comportements qui peuvent intervenir suite à des actions pilotes novatrices. Nous souhaitons ainsi que le Grand Lyon, à l'instar du rôle pilote qu'il a eu avec la mise en place des Vélo'V pour la mobilité urbaine, trouvera un moyen innovant pour infléchir la trop lente évolution des comportements.

Notre groupe votera favorablement pour ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste.

M. ARIAGNO : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération que nous allons adopter aujourd'hui pour le choix de l'orientation du futur système de traitement des déchets de la Communauté urbaine est importante puisqu'elle va nous engager jusqu'à 2030 et donc vis-à-vis des générations futures.

Le groupe Socialiste et apparentés souhaite tout d'abord souligner l'exemplarité de la démarche politique qui a conduit au choix du scénario proposé ce soir : un travail de fond a été mené par un groupe de travail composé d'élus de chaque groupe -en tout cas ceux qui se sont donné la peine de venir- mais aussi par la société civile associée aux réflexions à travers un groupe de travail mixte CCSPL et Conseil de développement. Cette démarche a permis à tous les groupes politiques de s'exprimer et a abouti à cette délibération dans laquelle les remarques et les demandes de la société civile ont été prises en compte.

Notre groupe est en accord avec le scénario qui nous est proposé ce soir pour les raisons suivantes : c'est un scénario prudent car il se base sur des techniques dont l'efficacité est avérée, ce qui nous évitera de mauvaises surprises tant sur les plans technique que financier mais c'est un scénario ambitieux qui privilégie d'abord la diminution des déchets à travers la prévention, le recyclage, puis la valorisation énergétique.

Pour ce qui est de la diminution des déchets, je rappellerai simplement que le groupe de travail a choisi, sur proposition du groupe CCSPL-Conseil de développement, d'intégrer cet objectif très ambitieux de 15 % de réduction des déchets par habitant d'ici 2030. Toutefois -et cela a déjà été dit-, cet objectif sera difficile à atteindre si les industriels ne réduisent pas les quantités d'emballages qu'ils produisent, d'autant que là aussi, au niveau national, on peut remarquer que les aides aux collectivités dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) augmentent en fonction de la quantité de déchets traités, incitant plutôt à une augmentation du volume traité qu'à une baisse de celui-ci.

Pour ce qui est du recyclage, nous savons d'ores et déjà que les actions d'information et de responsabilisation sont efficaces lorsqu'elles sont menées en concertation avec les habitants et nous visons pour 2030 une augmentation de la valorisation matières de 25 % par rapport à 2009.

Enfin, concernant la valorisation énergétique, nous savons que les incinérateurs du Grand Lyon permettent d'alimenter le réseau de chauffage urbain et donc de lutter contre la précarité énergétique en limitant l'impact de la hausse des prix des combustibles. Nous comptons également sur les futurs fours, quel que soit leur nombre, pour alimenter une partie des besoins en électricité du métro par la cogénération. Nous comptons d'ailleurs sur une augmentation des quantités d'énergies produites de 21 % pour la chaleur et de 15 % pour l'électricité mais en tenant compte de l'objectif énoncé de 15 % de baisse de déchets. Cette optimisation sera possible grâce à l'utilisation de déchets à plus haut pouvoir calorifique (DIB et encombrants pouvant entrer dans le cycle de combustion).

Ce scénario respecte les principes du développement durable et, enfin, il est cohérent avec la vision de l'agglomération tracée par vous, monsieur le Président, en ce qu'il participe à la définition de ce que sera notre agglomération de demain ; et elle sera exemplaire pour ce qui est de la gestion des déchets. Pour finir, je rappelle que ce scénario prend en compte dans sa réflexion la coopération avec COVADE et, à terme, l'aire métropolitaine.

Notre groupe votera donc ce dossier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Si monsieur Philip veut éventuellement conclure.

M. le Vice-Président PHILIP : Je veux dire à monsieur Reppelin que bien entendu ces histogrammes et ces camemberts existent ; ils ont été largement discutés justement au cours de la rédaction et je vous les ferai parvenir.

Par ailleurs, le plan que vous aviez mis en œuvre existe toujours aussi ; il va jusqu'à 2017 et sera présenté en détail dans l'état actuel lorsqu'on fera -comme on le fait tous les ans- le bilan de l'année mais il n'est pas du tout interrompu. C'est la phase d'après que nous votons aujourd'hui et le plan précédent, qui a été une aide précieuse pour ce travail qui est parfaitement en œuvre et continue à fonctionner.

Je voudrais enfin dire que ce travail a beaucoup bénéficié aussi de l'aide amicale et expérimentée de Jacky Darne et aussi de l'aide de notre Vice-Président chargé de la démocratie participative.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Philip. Je crois que tous les groupes, par leur vote, ont conscience de l'importance de cette délibération qui évidemment prend en compte -comme on le disait tout à l'heure- à la fois les besoins de faire en sorte qu'il y ait un autre mode de consommation et qui, en même temps, mise sur des technologies nouvelles. Je crois que la réussite c'est le mixe de ces deux attitudes.

J'ai été sensible à ce que disait notre collègue Millet tout à l'heure sur la situation dans un certain nombre d'autres villes. Il peut y avoir -et cela part de démarches sympathiques mais cela peut aboutir à des choses moins sympathiques- une espèce d'utilisation de main d'œuvre bon marché qui pourrait recycler nos déchets mais qui, d'une certaine manière, serait utilisée par ceux qui consommeraient. Et donc c'est bien notre démarche à nous tous qui doit effectivement changer. Moi, un jour, lorsque l'on a fait au départ la belle coopération avec Madagascar, j'ai vu les réalisations du Père Pédro, j'ai vu les enfants de Madagascar qui allaient trier sur les déchets. Croyez-moi, c'est bien parce qu'effectivement c'étaient des enfants qui n'auraient pas eu de quoi vivre mais ensuite le Père Pédro a essayé de faire en sorte que ce soit un point de départ, pas un point d'arrivée. Et nous, nous devons toujours avoir cette pensée et essayer de faire en sorte que les uns et les autres puissent progresser mais, en même temps, avoir un autre mode de production et un autre mode de consommation.

Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Je veux aussi remercier les services qui ont fait un gros travail pour que nous puissions présenter ce dossier ; c'est aussi sur leurs actions que se fondent la réussite des conseillers communautaires du Grand Lyon.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

N° 2011-2430 - proximité et environnement - Projet stratégique agricole et de développement rural - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture du Rhône - Convention de mandat avec la Communauté de communes du pays de l'Ozon et la Communauté de communes de l'est lyonnais - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2430. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Avis favorable, monsieur le Président, concernant la protection des espaces naturels et agricoles périurbains de l'agglomération lyonnaise.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons déjà délibéré sur le PSADER et les PENAP, affirmant ainsi notre volonté de soutenir l'agriculture sur le territoire de la Communauté urbaine. Il s'agit de passer aux engagements juridiques et financiers : 573 000 € jusqu'en 2016 ; cela peut paraître peu mais cela nous place comme financeur important dans cette démarche partenariale.

La préservation de notre agriculture périurbaine est au cœur de ces deux conventions. Mais il y a aussi des actions qui impliquent la responsabilisation des agriculteurs comme la protection de la biodiversité, de la ressource en eau et la question des déchets agricoles. Nous devons avoir conscience qu'il est important de préserver nos espaces agricoles, qui ne sont pas concentrés dans un seul endroit de l'agglomération mais présents un peu partout. C'est sans doute un défi mais il en va de la richesse de notre territoire et du maintien d'une certaine armature verte qui fait sa force. En effet, nous allons travailler avec la Chambre d'agriculture et deux communautés de communes, celle de l'est lyonnais et celle de Saint Symphorien d'Ozon. C'est la preuve que, sur des projets concrets, des rapprochements peuvent se faire avec d'autres territoires, dans le respect mutuel. Dans la perspective du futur pôle métropolitain, nous devons aussi nourrir nos propres actions des expériences menées chez nos partenaires, je pense particulièrement à Saint Etienne Métropole.

Je ne voudrais pas oublier de saluer l'action déterminée et efficace menée depuis de nombreuses années par le Département du Rhône sur l'agriculture ; je suis heureux que le Grand Lyon le rejoigne.

Nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, la France perd tous les sept ans l'équivalent d'un département de surface agricole utile. Les zones périurbaines concentrent l'essentiel de la croissance des zones artificialisées pour l'urbanisation. Cette situation entraîne des conséquences sur les équilibres territoriaux et écologiques, sur l'installation agricole ou le maintien d'espaces naturels à forte valeur patrimoniale. L'artificialisation annuelle des terres agricoles, qui est passée de 60 000 hectares il y a quelques années à 93 000 hectares aujourd'hui, est particulièrement préoccupante au regard de l'enjeu croissant de satisfaction des besoins alimentaires mondiaux. Une croissance de besoins que le système de consommation capitaliste fait gonfler d'une main mais laisse mourir de son autre par la crise alimentaire : 12,4 millions de personnes dans la corne de l'Afrique, depuis le début de l'été et qui continue de s'étendre en Somalie. Une véritable famine est vécue malheureusement par ces populations. L'Organisation des Nations-Unies (ONU) dit redouter le pire. Nous avons d'ailleurs voté, en début de séance, une subvention à ce sujet au profit d'Action contre la faim.

Dans le Rhône, l'extension de la croissance urbaine fait disparaître chaque année dans notre Département en moyenne 1 000 hectares d'espaces naturels et de terres agricoles. Il paraît donc indispensable d'accompagner la volonté politique de réduire cette consommation par fixation d'objectifs précis à moyen terme. Tous, bien conscients de ces enjeux, nous avons adopté le projet de PSADER et PENAP. Il est en effet d'une grande priorité de préserver les ressources environnementales et de maintenir une agriculture périurbaine viable, ce qui demande une conciliation entre l'activité agricole et les besoins de la population qui se doivent d'être responsabilisés et orientés

autant que possible loin de la frénésie de la consommation et de la rentabilité que notre économie nous impose.

Ainsi, notre groupe soutient toute initiative du Grand Lyon avec les partenaires, comme ce qui nous est proposé en l'espèce dans cette délibération qui vise notamment à répondre à la problématique des prix élevés des terres en zone périurbaine ; ces prix élevés rendent difficiles les installations de jeunes agriculteurs. Le maintien d'une agriculture performante y est pourtant nécessaire pour répondre à la demande de produits en circuits courts et de bonne qualité pour tous et non pas pour une minorité qui pourra se le permettre.

Notre groupe approuvera cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Vice-Président ASSI : Monsieur le Président, chers collègues, je ne voudrais pas revenir sur la finalité des PSADER et des PENAP mais simplement rappeler peut-être qu'il y a deux ans en arrière, je ne donnais pas très cher de la mise en place des PENAP et des PSADER et je crois que là, en deux ans, d'énormes progrès ont été faits ; mon collègue Max Vincent l'a bien dessiné. Je crois que l'on ne peut que se féliciter de la gouvernance de ce projet et de ses problèmes qui, aujourd'hui, rentre en phase active.

Je crois que la collaboration avec les collectivités, et notamment avec le Conseil général, nos collègues des communautés de communes, est assez exemplaire ; cela a été indiqué lorsque nous avons présenté le projet PSADER devant la Région qui a souligné que c'était le projet le plus exemplaire en Rhône-Alpes. Aujourd'hui, je crois que nous commençons à faire exemple au niveau national puisque, au mois de juillet, avec mon collègue Paul Delorme, nous avons eu le plaisir, dans les locaux de la Chambre d'agriculture, de recevoir une délégation d'élus de Nantes ; quand on sait que Nantes est souvent cité en exemple comme étant assez performant, ils venaient ici à la Communauté urbaine de Lyon pour voir comment on avait monté cela.

Voilà, je crois que c'est aussi parce qu'aujourd'hui, l'agriculture périurbaine prend toute sa place -et on l'a bien vu au moment du SCOT-. Je crois, un peu à l'instar, mais à une toute petite échelle, sur ce qui vient d'être dit sur les déchets, que c'est aussi parce qu'on est accompagné par la société civile ; moi-même, j'ai été très satisfait de l'accueil qui avait été réservé au PSADER et au travail qui avait été fait au Conseil de développement et nous allons revenir devant vous, comme nous vous l'avions promis, pour faire un point.

Je crois que c'est ainsi que l'agriculture, la préservation des espaces naturels aura toute sa place dans le futur de notre Communauté urbaine.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2011-2447 - urbanisme - Contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 - Volet construction de logements pour étudiants - Convention d'application de la convention de site de Lyon - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2447. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit du volet logement du contrat de plan Etat-Région concernant le logement des étudiants. Vous savez que ce contrat de plan 2007-2013 engage la Communauté urbaine pour 40 M€ (22 M€ pour la recherche, 14,3 M€ pour l'enseignement supérieur, 3,7 M€ pour le logement étudiants) sur un programme qui devrait prévoir 1 723 logements et la construction de 11 résidences, dont vous avez la liste dans la délibération et le Grand Lyon concourt à hauteur de 3,7 M€ sur quatre d'entre elles, dont vous avez la liste. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme LEVY : Monsieur le Président, chers collègues, "nous ne pouvons répondre qu'à une demande de logement sur trois -indiquait le directeur du CROUS-. La situation risque de se compliquer avec la hausse des effectifs étudiants annoncée pour la rentrée et déjà observée l'an passé, à savoir plus de 5 % à Lyon; Le problème du logement va se poser encore plus à l'avenir, notamment pour les chercheurs et les doctorants. Dans un souci d'attractivité, il faut que nous soyons capables de les accueillir dans des conditions dignes". C'est sa déclaration, elle n'est pas d'hier malheureusement !

Il n'est jamais trop tard pour bien faire et la délibération que vous nous présentez est importante car elle dénote un changement de méthode qui, j'espère, sera suivi d'effets positifs. Le Grand Lyon va participer au volet construction de logements du contrat de projet qui se termine en 2013 mais qui a débuté il y a trois ans. Je me souviens de débats en 2006 où la Région avait d'ailleurs invité le Grand Lyon et aurait aimé que vous soyez à ses côtés pour "mettre en musique" du logement étudiant ; mais, à cette époque, vous ne vouliez pas encore. Donc bravo ! Vous avez réfléchi et changé d'état d'esprit.

Bien sûr, en matière de logement étudiant, nous ne sommes pas compétents ici. Mais, monsieur le Président, vous en conviendrez avec moi, j'en suis persuadée, le logement étudiant, nous en sommes tous responsables et on a déjà d'ailleurs beaucoup investi ou agi dans des tas de domaines où nous n'étions pas compétents ; alors là, nous en sommes très heureux, mon groupe et moi-même

Il ne suffit donc pas d'affirmer le rayonnement universitaire de Lyon mais encore faut-il offrir aux étudiants un cadre de vie serein ; et si l'on n'a pas de logement, finalement, on n'étudie pas aussi correctement qu'on le devrait. C'est l'Etat à travers le CROUS, c'est parfois la Région, c'est aussi le parc privé, ces fameuses résidences qui sont prises d'assaut par nos étudiants qui arrivent ici à Lyon, c'est parfois nous, indirectement, à travers le logement social HLM et, quand rien n'est plus possible, les familles, qui assument -et de plus en plus difficilement- ce grave problème du logement de leurs propres enfants qui sont étudiants. Et si finalement le *leadership* de cette politique n'appartient à personne, les villes sont au cœur du système.

Je suis heureuse de voir que vous ayez découvert cette responsabilité sociale et politique à travers le contrat de projet Etat-Région et donc que la Communauté urbaine s'empare de ce sujet majeur.

Pour en terminer, je signale au passage que le plan de relance a été utile en l'espèce, à Lyon, puisque la résidence Alix dans le cinquième arrondissement vient d'être en partie rénovée pour un montant provenant de l'Etat d'environ 5 M€ et de la Région pour 900 000 €.

Nous sommes assez contents de voter cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

Mme la Vice-Présidente DAVID : Monsieur le Président, chers collègues, un rapport d'information parlementaire concernant le logement étudiant avait établi dès 2004 un diagnostic alarmant. Il se caractérisait notamment par une offre très insuffisante de logements adaptés et financièrement accessibles ainsi que des exigences de garanties trop élevées pour y accéder.

Son actualisation en 2008 fait désormais référence et a généré quelques prises de décisions. Je pense, pour ce qui concerne l'agglomération lyonnaise, à la définition des objectifs dédiés aux logements étudiants dans le cadre du plan local de l'habitat approuvé par notre Conseil. Je pense également au dispositif d'aide à la pierre ayant fait l'objet d'une contractualisation significative entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Nous poursuivons cet effort avec la convention d'application soumise ce soir au vote de notre assemblée. Cet effet amplificateur décidé par le Grand Lyon, en partenariat avec l'Etat et le Conseil régional Rhône-Alpes s'identifie par la construction de onze résidences et la rénovation d'un millier de chambres sur le parc locatif existant du CROUS. Certes, les crédits de l'Etat engagés ne sont pas à la hauteur des enjeux auxquels la puissance publique est confrontée mais nous continuons à rechercher ensemble une méthode d'approche permettant de mutualiser des moyens financiers accrus. En réponse aux besoins des étudiants de se loger pour la durée de leurs études universitaires, le Grand Lyon contribue à booster ce segment d'habitations et c'est très bien.

Pour sa part, l'équipe municipale que je conduis s'inscrit dans cette dynamique : l'ouverture d'une nouvelle résidence sera effective pour la rentrée 2012. S'ajoute à ce programme la construction d'une résidence universitaire gérée par le CROUS et qui sera située en plein cœur du centre-ville de Saint Priest. Bien sûr, quelques autres Communes s'engagent également mais il nous faut faire beaucoup plus en recherchant des solutions innovantes.

Ainsi, il est nécessaire d'inciter au développement d'une offre locative à forte utilité sociale dans le parc privé. Le Grand Lyon soutient, à titre d'expérimentation, la mise en œuvre du dispositif de la gestion des risques locatifs qui facilite réellement la signature d'un bail entre un étudiant boursier et un propriétaire privé.

Sans intention de minimiser a priori la très récente annonce du Gouvernement concernant la mise en place d'un passeport logement étudiant, on peut tout de même s'interroger quant à sa portée. Cela donne l'impression que cette mesure s'assimile plutôt à la substitution du dispositif Loca-Pass devenu obsolète depuis 2010 et que celle-ci est proposée au débotté, à la veille de la rentrée universitaire.

On ne peut se contenter de si peu. Il faudra développer bien d'autres mesures afin de compléter de façon significative ce que nous appelons l'offre publique de logements. Le groupe Socialiste et apparentés tient à saluer l'action très étoffée et largement déployée dans ce domaine par le Grand Lyon, sous l'impulsion active et déterminée de notre collègue Olivier Brachet, Vice-Président. Cet impératif fort, à l'appui d'objectifs ambitieux et de moyens financiers conséquents, est naturellement adossé à la mise en œuvre du schéma de développement universitaire. Notre collègue Jean-François Arrue, Vice-Président, s'implique totalement dans ce dossier difficile.

L'agglomération lyonnaise constitue le deuxième pôle universitaire de France. Etre fiers de cette réussite exige de nous et de tous les partenaires de relever plus vite et plus fort le défi du logement étudiant.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe Centriste et démocrate est très attaché au logement étudiant car, comme chaque année, le thème du logement étudiant revient inéluctablement, comme s'il ne parvenait pas à être réglé, comme s'il y avait une fatalité aux difficultés rencontrées par les étudiants pour se loger. Lyon ne fait pas exception à la règle.

La question du logement étudiant est une problématique d'importance vitale pour le développement d'une métropole. Le rayonnement universitaire est un des fondamentaux du rayonnement d'une ville. Et on le voit chaque année.

Trouver une solution au problème du logement des étudiants doit donc être une priorité. D'ailleurs, le magazine *L'Étudiant* ne s'y trompe pas : dans son dernier classement -des classements que vous citez souvent, monsieur le Président-, si Lyon demeure une ville universitaire reconnue pour son cadre de vie et la qualité de ses études, notre métropole ne figure pas parmi les vingt premières en ce qui concerne le classement logement.

La bonne volonté de l'Etat et des collectivités territoriales ne fait pas de doute. Le problème est, en revanche, la dispersion des actions des uns et des autres. Nous savons avoir une action plutôt cohérente dans le logement social entre l'Etat, la Ville et la Région. Essayons d'avoir cette démarche partenariale pour le logement étudiant au lieu d'avoir une démarche d'invectives, rejetant la faute sur l'autre, ne réglant rien et laissant des milliers d'étudiants et leurs familles dans la difficulté. La délibération de ce soir est une action intéressante mais elle n'est qu'une contribution à un problème beaucoup plus profond.

Le Gouvernement a proposé récemment une mesure intéressante, le Passeport logement étudiant, déjà expérimenté sous d'autres formes par le Conseil régional d'Aquitaine : un cautionnement des étudiants ne disposant pas des garanties, parfois excessives, demandées par les bailleurs pour la caution solidaire. Toutefois, ce passeport demeure limité à 400 €. Or, qui peut trouver à se loger à Lyon pour 400 € lorsqu'il n'est pas assez riche pour être aidé par ses parents et lorsqu'il n'est pas assez modeste pour toucher une bourse ou les APL ? Le Grand Lyon devrait compléter ce dispositif Passeport logement étudiant, à hauteur de 250 €, d'autant plus que nous avons la chance d'expérimenter ce dispositif dans l'agglomération lyonnaise avec Lille ; cela montrera la ferme volonté du Grand Lyon d'aider les familles, en particulier des classes moyennes qui sont les premières victimes et les dernières aidées, en des temps où l'incertitude règne et où les études des enfants ne devraient pas devenir la variable d'ajustement des dépenses.

Enfin, mes chers collègues, on nous propose souvent d'adopter des chartes partenariales, un instrument dans lequel le Grand Lyon trouve une certaine efficacité ; la délibération sur l'introduction du logement social dans les secteurs de mixité sociale l'illustre d'ailleurs pour notre séance. Proposons donc aux bailleurs de l'agglomération une charte du logement étudiant, dans laquelle serait notamment inscrite l'acceptation par eux notamment des colocations étudiantes, aujourd'hui trop souvent refusées pour d'hypothétiques nuisances ou problèmes mais qui constituent un moyen efficace et rapide de réduction des coûts pour les étudiants par la mutualisation de certains coûts. Ce système est d'ailleurs la quasi-norme dans les grandes métropoles étudiantes comme en Allemagne.

Mes chers collègues, les étudiants ont besoin de mesures concrètes qui les aident à pouvoir signer un bail de location et à aller étudier, montrant que nous voulons d'eux pour participer au

développement de notre métropole et qu'ils sont les bienvenus à Lyon, des mesures concrètes plus perceptibles que les saupoudrages dont nous sommes trop souvent coutumiers.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pour faire suite à votre déclaration -peut-être cela ne fera pas plaisir à madame Lévy-, nous nous sommes engagés sur ce financement parce qu'il s'agissait d'un contrat de Projet Etat-Région -on le nommerait d'ailleurs "Etat-Région-Agglomération" que ce serait aussi bien vu- et nous y participons pour les financements et donc c'est un contrat global.

Mais, pour faire suite aux discussions que nous avons eues tout à l'heure, nous n'avons pas pris la compétence logement des étudiants lorsque nous avons pris l'aide à la pierre pour une raison simple ; nous avons dit : "Nous nous engageons sur le logement social -et vous avez vu avec quelle force nous nous engageons- mais nous ne voulons pas que, par espèce de capillarité, on vienne demain dire que le Grand Lyon est responsable de tout parce que demain, sur le financement de l'université ce sera le Grand Lyon, sur le subventionnement, le financement de l'économie ce sera le Grand Lyon, sur les transports ce sera le Grand Lyon, sur le logement d'urgence ce sera le Grand Lyon, sur le sport ce sera le Grand Lyon, sur la culture ce sera le Grand Lyon". Et évidemment avec des moyens financiers que nous savons limités -et j'en redirai deux mots tout à l'heure- parce qu'effectivement, on ne peut pas, chers collègues, vouloir étendre les dépenses de manière absolue sans avoir de recettes et sans réforme de structure parce qu'autrement, le Grand Lyon se retrouverait dans l'état de notre pays ; évidemment, cela aucun d'entre nous ne le souhaite.

Donc nous allons dire que nous sommes dans nos compétences et donc que nous allons continuer sur le logement social. Nous financerons dans des CPER mais le logement étudiant est de la compétence du CROUS et de l'Etat, avec effectivement un partenariat très fort de la Région.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2011-2448 - urbanisme - Création d'un fonds participatif d'investissement pour la production d'habitat abordable en secteur tendu - Etude de faisabilité juridique, fiscale et financière - Participation financière de la Communauté urbaine- Demande de subventions auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), de la Région Rhône-Alpes, de la Fondation Abbé Pierre, de la Fondation de France et de la Fondation MACIF - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2448. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Il s'agit de voter une délibération concernant une participation sur un fonds d'investissement pour la production de l'habitat accessible. Nous le faisons en concours avec la Caisse de dépôts, la Région Rhône-Alpes, la Fondation Abbé Pierre, la Fondation MACIF, la Fondation de France et pas mal d'autres partenaires qui souhaitent nous rejoindre.

J'en dis deux mots parce que c'est important : comme il a été dit tout à l'heure, si nous voulons poursuivre notre action en direction d'une mixité sociale un peu partout, nous devons avoir

le souci, à travers la production de logement social, qu'il soit mieux réparti dans l'agglomération, à travers la charte de mixité sociale que nous votons ce soir, le faire avec le concours des promoteurs aussi. Mais tout ceci concerne le flux, c'est-à-dire la production nouvelle.

Or, l'avenir de la mixité sociale se joue largement sur le stock : sur le stock de nos 530 000 logements, 133 000 logements sociaux. Or, le logement social ne va pas résoudre à lui tout seul tous ces problèmes quand on sait que 80 % de la population est sous plafond HLM. Par conséquent, il nous faut essayer d'agir. Et nous avons déjà commencé, à travers l'action sur les loyers maîtrisés, à travers l'action sur les conventionnements avec ou sans travaux que nous avons délégués à la fin de l'année ; mais il est vrai, que nous continuerons, par le biais du plan climat, à pouvoir impacter le parc privé de façon à ce qu'il demeure accessible à des populations de la classe moyenne, de la classe modeste.

De l'expérience lyonnaise, nous avons essayé de rassembler différentes choses qui semblaient marcher -c'est l'objet de cette étude que nous allons faire de manière très rigoureuse- et qui sont liées aussi à la conjoncture immobilière. Dans l'avenir, nous allons avoir un grand nombre de mutations dans le parc privé qui vont être issues du vieillissement de la population. Il va donc surgir sur le marché de l'immobilier des ventes, lot par lot, qui -semble-t-il, en raison des prix que l'on constate à Lyon comme ailleurs, qui évoluent vite- et ces appartements qui avaient une vocation sociale, qui avaient conservé une vocation accessible, qui étaient occupés par des gens modestes ou de la classe moyenne pourraient, à travers leur vente et mutation, subir des accélérations de prix telles que ce ne serait pas les mêmes populations qui les remplaceraient. Donc nous voulons étudier cela à partir d'expériences que nous menons ailleurs et d'expériences qui existent dans d'autres villes. C'est pour cela que nous sommes très regardés dans cette étude.

Nous voulons imaginer au fond, à travers notre tradition des baux emphytéotiques que nous faisons couramment maintenant avec les bailleurs sociaux, à travers l'expérience de démembrement de la nue-propriété et des droits d'usage, de l'usufruit, nous pouvons peut-être faire l'expérience, après une étude sérieuse, d'un fonds d'investissement qui permettrait de maintenir une sorte d'accession à la propriété mais une accession d'usage qui ferait que nos jeunes ménages, qui ne peuvent plus s'endetter au-delà de quarante ans, qui, à travers le PASS foncier, ont montré qu'ils pouvaient amener 30 000 € ou 40 000 € d'apport mais ne peuvent pas plus, ce qui fait qu'ils vont se détourner d'un projet d'accession pourraient peut-être sécuriser leur vie immobilière, à travers l'accès à ce droit d'usage, par ailleurs couramment pratiqué dans d'autres pays, et qu'à Lyon, par tradition, nous savons pratiquer par ailleurs avec le logement social. Autrement dit, en rassemblant ce que l'on sait bien faire, nous voudrions, dans cette étude, avec le concours précieux d'organismes très exigeants, voir examiné si quelque chose pourrait être expérimenté sur une échelle modeste puis l'étendre si cela se révélait convaincant.

Mais, pour ma part, je considère comme un enjeu très important de bien comprendre que le sort de la mixité sociale se joue sur le stock et pas seulement sur le flux de la production neuve et, par conséquent, sur le parc privé. Il y a des tas de choses que l'on sait faire : la réhabilitation des copropriétés dégradées ; les loyers maîtrisés ont été un peu déstabilisés par la réforme des aides de l'ANAH. Il y a des choses qui ne marchent pas, par exemple les contrats Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) qu'a mis en place l'Etat -je crois qu'on a signé quatre contrats depuis trois ou quatre mois-. Ce n'est pas cela qui va nous sauver à court

terme-. Il y a l'approche par le plan climat qui pourrait affecter un grand nombre de logements. Par conséquent, si nous additionnons tous ces efforts, à ce moment-là, nous pourrions avoir, sur la part principale de là où se joue la partie de la mixité sociale, une certaine influence. Je dois dire que c'est l'enjeu de cette étude que nous vous proposons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, chères conseillères, chers conseillers, la délibération qui nous est présentée est au centre de trois priorités convergentes : une priorité sociale en permettant l'accès à tous au logement, une priorité environnementale en réduisant l'empreinte carbone des logements et des déplacements dans l'agglomération et une priorité démocratique en encourageant le libre choix, l'initiative et la prise de responsabilité par la participation.

Les habitants du Grand Lyon rencontrent aujourd'hui des difficultés trop grandes pour se loger, notamment en centre-ville, soit en tant que locataires, soit pour accéder à la propriété, lorsque leurs revenus sont faibles : la part du budget consacrée par les ménages à un loyer ou à un remboursement d'emprunt devient exorbitante ! Quelques chiffres : pour les locataires dans le parc privé à bas revenus, l'effort logement peut avoisiner jusqu'à 30 % du revenu. Entre 2000 et 2010, les revenus moyens ont augmenté de 20 %, les loyers moyens de 57 % et les prix de vente de 95 %.

Afin que le participatif prenne le pas sur le spéculatif, le Grand Lyon, avec l'appui de ses partenaires, doit intervenir massivement. Force est de constater que le parc social de fait, c'est-à-dire le parc privé à bas loyers, risque à terme de disparaître, soit dans le cadre de vente dans le diffus, soit dans le cadre de vente à la découpe.

Ce fonds d'investissement qui doit faciliter l'accession à la propriété des ménages les plus défavorisés dans le parc privé ne dépendra ni exclusivement de la puissance publique ni exclusivement des promoteurs immobiliers mais repose sur une démarche commune, basée sur la coopération, la mixité sociale, la sécurisation résidentielle, la responsabilité individuelle et collective mais surtout la participation collective.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de notre agenda 21 qui préconise de soutenir les initiatives d'habitat participatif à titre expérimental. Les élus d'Europe Ecologie-Les Verts soutiennent avec conviction cette initiative, d'autant plus qu'elle s'inscrit dans la proposition de loi déposée par notre député Noël Mamère, proposition relative à la reconnaissance d'un statut pour l'habitat participatif, diversifié et écologique. Il s'agissait de faire reconnaître la légitimité du tiers secteur de l'habitat et la reconnaissance de la diversité dans l'accession de tous au logement.

Ce fonds participatif est à la fois expérimental et partenarial ; précisons qu'il ne doit évidemment pas se substituer au travail considérable réalisé par les services de la DHDSU sur la résorption de l'habitat indigne, bien entendu.

C'est un outil expérimental car il s'agira de capter des logements anciens dans le diffus et de soustraire durablement du patrimoine immobilier des mécanismes de reventes spéculatives. La dissociation de la nue-propriété et de l'usage devrait ainsi permettre à une centaine de familles par an d'accéder progressivement à la propriété en modulant leur taux d'épargne.

C'est un outil partenarial. Ce dispositif vise à renforcer l'implication des banques, des opérateurs et les habitants -Olivier Brachet vient de nous en parler à nouveau- et surtout celle des acteurs institutionnels. Ce fonds devrait pouvoir être alimenté par la Région Rhône-Alpes, la Caisse des dépôts et de consignation, la Fondation de France, la Fondation Abbé Pierre et la MACIF, pour ne citer que quelques partenaires institutionnels et associatifs.

Vous l'avez compris, c'est avec beaucoup d'intérêt que notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. PLAZZI : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. HAVARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, une intervention rapide simplement pour dire que nous sommes également très intéressés par cette étude de faisabilité. Tous les outils, toutes les initiatives en matière de logement sont nécessaires et intéressantes à expérimenter.

A ce stade, il y a simplement un certain nombre de questions -mais nous aurons sans doute les réponses au terme de l'étude de faisabilité- sur les conditions de mise en œuvre et sur la définition de ce qui rentrera dans le champ de la production d'habitat abordable en secteur tendu. La question aussi de la mise en œuvre de cet outil -dont nous vérifierons la pertinence- et de sa répartition entre les différentes Communes du Grand Lyon car c'est aussi un des aspects qu'il faudra aborder : au-delà de la capacité juridique à mettre en œuvre un tel outil, il faut aussi définir des critères d'application sur un territoire. Et c'est bien sûr un sujet qui sera extrêmement important à regarder ensemble de façon à ce que soit un outil qui soit juste. Ensuite, il y aura également la question de la gouvernance pour le processus de décision, le choix de ceux qui seront les bénéficiaires de cette offre nouvelle et comment seront sélectionnés ces bénéficiaires.

Voilà, nous avons eu l'occasion d'intervenir sur cette question du logement, nous soutenons un certain nombre d'objectifs qui sont fixés pour notre agglomération en matière de logement social ou en matière de logement abordable. Nous regarderons donc les résultats de cette étude de faisabilité avec beaucoup d'intérêt mais également avec beaucoup de vigilance sur les conditions de mise en œuvre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Il nous faut sans doute expérimenter mais à la lumière du passé. Pour avoir été un de ceux qui connaît un peu l'histoire de cette ville, je me souviens, sur un aspect où l'on avait dissocié la nue-propriété de l'usage, il a fallu des signatures entre le Maire de l'époque, Louis Pradel, et le Ministre, monsieur Sudreau, les accords Sudreau-Pradel, pour reformater les problèmes qui étaient ceux des bâtiments construits sur le domaine des HCL. Donc regardons l'histoire et on réinventera encore mieux le futur.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2011-2451 - urbanisme - Soutien à la politique locale de l'habitat et à l'innovation - Convention-cadre de partenariat 2011-2013 avec la Région Rhône-Alpes - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2451. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Il s'agit de la convention-cadre avec la Région Rhône-Alpes concernant le logement.

Vous savez que la Région Rhône-Alpes a reformulé quelque peu sa politique en direction de l'habitat à la fin de l'année dernière et décidé, pour l'essentiel, d'orienter une part importante de ses moyens -dont nous avons demandé qu'ils restent à la hauteur de 4 M€, ce qui n'était pas gagné d'avance- pas seulement sur la production prioritairement des logements sociaux et très sociaux mais en partie en direction de la réhabilitation énergétique des logements sociaux existants.

Par conséquent, l'enveloppe va se répartir en raison de ces deux directions. Nous avons tenté au passage de régler les problèmes de règlement de cette enveloppe, qui obéit à un itinéraire compliqué dont on a déjà parlé ici, qui sont en cours de règlement. Par ailleurs, la Région Rhône-Alpes a souhaité délivrer directement cette aide aux partenaires concernés. C'est donc le contenu de cette délibération qui réprécise toutes ces nouvelles règles.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. LÉVÊQUE : Monsieur le Président et chers collègues, quelques mots sur cette convention de partenariat avec la Région pour la période 2011-2013.

Au nom de notre groupe, j'étais intervenu lors du Conseil de communauté de septembre 2010 pour me féliciter de l'engagement de la Région sur le logement mais aussi pour attirer l'attention sur le risque que comportait l'évolution de son engagement en opposant développement de l'offre et qualité environnementale.

Cette convention de partenariat avec la Région traduit cette ambivalence puisqu'elle confirme son engagement jusqu'à 4 M€ par an mais avec une répartition -comme l'a indiqué Olivier Brachet- de 50 % pour la production nouvelle et 50 % pour la réhabilitation, soit près de 2 M€ par an de moins par rapport à la convention 2006-2011 pour la production quand la demande en logements continue de croître.

Nous regrettons également le choix de la Région de reprendre l'instruction des dossiers auparavant instruits dans le cadre du guichet unique du Grand Lyon, délégataire des aides à la pierre : cela ne va pas dans le sens de la simplification administrative et d'une meilleure lisibilité de la programmation pour les bailleurs.

Enfin, l'engagement de la Région intervenant après le lancement de l'ordre de service par le bailleur est en décalage avec le montage des opérations puisque le montage financier doit être finalisé au moment du dépôt du dossier de demande de financement, dont la validation permet d'engager l'opération. Ainsi, l'engagement tardif de la Région ne permet pas aux bailleurs d'avoir une certitude sur la subvention régionale.

Pour conclure, l'évolution des aides de la Région par rapport à la convention précédente traduit une volonté idéologique louable de lutter contre la précarité énergétique mais au détriment d'une visée pragmatique, avec un volume financier somme toute modeste qui aurait gagné à rester mobilisé sur la production de logement très social, en particulier en acquisition-amélioration dans les quartiers anciens des communes SRU.

Cette question essentielle de la qualité environnementale de l'habitat, en particulier dans le parc ancien, dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, nécessiterait une grande politique nationale portée par l'Etat, engageant tous les partenaires institutionnels et les acteurs publics et privés du logement.

L'intervention publique dans le parc privé pourrait être d'ailleurs l'occasion d'obtenir des contreparties durables en matière de loyers pour que ce parc reste accessible aux populations modestes. Cette politique de l'habitat reste à inventer.

Malgré ces réserves, nous voterons cette délibération qui traduit cependant l'engagement de la Région sur le logement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'attire l'attention sur ce que vient de dire Louis Lévêque. Louis Lévêque et Olivier Brachet sont des spécialistes du logement. Ils savent que plus c'est simple, plus c'est efficace.

Donc attention ! ce qui sert véritablement les habitants, ce n'est pas l'euro voté mais l'euro consommé. Si l'on met en place des mécanismes si compliqués qu'à un moment donné, l'euro est bien quelque part voté mais n'est plus consommé parce qu'il est trop difficile à consommer, on finit par aboutir au but contraire de ce que l'on recherchait.

Alors, c'est simple : jusqu'à présent, c'était 4 M€ consommés que la Région donnait. Je vous propose de faire le bilan sur l'année prochaine, à la même époque et de voir combien de millions d'euros auront été mis effectivement dans le circuit réel et pas simplement dans les délibérations. Et j'attire l'attention de ceux qui ont poussé pour ce genre de mécanisme sur le fait qu'aujourd'hui, ils doivent avoir un suivi extrêmement fort pour que ce qu'ils ont voulu passe effectivement dans les faits.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2011-2454 - urbanisme - Bron - Lyon - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Point d'information médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération - Approbation de convention - Participation financière 2011 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2454. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARRIER, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, le rapport que je vous présente vous propose de verser une subvention à hauteur de 80 000 € à l'association qui regroupe les sept points multiservices installés par EDF, GDF, Veolia, La Poste, la SNCF et Keolis dans sept quartiers classés en politique de la ville, en partenariat avec les collectivités territoriales, le Grand Lyon, les Communes et l'Etat, en s'appuyant sur les acteurs locaux.

Ces points multiservices, ces structures s'efforcent de faciliter l'accès aux services pour les personnes qui peuvent éprouver des difficultés de bien les utiliser, de leur permettre de donner des conseils, des informations mais aussi et surtout accompagner les familles quand elles connaissent des situations difficiles au travers de la médiation.

Le succès de ces structures (80 000 personnes accueillies par an) traduit en fait l'ampleur du besoin de services de proximité. Aussi, je ne doute pas que vous voterez cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARRIER.

N° 2011-2461 - urbanisme - Lyon 3° - Lyon Part-Dieu - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2461. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit d'une individualisation d'autorisation de programme pour un programme 2011 et 2012 d'acquisitions foncières, pour un montant total de 53,9 M€, nécessaires au programme Lyon Part-Dieu. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2011-2374 - Lyon 1^{er} - Parc de stationnement Rozier - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2393 - Lyon 3° - Réaménagement du boulevard Vivier Merle - Convention de mandat - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2374 et 2011-2393. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Barge, Bouju, Brachet et Giordano (délégués du Grand Lyon au sein du Conseil d'administration de la SERL) ainsi que MM. Daclin et Da Passano n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2011-2393 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2011-2380 - Craponne - Voie romaine - Création d'une voie de desserte - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2011-2381 - Marcy l'Etoile - Prolongement de l'avenue des Alpes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Roger-Dalbert comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2380 et 2011-2381. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

Mme ROGER-DALBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président, concernant Craponne et Marcy l'Etoile.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme ROGER-DALBERT.

N° 2011-2382 - Vaulx en Velin - Création d'une voie nouvelle entre les rues Jacques Tati et Rouget de l'Isle - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2011-2383 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Création de la voie V 19 et de la voie de desserte des Etablissements régionaux militaires (ERM) - Nouvelle imputation budgétaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2011-2385 - Feyzin - Aménagement de la rue du Docteur Jean Long - Transfert d'autorisation de programme pour les travaux préparatoires d'assainissement - Direction de la voirie -

N° 2011-2387 - Solaize - Sécurisation de la rue du Mourin - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Dubos comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2382, 2011-2383, 2011-2385 et 2011-2387. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces quatre dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Avec une note au rapporteur pour le dossier 2011-2387. En effet :

* dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "*Le coût des travaux d'eaux pluviales a été évalué à, etc.*", il convient de lire : "**- 41 807 € HT.**" au lieu de : "**- 20 903 € TTC.**" ;

* dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "*Le coût des travaux de voirie a été évalué à, etc.*", il convient de lire : "**- 551 000 € TTC.**" au lieu de : "**- 576 000 € TTC.**" ;

* dans le 2° du **DELIBERE**, il convient de remplacer :

"- 606 000 € TTC" par "**581 000 € TTC**",

"- 20 903 € HT" par "**41 807 € HT**",

"- 576 000 € TTC" par "**551 000 € TTC**".

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme DUBOS.

N° 2011-2388 - Décines Charpieu - Anneau bleu - Construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2011-2389 - Décines Charpieu - Anneau bleu - Construction d'une passerelle modes doux sur le canal de Jonage - Autorisation de signer un marché de travaux de voirie suite à une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Roland Bernard comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2388 et 2011-2389. Monsieur Roland Bernard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur : Monsieur le Président, je serai court mais je voudrais tout de même dire un mot sur ces deux rapports qui vous sont présentés. Mes chers collègues, il s'agit d'une nouvelle opération sur l'Anneau bleu puisqu'il s'agit de la passerelle de Décines qui va permettre de relier bien entendu sur le canal de Jonage la rive droite à la rive gauche et donner une nouvelle dimension à ce grand parc, sachant évidemment que cette passerelle est financée par un partenariat de qualité puisqu'il y a le Grand Lyon, EDF, la Région, le Syndicat et les communes. Il s'agit de dix-sept mois de délai et vous aurez effectivement début 2013 la possibilité de passer de la rive gauche à la rive droite sans problème en modes doux.

Monsieur le Président, je voudrais également en profiter pour inciter les maires des communes riveraines de ce que l'on vient de livrer sur le canal de Jonage de bien prendre les mesures pour sauvegarder l'excellent travail qui a été fait par les équipes et par l'ensemble du projet, qui aujourd'hui donne entière satisfaction à toutes ces communes -je crois pouvoir le dire et vous pouvez en être fier, monsieur le Président-, et notamment les communes riveraines, qui reçoivent un nombre important de visiteurs et de promeneurs sur ces vingt-deux kilomètres qui viennent d'être livrés à la satisfaction générale de tous les riverains du grand est.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je crois que le dossier de l'Anneau bleu est sans doute un des plus beaux dossiers que nous ayons réalisé à cheval sur ces deux mandats, en particulier sur le mandat en cours, avec effectivement pour l'ensemble des habitants de l'agglomération des espaces tout à fait magnifiques.

Je vous rappelle que le dossier numéro 2011-2388 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres. En effet, à l'issue du dernier paragraphe du **DELIBERE**, il convient d'ajouter :

"Le plan de financement de l'opération est réajusté comme suit :

- EDF	2 262 000 €
- Région Rhône-Alpes	760 000 €
- Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage	310 000 €
- ville de Décines Charpieu	100 000 €
- Communauté urbaine de Lyon	2 098 000 €.

Je mets donc aux voix ces deux dossiers. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

N° 2011-2392 - Dispositif de covoiturage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes et à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2011-2392 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2011-2391 - déplacements et voirie - Dispositif d'animation du plan de déplacements interentreprises (PDIE) de la zone industrielle de Techlid - Attribution d'une subvention à l'Association Techlid - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2011-2391. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GRIVEL.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2011-2394 - Réseau Afric Partners - Organisation du 11° forum économique Europe-Afrique à Lyon du 8 au 10 novembre 2011 - Attribution d'une subvention à l'association Agence de développement des entreprises en Afrique (ADEA) - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Daclin comme rapporteur du dossier numéro 2011-2394. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

Mme le Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : En remplacement de monsieur le Vice-Président Daclin, je présente cette délibération. Il s'agit d'attribuer une subvention pour le forum économique Europe-Afrique qui va se tenir du 8 au 10 novembre 2011. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN, en remplacement de M. le Vice-Président DACLIN absent momentanément.

N° 2011-2395 - Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Uni Est pour son programme d'actions 2011 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2396 - Dispositif Securise'Ra - Attribution d'une subvention à l'association Sud-ouest emploi pour son programme d'actions 2011 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2399 - Organisation du symposium scientifique Demain, vers une chimie choisie les 20 et 21 octobre 2011 - Attribution d'une subvention à l'association Santé Rhône-Alpes - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2011-2401 - Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation du forum INTERConnectés en 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2395, 2011-2396, 2011-2399 et 2011-2401. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2011-2397 - Attribution d'une subvention à l'Institut textile et chimique de Lyon pour l'organisation du Challenge Ittech en 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur du dossier numéro 2011-2397. Madame Gelas, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : En remplacement de madame la Vice-Présidente Gelas, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Vice-Présidente GELAS absente momentanément.

N° 2011-2398 - Attribution d'une subvention à l'association Collectif des organisations de solidarité internationale issues des migrations (COSIM) Rhône-Alpes pour l'organisation de la Fête des diasporas solidaires le 19 novembre 2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière comme rapporteur du dossier numéro 2011-2397. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : En remplacement de monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE absent momentanément.

N° 2011-2405 - Lyon 7° - Contrat de projet Etat-Région (CPER) - Construction d'une résidence de chercheurs pour l'Institut d'études avancées (IEA) - Demandes de subventions - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Arrue comme rapporteur du dossier numéro 2011-2405. Monsieur Arrue, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARRUE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARRUE.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2011-2410 - Nettoyage et inspection des réseaux aérauliques dans les immeubles et ouvrages gérés par la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 : nettoyage et inspection des réseaux aérauliques des sites autres que l'Hôtel de Communauté - Autorisation de signer le marché de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2011-2412 - Lyon 2° - Remplacement et rénovation des circulations mécaniques au Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure de dialogue compétitif - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2011-2415 - Lyon 9° - Construction d'un Centre de viabilité hivernale (CVH) et d'un dépôt pour les brigades d'intervention de nettoyage - Diminution de l'autorisation de programme individualisée - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Bruno Bernard comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2410, 2011-2412 et 2011-2415. Monsieur Bruno Bernard, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : En remplacement de monsieur Bruno Bernard, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL, en remplacement de M. Bruno BERNARD absent momentanément.

N° 2011-2414 - Sainte Foy lès Lyon - International school of Lyon - Travaux de remise en état - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur du dossier numéro 2011-2414. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2011-2416 - Attribution d'une subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux (UCIL) pour le développement des actions d'information et de formation sur les enjeux d'agglomération auprès de ses membres au cours des exercices 2011 et 2012 - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2011-2416. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2011-2417 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2011-2418 - Organisation et rémunération de l'astreinte Feux de circulation au sein de l'unité voirie mobilité maintenance du patrimoine de la direction de la voirie - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2417 et 2011-2418. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2011-2421 - Service public d'assainissement non collectif - Règlement du service - Révision - Direction de l'eau -

N° 2011-2423 - Lissieu - Station d'épuration du Sémanet - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public du 4 avril 2007 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2424 - Saint Germain au Mont d'Or - Station d'épuration - Mise en conformité du système d'assainissement - Convention d'assistance avec la SNCF - Direction de l'eau -

N° 2011-2425 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'Association de lutte pour un développement intégré et pour la protection de l'environnement (ALDIPE ONG) pour le projet d'approvisionnement en eau potable de 4 collectivités décentralisées de la commune de Cové au Bénin - Direction de l'eau -

N° 2011-2426 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Humanité Madagascar pour le projet d'adduction d'eau potable et assainissement en pays Bézanozono à Madagascar - Direction de l'eau -

N° 2011-2427 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Premier pas pour le projet de réalisation de 5 forages dans 5 villages ne disposant pas d'eau potable au Togo - Direction de l'eau -

N° 2011-2428 - Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'appui à la commune de Sadabé (Madagascar) dans la mise en oeuvre de son schéma directeur de l'eau - Direction de l'eau -

N° 2011-2429 - Partenariat avec la société danoise DHI Weather Radar Systems dans le cadre de la recherche et du développement dans le domaine du changement climatique - Autorisation de signer une convention - Direction de l'eau -

N° 2011-2431 - Travaux de déplacements des réseaux de distribution de chaleur, froid et vapeur dans le cadre de la réalisation de la ligne de tramway T4 - Approbation d'un avenant à la convention tripartite avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise et la société ELVYA - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2432 - Prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés de prestations de service suite à une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° 2011-2433 - Transferts, transports et traitements des déchets ménagers et assimilés de la Communauté urbaine de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer les marchés de prestations de service suite à une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° 2011-2434 - Caluire et Cuire - Montée des Forts - Réhabilitation d'un collecteur de diamètre 800 mm et réalisation de sondages - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2435 - Vénissieux - Renforcement du réseau d'assainissement unitaire - Route de Corbas et rue Duclos - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2436 - Décines Charpieu - Renforcement du réseau d'assainissement unitaire - Rue Emile Zola - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2437 - Mions - Création d'un réseau séparatif eaux pluviales - Rues des Tilleuls, Ferrus, Buzy et Pasteur - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2011-2438 - Rillieux la Pape - Captage de Crépieux-Charmy - Implantation de piézomètres - Engagement d'une procédure d'autorisation de défrichement - Direction de l'eau -

N° 2011-2439 - Lyon 1^{er} - Lyon 4^e - Lyon 5^e - Lyon 9^e - Participation à l'entretien des espaces conventionnés - Quartiers de la Croix-Rousse, des pentes de la Croix-Rousse, du Vieux Lyon et de la Duchère - Autorisation de signer une convention pluriannuelle - Direction de la propreté -

N° 2011-2440 - Genay - Montanay - Neuville sur Saône - Projet nature du vallon des Torrières - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la commune de Neuville sur Saône pour son programme d'actions 2011 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2011-2441 - Genay - Neuville sur Saône - Curis au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or - Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Saône - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de prescription de l'élaboration du PPRT autour des établissements BASF AGRI Production et COATEX-Usine 1 situés sur la commune de Genay - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2421, 2011-2423 à 2011-2429 et 2011-2431 à 2011-2441. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission pour tous ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2011-2442 - Corbas - Requalification de la rue des Corbèges - Opération d'aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2443 - Rillieux la Pape - Terres Bourdin - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2445 - Villeurbanne - Terrains des Soeurs - Approbation du bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2449 - Programme Concerto - Projet Européen Renaissance - Approbation des conventions avec les membres du consortium lyonnais - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2442, 2011-2443, 2011-2445 et 2011-2449. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Pour deux ouvertures de concertation à Corbas et Rillieux la Pape, avis favorable de la commission. Pour une approbation de bilan, terrains des Sœurs, à Villeurbanne, avis favorable de la commission et pour les conventions concernant un programme Concerto, avis favorable, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Vullien, MM. Barge, Da Passano, Charles, Mmes Perrin-Gilbert, Vessiller, Ait-Maten, Yérémiàn, MM. Imbert, Darne J.C., Justet, Quiniou (délégués du Grand Lyon à l'ALE) ainsi que M. Coste n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2011-2449 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2011-2444 - Saint Priest - Avenue C - Opération d'aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2446 - Saint Priest - Centre-ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) place Roger Salengro - Clôture et approbation du bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente David comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2444 et 2011-2446. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

N° 2011-2450 - Charte partenariale de mise en oeuvre des secteurs de mixité sociale entre ABC HLM, la Fédération des promoteurs immobiliers, l'Union des constructeurs immobiliers, la Communauté urbaine de Lyon et les communes volontaires - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Brachet comme rapporteur du dossier numéro 2011-2450. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2011-2452 - Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Attribution de subventions - Approbation d'une convention - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2011-2453 - Lyon - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur plusieurs immeubles concernés par le programme d'intérêt général habitat indigne et le projet urbain de la Part-Dieu - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2011-2462 - Lyon 3° - Programme d'aménagement d'ensemble Vilette-Paul Bert - Opération de démolition de deux immeubles situés aux 48 et 50, rue Antoine Charial - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Lévêque comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2452, 2011-2453 et 2011-2462. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Brachet et Gignoux (délégués du Grand Lyon au sein de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône) n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier numéro 2011-2452 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

N° 2011-2467 - Lyon 1^{er} - Lyon 2^o - Projet directeur Rives de Saône - Promenade du Défilé de la Saône - Demande de subvention auprès de la région Rhône-Alpes - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2455 - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Lyon 9^o - Lyon 5^o - La Mulatière - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4^o - Lyon 1^{er} - Lyon 2^o - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Approbation du principe de mécénat et de parrainage - Approbation de la convention-cadre de mécénat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation des modèles de conventions types de mécénat - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2458 - Mions - Rue Léopha - Aménagement - Approbation du programme de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Bouju comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2467, 2011-2455 et 2011-2458. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BOUJU.

N° 2011-2456 - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Renouvellement urbain du quartier du Mas du Taureau - Attribution d'une subvention aux v2 copropriétés du centre commercial du Mas du Taureau pour des travaux de maintien de l'activité commerciale dans l'attente de la démolition/reconstruction du centre commercial - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2011-2457 - Vaulx en Velin - ZAC de la Grappinière - Indemnités de consultation des candidats - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2011-2460 - Meyzieu - Quartier du Mathiolan - Résidences Peyssillieu et Le Mathiolan - Aménagement des espaces publics - Conventions de participations financières avec les bailleurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2011-2466 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Action d'accompagnement du projet urbain par le collectif KompleXKapharnaüm - Attribution d'une subvention à l'association Eurêka pour les années 2011 et 2012 - Délégation générale au développement urbain

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Charrier comme rapporteur des dossiers numéros 2011-2456, 2011-2457, 2011-2460 et 2011-2466. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission. Je souligne l'importance du rapport numéro 2011-2460 sur le renouvellement urbain sur les résidences Le Mathiolan et Peyssillieu à Meyzieu, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Brachet (délégué du Grand Lyon à Alliade Habitat) n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier numéro 2011-2460 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARRIER.

N° 2011-2459 - Albigny sur Saône - Aménagement du centre-bourg - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Rousseau comme rapporteur du dossier numéro 2011-2459. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

M. ROUSSEAU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. ROUSSEAU.

N° 2011-2463 - Lyon 8^o - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) Langlet Santy - Résidence Maurice Langlet - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat pour la réfection des parties communes - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné madame Bonniel-Chalier comme rapporteur du dossier numéro 2011-2463. Madame Bonniel-Chalier, vous avez la parole.

Mme BONNIEL-CHALIER, rapporteur : Je souligne aussi l'importance du dossier sur la résidence Maurice Langlet dans le quartier Santy. C'est la réfection des parties communes. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme BONNIEL-CHALIER.

QUESTIONS ORALES**Question orale du groupe Centriste et démocrate relative à l'A 45**

M. LE PRÉSIDENT : J'ai reçu donc trois questions orales. La première du groupe Centriste et démocrate, c'est monsieur Da Passano qui lit la question.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons tous lu avec beaucoup de surprise, la semaine dernière, dans la presse, une annonce

du Président de la République en déplacement dans la Loire, indiquant qu'une décision serait prise par l'Etat avant la fin de l'année au sujet de l'A 45.

Comme vous le savez, cette infrastructure est capitale pour notre collectivité et pour notre futur Pôle métropolitain et elle doit bien sûr plus largement s'intégrer au réseau autoroutier national.

Cependant, pour qu'elle joue parfaitement son rôle, il convient de se pencher tout particulièrement sur son arrivée dans l'agglomération lyonnaise. La faire aboutir sur l'actuelle A 450, déjà complètement saturée tous les matins et tous les soirs, de Brignais jusqu'à Pierre Bénite, serait catastrophique pour tout ce secteur, d'autant plus -je vous le rappelle- que ces embouteillages, dans lesquels les automobilistes restent fréquemment bloqués trente à quarante minutes, sont en grande partie localisés dans des zones "à risque chimique".

Bien que ce dossier soit déjà ancien, et qu'il ait été retardé à plusieurs reprises, il convient de mettre tous les partenaires d'accord sur une fonctionnalité et un tracé, avant de prendre une décision définitive. A cet égard, nous avons ici à plusieurs reprises fait des propositions. Nous avons participé à de multiples rencontres avec des techniciens mandatés par le Ministère. Nous avons régulièrement demandé que les véhicules ne se rendant pas au centre de notre agglomération soient orientés plus au sud, afin d'éviter la néfaste accumulation du trafic de transit et du trafic local sur une même voie. Nous n'avons pas, jusqu'ici, eu à ma connaissance de réponse précise.

Cette annonce nous semble donc prématurée et nous souhaitons que le Grand Lyon, appelé de plus, je crois, à participer au financement, soit étroitement associé à la finalisation de ce dossier.

J'ajoute que nous travaillons actuellement -comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le Président- à une requalification de la «vallée de la chimie» et qu'il ne faudrait pas que la saturation de tout ce secteur vienne annihiler nos efforts.

Je voudrais, avant de terminer, souligner un dernier point. On oppose souvent un peu artificiellement les élus du Rhône et de la Loire, laissant entendre que les premiers, nous, refuseraient, par égoïsme, un équipement qui rendrait de grands services aux seconds. Ne nous laissons pas entraîner dans cette polémique stérile. Le tracé envisagé actuellement ferait certes gagner quelques minutes aux Stéphanois entre Saint Etienne et Brignais mais il leur ferait perdre ensuite beaucoup de temps à l'entrée de notre agglomération. Ce ne serait donc un avantage pour personne. Nous devons au contraire trouver ensemble les meilleures solutions pour relier efficacement nos deux cités. Monsieur le Président, nous sommes nombreux à être inquiets devant l'annonce d'une décision définitive de l'Etat dans les trois mois qui viennent et nous vous demandons quelles initiatives vous comptez prendre pour défendre, dans cette affaire, les intérêts des habitants du Grand Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Il se trouve que c'est un dossier dont j'ai parlé au Préfet de Région en début d'après-midi parce qu'évidemment, l'annonce m'inquiète beaucoup. Aujourd'hui, chacun et chacune d'entre vous s'aperçoit bien que l'entrée sud de Lyon est totalement saturée. Nous avons au départ des problèmes pendant les périodes de vacances. Nous en avons eu ensuite pendant les heures de pointe. Maintenant, c'est toutes les heures du jour et même souvent de la nuit.

Donc il est clair que faire arriver une autoroute sur cette section totalement saturée serait évidemment une aberration totale. Nous voyons aujourd'hui comment nous sommes en train de

prendre des solutions qui ne sont pas les bonnes mais qui sont imposées -je dis nous, comme le Préfet de Région est obligé de prendre une mauvaise solution- et qui sont imposées par l'urgence sur l'A 89. Nous savons que l'arrivée de l'A 89 aussi près de l'agglomération lyonnaise va entraîner la saturation du tronçon nord du périphérique et une congestion de plus en plus importante dans l'agglomération.

Mes chers collègues, j'entends souvent beaucoup d'entre vous dire que notre agglomération est saturée mais si, dans le même temps, on construit autant de métros, de tramways, de lignes fortes et que notre agglomération est saturée, c'est parce que, dans le même temps, on a tendance à ramener l'ensemble des circulations interrégionales, nationales, internationales au cœur de l'agglomération.

Moi, je lance un cri d'alerte. Je crois qu'on essaiera de trouver des solutions et de faire des propositions mais ce serait une erreur profonde que de s'engager sur l'A 45 sans avoir résolu effectivement le problème de son arrivée, non pas dans Lyon mais en contournant Lyon, de manière à ce que les Stéphanois qui veulent arriver au cœur de la ville, par exemple sur la Presqu'île, puissent passer là, que ceux qui veulent aller dans l'est lyonnais puissent avoir un franchissement du Rhône, que ceux qui veulent aller carrément dans le sud ne soient pas obligés d'arriver sur le pont de Pierre Bénite, parce que cela serait une aberration totale.

Voilà, on va essayer de pouvoir travailler avec les services de la Préfecture, avec le Conseil général, avec le Conseil régional parce que je crois que, sur cet aspect-là, il y a accord total. Je voudrais dire que toutes celles et tous ceux qui habitent dans l'agglomération -et cela transcende tous les clivages politiques- sont conscients du problème et qu'il faut effectivement le résoudre.

M. BUFFET : Je ne sais pas s'il est d'usage de prendre la parole sur ce type de question et ce qui est prévu par le règlement intérieur. Toujours est-il que nous partageons le même constat les uns et les autres sur ce secteur, -vous avez vu le Préfet en début d'après-midi- il se trouve que je l'ai vu juste après vous et qu'il a annoncé d'ailleurs publiquement, à l'occasion du rendez-vous qui était le nôtre, qu'il aurait des propositions extrêmement concrètes à faire le 21 septembre prochain au plus haut niveau de l'Etat.

Je crois savoir que, parmi ces propositions, il y a des solutions ou des alternatives qui sont tout à fait opportunes et intéressantes que nous devons regarder avec beaucoup d'attention parce qu'elles sont susceptibles d'apporter des solutions à notre secteur et de manière générale à l'agglomération, mais aussi au sud-ouest. Il est temps effectivement. Sur ces lieux, avec les ambitions qui sont les nôtres et les constats que nous ne voulons pas, il est inadmissible et impossible que l'A 45 entre dans le cœur de l'agglomération lyonnaise. Et je suis heureux d'ailleurs de noter à cet instant que le cœur de l'agglomération est à l'entrée de Brignais quasiment aujourd'hui ; c'est heureux pour Oullins mais nous le disions déjà depuis longtemps.

Si nous pouvons aboutir à ce que les solutions qui seront préconisées ou proposées par le Préfet puissent apporter le début d'une solution globale sur ce territoire, il serait bienvenu que nous nous mettions tous d'accord sur ce sujet.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vous laisse la parole pour votre question. Je suppose que c'est peut-être vous qui la posez.

M. COSTE : Je peux intervenir ?

M. LE PRÉSIDENT : Ecoutez, moi, je veux bien que l'on pose des questions les uns et les autres mais on ne va pas faire un débat sur les questions de chaque groupe parce qu'autrement, il est déjà 22 heures 12, on va aboutir à des débats qui n'en finiront plus.

M. COSTE : Je donne la position d'Europe-Ecologie sur l'A 45 : un nouveau TER entre Saint Etienne et Lyon serait beaucoup plus efficace pour desservir l'agglomération et on ne va pas doubler les autoroutes tous les dix ou vingt ans. Je m'arrêterai là. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien.

**Question orale du groupe Ensemble pour le Grand Lyon
relative à sa non-participation à
l'instance de coordination de la majorité**

M. LE PRÉSIDENT : J'ai ensuite une question du groupe Ensemble pour le Grand Lyon sur sa non-participation à l'instance de coordination de la majorité. Donc je ne sais pas qui la pose. J'en aurai une troisième avec les groupes de la majorité.

M. BUFFET : J'avais noté que Synergies-Avenir intervenait avant moi mais ce n'est pas un problème.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a aucun problème, on le fait justement par ordre de majorité.

M. BUFFET : Donc, finalement, j'ai avancé, on a progressé, c'est bien ! Enfin, on a progressé dans la considération en tous les cas.

Monsieur le Président, vous avez tenu le 1^{er} septembre dernier un déjeuner de travail avec les Présidents de groupes pour évoquer les sujets de l'agglomération lyonnaise pour les années qui viennent et c'est à la faveur d'une question posée par l'un de nos collègues à l'occasion de cette réunion que j'ai su que je ne faisais pas partie, es qualité de représentant du groupe naturellement, de cette réunion.

Ce n'est point pour le déjeuner, qui sans doute était parfait, mais sur le fond des choses. Je ne vous cache pas que la réponse qui nous a été faite : «Vous n'êtes pas dans la majorité, donc exit !». Certes, nous ne sommes pas dans la majorité de la Communauté urbaine, certes nous ne votons pas le budget, monsieur le Président, c'est une réalité mais tout de même, on pourrait prendre l'exemple de ce soir de délibérations que nous votons et nous participons de façon démocratique et sincère à l'ensemble des débats de la Communauté urbaine.

Je trouve qu'il est dommage et je regrette sincèrement que, sur ce type de rendez-vous ou de réunion de travail, tous les Présidents de groupes ne soient pas associés, sachant que vous avez une majorité -tout le monde le sait- mais que, d'un point de vue simplement de respect des élus que nous sommes et de fonctionnement démocratique de notre institution, il n'y avait pas, de mon point de vue, de difficulté majeure à ce que mon groupe puisse participer à cette réunion.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je le regrette sincèrement, dans l'intérêt de l'agglomération. Je remercie Max Vincent qui a posé la question pertinente sur notre absence. Et véritablement c'est dommage au moment où nous venons d'évoquer à la seconde ces projets d'infrastructures qui sont les sujets essentiels des mois et des années qui viennent ; vous vous engagez, la Communauté urbaine s'engage sur un développement métropolitain,

la volonté de créer un pôle métropolitain nécessite que nous ayons des bases et des partages de points de vue les plus larges possibles. Sur des sujets de cette nature-là, vous marquez encore un peu plus la division et surtout -me semble-t-il- l'irrespect pour une partie d'élus de cette Communauté urbaine qui, je crois, fait son travail avec sincérité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Buffet. Vous savez, c'est le fonctionnement des assemblées partout, qu'il y ait une majorité et une opposition. Vous connaissez mon sens du rassemblement. Moi, je suis un peu unanimiste. Donc je souhaiterais profondément qu'il n'y ait, dans cette assemblée, que des membres de la majorité.

D'ailleurs, c'est même ma conception du fonctionnement de la Communauté urbaine qui, pour moi, est une intercommunalité et donc nécessite que les uns et les autres puissent se respecter et agir non pas en fonction de clivages politiques mais en essayant de prendre en compte les besoins de toutes les communes ; et peut-être que cela anticipe sur un débat que nous aurons immédiatement après. C'est ma conception, celle d'ailleurs qui avait prévalu dans le précédent mandat et celle que j'aurais aimé voir s'opérer dans ce mandat-là. Ce n'est pas ce que votre groupe a décidé. Il a décidé, dans cette assemblée, qu'il y avait une majorité et une opposition. J'en ai pris acte et je ne demande pas d'être invité aux déjeuners de l'opposition. Je pourrais peut-être la fédérer d'abord dans un premier temps mais aujourd'hui, puisque telle n'est pas ma fonction, j'essaie déjà de fédérer la majorité ; et il y a déjà du boulot, monsieur Buffet, dans une majorité aussi large !

Donc vous vous rendez compte que si je fédérais la majorité et l'opposition, cela va devenir un véritable travail de titan. Alors, monsieur Buffet, la porte vous est ouverte... toujours... vous savez combien j'apprécie votre qualité. Je vous dis quelque chose : venez donc aux déjeuners de la majorité, vous serez toujours invité.

**Question orale du groupe Synergies-Avenir
relative à la nomination du DGS de la Ville de Lyon/DGS de
la Communauté urbaine de Lyon**

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant à la question orale du groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président REPELIN : Monsieur le Président, plusieurs élus du groupe Synergies-Avenir ont été surpris par la rapidité de l'annonce de la nomination du directeur des services de la Communauté urbaine au même poste à la Ville de Lyon. Ce cumul nous interpelle beaucoup.

Ce sujet avait déjà été abordé dans le précédent mandat mais n'avait pas abouti. Nos interrogations portent sur le fonctionnement d'un tel système, générateur potentiel de passages préférentiels et d'arbitrages délicats.

Les règles définies en 2001 et renouvelées en 2008 sur une juste répartition des services et investissements nous ont permis d'aller vers une "majorité de projets". L'équilibre s'établissait sur trois sphères indépendantes et étanches financièrement : l'une concernant les deux grands pôles urbains Lyon et Villeurbanne, la deuxième sur les projets d'intérêt d'agglomération et la troisième pour les projets de toutes les autres communes.

Sans nier les qualités et les compétences intrinsèques de notre directeur, et n'ignorant pas qu'il faut engager des économies sans doute par des mutualisations spécifiques, bien conduites et partagées, nous sommes malgré tout dans l'inquiétude. En effet :

- Comment garantir la "non-confusion" dans l'approche des dossiers concernant la Ville et l'Intercommunalité ?
- Comment gérer les services et les investissements d'une façon équitable quand une même personne aura la majorité sur deux tiers des sujets ?
- Comment éviter les "glissements" de dossiers communaux ou les passages préférentiels d'autres à leur détriment ?
- Comment la mutualisation de deux grosses entités, dont une fédératrice de 57 autres, impactera ces dernières ?

Monsieur le Président, nous vous remercions de répondre à ces fortes inquiétudes en nous précisant les méthodes de travail et les garanties que vous comptez mettre en place dans ce nouveau contexte. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc je comprends tout d'abord l'inquiétude que vous exprimez. Effectivement, je comprends que l'annonce un peu rapide ait pu susciter quelques questionnements de votre part.

Pourquoi une annonce rapide ? Tout simplement parce que la médiatisation aujourd'hui fait qu'entre le moment où vous décidez ou projetez quelque chose et l'annonce qui en est faite dans les journaux, cela se passe quelquefois très rapidement ; il m'arrive de lire mes propres projets avant de les avoir pensés, donc c'est tout vous dire !

Mais je comprends l'inquiétude que peut éprouver votre groupe. A mon avis, elle peut porter sur deux questions.

La première concerne la capacité de travail : monsieur Benoît Quignon peut assurer ces deux fonctions et c'est à lui qu'il appartient de répondre pour ce qui le concerne. La problématique que vous pouvez exiger du Président que je suis c'est que le fait que monsieur Benoît Quignon soit à la fois directeur général des services du Grand Lyon et de la Ville de Lyon ne doive pas obérer évidemment la capacité du Grand Lyon à remplir son plan de mandat pour les 57 communes. Et quand nous avons commencé à discuter de ce problème avec monsieur Benoît Quignon, je lui ai dit que cela constituait sa première mission, de sorte que ce que nous avons décidé ensemble et qui est notre contrat commun soit réalisé. Et donc je ferai avec le groupe Synergies-Avenir -mais je suis prêt à le faire avec tous les autres groupes- un point sur la mise en place du plan de mandat et de l'ensemble des opérations qui sont dans votre plan de mandat.

La deuxième chose sur laquelle vous pouvez exiger d'être rassurés c'est le fait que monsieur Benoît Quignon à la fois directeur général des services de la Ville de Lyon et du Grand Lyon ne pèse pas -comme vous dites- sur l'équité de notre charte commune : un tiers pour les projets généraux, un tiers pour les projets de la Ville de Lyon et un tiers pour les projets des différentes communes. Cela, je souhaite que, dans les prochains mois, on puisse le vérifier au jour le jour et monsieur le Vice-Président Jacky Darne, qui déjà vous donne beaucoup d'informations sur la façon dont est engagée la PPI, sera chargé d'assurer un point sur l'ensemble de ces questions.

Alors pourquoi mutualiser ? Tout simplement parce que je crois qu'aujourd'hui, nous avons besoin de bouger pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que nos moyens financiers vont être de plus en plus limités dans les années à venir. J'essaye, devant cette Assemblée, de ne jamais être démagogue et donc je ne vous raconte pas qu'aujourd'hui tout est mal d'un point de vue

financier et que demain tout sera merveilleux. On voit bien que la situation de notre pays est difficile. La dette de la France est abyssale, les problèmes que connaît notre pays, que connaît l'Europe, que connaît le monde sont considérables. Je vérifiais encore, préalablement à cette séance, l'évolution de la situation financière mondiale et je voyais qu'aujourd'hui, cela allait continuer à être difficile.

Mes chers collègues, cela veut dire que si nous voulons demain que le service public soit assuré partout, il faut essayer de trouver entre nous un certain nombre de coopérations. Pas le Grand Lyon imposant aux communes, pas la Ville de Lyon imposant à d'autres communes mais les uns et les autres, mutualisant nos moyens et c'est ce que nous faisons sur bien des sujets. Qui ne voit pas par exemple que, sur les grands sujets qui sont les nôtres, le fait que nous ayons une mutualisation est extrêmement important ? Vous me demandez d'ailleurs vous-mêmes cette mutualisation :

- sur la propreté, c'est, par exemple, monsieur le Vice-Président Yves Blein qui, il y a quelque temps, disait : "Il faut que l'on expérimente un nouveau service de propreté parce que le fait que l'on ait les équipes du Grand Lyon d'un côté, les équipes de la Ville de l'autre côté, ce n'est pas efficient. Il faut essayer de mutualiser et de faire en sorte de rapprocher nos services." ;
- sur la voirie, entre l'espace public communal, l'espace public du Grand Lyon, très souvent, on est à l'interface et on est obligé de bricoler des choses "de bric et de broc" pour faire en sorte que, dans les faits, on puisse faire passer les choses.

Nous avons déjà mutualisé sur un certain nombre de domaines : les relations internationales, la culture, le sport.

Comment ne pas voir, par exemple, aujourd'hui, dans le domaine de la danse, la problématique : madame Dominique Hervieu, en tant que directrice de la Maison de la danse, a affaire au directeur général des services de la ville de Lyon ; pour ce qui concerne ses fonctions au sein de la Biennale de la danse, cela relève du Grand Lyon. Sur le sport, c'est la même chose.

Alors, mes chers collègues, la mutualisation que nous proposons ce n'est pas simplement Lyon et le Grand Lyon, c'est comment le Grand Lyon peut mutualiser avec les 57 communes et comment nous pouvons mieux trouver demain -si vous me le permettez- un certain nombre de synergies. Comment fait-on avec les mêmes moyens ? On peut en faire plus, pour le service à nos concitoyens, dans le fonctionnement et, en même temps, dégager des marges pour nos investissements futurs.

Nous ferons des propositions et chaque commune peut les prendre parce qu'aujourd'hui, sur un certain nombre de services, au fur et à mesure que les services de l'Etat deviennent un peu moins parties prenantes, on voit bien que dans les communes, les plus petites -ce n'est pas d'ailleurs la ville de Lyon qui est touchée en premier-, cela peine et qu'un certain nombre de compétences ne sont plus là.

Mutualiser nos compétences et mieux les mettre au service de chaque commune, c'est effectivement le deuxième plan de charge que j'ai demandé à monsieur Benoît Quignon. Cela suppose peut-être et même sans doute une gouvernance différente.

D'abord, nous avons souhaité relancer les Conférences des maires. Elles ont eu tout leur effet mais aujourd'hui on voit qu'elles ont un peu épuisé leur dynamique et nous voulons relancer en déconcentrant un certain nombre de moyens sur les sujets que l'on vient d'aborder, sur la propreté, la voirie, faire en sorte que les Conférences des maires reprennent une certaine capacité à impulser l'action sur le terrain.

Vous savez, j'ai beaucoup pensé au plan neige l'an dernier. On avait discuté avec monsieur le Vice-Président Michel Reppelin ; il ne contestait pas qu'il y ait des axes principaux à déneiger en premier, des autres en second et d'autres en troisième. Mais sur nos territoires, tout de même, en dehors des grands axes, que l'on choisisse de manière centrale entre telle ou telle rue, ce n'est pas terrible. Il m'indiquait que les responsables locaux auraient préféré pouvoir choisir dans quel lieu il fallait déneiger en premier et donc qu'il y ait plus de concertation, plus de coopération dans l'élaboration de ces plans. Donc nous pourrions renforcer dans ce sens cette gouvernance des Conférences de maires.

On voit bien qu'aujourd'hui, nous sommes en train de prendre place dans un espace plus grand : l'espace métropolitain. Mes chers collègues, en novembre prochain, nous allons délibérer -nous en avons déjà beaucoup parlé- sur le pôle métropolitain et on voit bien que la prise en compte de cette notion métropolitaine, si nous le faisons comme nous le faisons aujourd'hui, sur la base non pas de l'imposition mais de la coopération, est quelque chose de tout à fait fondamental, pas parce que quelques élus auraient envie de construire des empires et seraient un peu mégalomaniques mais tout simplement parce que nos concitoyens nous le demandent.

Aujourd'hui, par exemple, sur le domaine des transports, qui conteste que si l'on ne construit pas un réseau métropolitain du type de ce qu'est le Syndicat des transports d'Ile de France (STIF) en région parisienne -en mieux, j'espère-, on n'arrivera pas à articuler les TER avec nos métros, nos tramways, etc. On arriverait à un paradoxe : quelquefois, la Région met beaucoup d'argent dans les TER et, dans ces TER, il n'y a finalement pas autant de monde qu'il devrait y en avoir, tout simplement parce qu'on est mal articulés les uns avec les autres et que nos réseaux, celui de Saint Etienne Métropole, celui du Grand Lyon, celui de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère, ne fonctionnent pas assez en synergie.

C'est ce projet-là que l'on va essayer de mettre en place ensemble. Et je proposerai pour cela les trois R du Grand Lyon, si vous le voulez bien : réfléchir ensemble, réaliser ensemble, réussir ensemble. C'est ce que l'on va essayer de faire pour la suite des événements. Je verrai le groupe Synergies Avenir dans les prochains jours.

Voilà, mesdames et messieurs, merci pour cette soirée et à bientôt.

(La séance est levée à 22 heures 35).
